# Département de l'Ain

# Commune déléguée de Culoz - commune de Culoz-Béon

# Plan local d'urbanisme

# Gestion de la forêt

Pièce n°10.1 : régime forestier document de gestion de la forêt communale

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal approuvant le P.L.U.

En date du 27 juin 2023
Le Maire

Maîtrise d'œuvre :

- -Cabinet Emmanuel ROGER
- -Allimant Paysages Urbanisme
- -Reflex Environnement
- -Lega-Cité

Direction Territoriale RHONE-ALTES

Office National des Forêts
Departement AIN (01) Agence interdépartementale AIN-LOIRE-RHONE

**Arrondissement BELLEY** Canton de SEYSSEL

Régions LF.N.: 304 Bugey Central et

715 " Entre Jura et Savoie" ORLAM: "Bugey Central" et

" Pays de Gex et du Bugey Oriental"

# FORET COMMUNALE DE CULOZ

Surface: 455,01 ha

# Révision d'Aménagement Forestier

- 2021 2002

1ère série (226,97 ha): Futaie irrégulière par parquet, bouquets, pieds d'arbres

2ème série (228,04 ha): Attente

### Altitude

### Essences principales

<del>-</del>		(% en surface en début d'amé	d'aménagement)		
Supérieure :	1330	Sapin:	27 %		
Moyenne:	815	Epicéa:	2 %		
Inférieure:	300	Hêtre :	34 %		
		Chêne et autres feuillus:	35 %		
		Vides boisables:	2 %		
		Vides non boisables:	0 %		
			100 %		

# REPUBLIQUE FRANCAISE PREFECTURE DE REGION RHONE-ALPES

Département : AIN (01) Forêt communale de : CULOZ

Contenance: 455,01 ha

Révision d'aménagement forestier

2002-2021

Arrêté d'aménagement nº 00574

# DIRECTION REGIONALE de l'AGRICULTURE ET DE LA FORET ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER

# LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU les articles L-143-1 et R-143-1 du code forestier,

VU le décret n<sup>o</sup>97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le code forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1er et 19,

VU l'arrêté ministériel du 3 avril 1985 réglant l'aménagement de la forêt communale de CULOZ,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de CULOZ en date du 19 décembre 2003, déposée à la Sous-Préfecture de BELLEY le 5 janvier 2004, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier.

VU l'avis donné par le Préfet de l'Ain en date du 30 janvier 2004,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts,

#### -ARRETE-

ARTICLE 1: La forêt communale de CULOZ (Ain), d'une contenance de 455,01 ha, est presque entièrement boisée (453,03 ha), mais présente 228,03 ha de taillis inaccessible. Elle est concernée par l'arrêté préfectoral de protection des biotopes des oiseaux nichant dans les falaises (Falaise du Grand Colombier).

Elle est affectée principalement, en partie à la production de bois d'oeuvre résineux et feuillu et de bois de chauffage, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, et en partie à la protection physique contre les risques naturels (chute de blocs), et localement à l'accueil du public.

ARTICLE 2 : Elle est divisée en deux séries, comme suit:

Série 1: 226,97 ha (production -tout en assurant la protection des milieux et des paysages)

Série 2: 228,04 ha (protection physique, protection paysagère et production)

ARTICLE 3: La première série sera traitée en futaie irrégulière par bouquets, parquets et pieds d'arbres de sapin pectiné (42 %), épicéa commun (7 %), hêtre (41 %), érable sycomore (5 %), autres feuillus (3 %) et milieux ouverts (2 %).

Pendant une durée de 20 ans (2002-2021):

- 180,08 ha seront parcourus par des coupes assises par contenance à la rotation de 10 ans,

- 26 ha seront régénérés,
- le surplus, soit 46,89 ha, sera laissé en repos.

ARTICLE 4: La deuxième série sera traitée sera laissée en repos. Cependant, si des besoins en bois de chauffage apparaissaient, des coupes de taillis sous futaie pourront être réalisées.

ARTICLE 5 : Le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 21 février 2005

Pour le Préfet de la région RHONE-ALPES et par délégation, Le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Pour le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Le chef du service régional de la forêt et du bois,

R. JOENNOZ

### SOMMAIRE

### 0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- 0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET
- 0.2. SURFACE DE LA FORET
- 0.3. PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE
- 0.4. PARCELLAIRE

### 1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

### 1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

- 1.1.1. Topographie et hydrographie
- 1.1.2. Climat
- 1.1.3. Géologie
- 1.1.4. Pédologie
- 1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

#### 1.2. HABITATS NATURELS

#### 1.3. ZNIEFF ET ZICO

### 1.4. FLORE

- 1.4.1. Etages et séries de végétation
- 1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables
- 1.4.3. Répartition des essences forestières
- 1.4.4. Peuplements et arbres remarquables
- 1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

### 1.5. DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

- 1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt
- 1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements
- 1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles et sous parcelles
- 1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt
- 1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif
- 1.5.6. Estimation de la production

#### 1.6. FAUNE SAUVAGE

- 1.6.1. Relevés des espèces animales remarquables
- 1.6.2. Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)
- 1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt
- 1.6.4. Etat sanitaire de la faune sauvage

### 1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

### 1.8. RISQUES D'INCENDIE

- 2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX
  - 2.1. PRODUCTION LIGNEUSE
  - 2.2. AUTRES PRODUCTIONS
  - 2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES
  - 2.4. ACCUEIL DU PUBLIC
  - 2.5. PAYSAGES
  - 2.6. RICHESSES NATURELLES
  - 2.7. SUJETIONS DIVERSES
- 2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER
- 3. GESTION PASSEE EQUIPEMENT DE LA FORET
  - 3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES
    - 3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement
    - 3.1.2. Dernier aménagement forestier
  - 3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL
  - 3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS
- 4. SYNTHESES: OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX
  - 4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS ENVISAGEES
  - 4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX DIVISION DE LA FORET EN SERIES
  - 4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE (OU A LA SERIE UNIQUE)
    - 4.3.1. Mode de traitement Méthode d'aménagement
    - 4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité
    - 4.3.3. Détermination de l'effort de régénération
    - 4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)
  - 4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

#### 5. PROGRAMME D'ACTIONS

### 5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

### 5.2. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

- 5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes
- 5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux
- 5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodervisité
- 5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore Chasse et pêche
- 5.2.5. Dispositions concernant les oiseaux cavernicoles
- 5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public
- 5.2.7. Dispositions en faveur des paysages
- 5.2.8. Protection des sites d'intérêt culturel
- 5.2.9. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique
- 5.2.10. Mesures générales concernant la défense contre les incendies
- 5.2.11. Mesures générales d'ordre sanitaire
- 5.2.12. Programme d'observations et de recherches
- 5.2.13. Actions de communication

### 5.3. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME

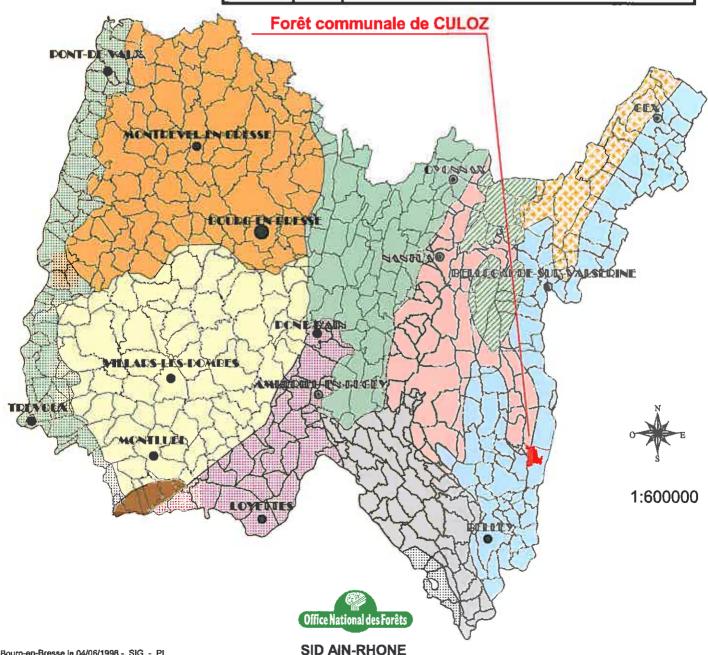
# 5.4. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

### 6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

- 6.1. RECOLTES
- 6.2. RECETTES
- 6.3. DEPENSES
- 6.4. BILAN PASSE ET FUTUR
- 6.5. CONCLUSION GENERALE
- 7. ANNEXES

# Département de l'Alb CARTE DES REGIONS FORESTIERES

	ode .N.F.		Code I.F.N.		Région forestière départementale (Réglon forestière nationale dans laquelle est incluse la région départementale)
		Г		Г	
30	03	ŀ	01.7	ŀ	Bresse (Bresse)
34	04	-	01.3	-	Bugey central (Bugey central)
3(	05	-	01.X	-	Bugey mérîdlonal (Bugey mérîdlonal et île Crémieu)
[]]] 3 <sup>,</sup>	10	-	01.2	-	Haut-Bugey (Deuxième plateau du Jura)
3.	11	-	01.0	-	Dombes (Dombes)
3	12	ŀ	01.4	ŀ	Heut-Jura (Haut-Jura)
3	18	-	01.5	-	Petite montagne et Revermont (Petite montagne Jurasslenne)
32	27	-	01.8	-	Vallée de la Saône (Vallée et plaine de la Saône et affluents)
60	01	-	01.9	-	Agglomération Lyonnaise (Agglomération Lyonnaise)
70	03	-	01.1	-	Basse vallée de l'Ain (Basse vallée de l'Ain et plaine du Bas-Dauphiné)
7	15	-	01.6	-	Pays de Gex et Bugey oriental (Entre Jura et Savoie)



# 0. Renseignements généraux

### 0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

### Nom et propriétaire de la forêt :

La forêt CULOZ appartient à LA COMMUNE DE CULOZ

### Origine de la forêt

L'origine de la forêt est immémoriale.

### Situation administrative:

Département : AIN

Arrondissement: BELLEY

Canton: SEYSSEL

Commune(s) de situation : Territoire communal de CULOZ (99 %) et d'ANGLEFORT (1 %)

### Région forestière

La forêt CULOZ est située:

-Au-dessus de 800 m, dans la région naturelle " du Bugey Central " n° IFN : 304. L'orientation locale d'aménagement s'appliquant à la forêt est l'ORLA M Bugey Central.

-Au-dessous de 800 m, dans la région naturelle "Entre Jura et Savoie". N° IFN : 715. L'orientation locale d'aménagement s'appliquant à la forêt est l'ORLAM du Pays de Gex et du Bugey Oriental.

(voir carte des régions forestières).

### Organisation administrative de la gestion

La gestion est assurée par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS :

- . Direction Régionale RHONE ALPES
- . Agence interdépartementale AIN- LOIRE-RHONE
- . Unité Territoriale de Valromey/Bugey méridional
- . Triage de CULOZ

### 0.2. SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date de l'ancien aménagement était de 471,30 00 ha.

Les modifications effectuées depuis cette date sont les suivantes :

Aucune modification n'a été effectuée.

Objet de la modification			Modification +/-	Nouvelle surface cadastrale				
Néant		CULOZ	0	471,30				
Régularisation des erreurs d'affectation cadastrale								

<u>Cependant</u>: il apparaît un problème de non-correspondance de surface entre l'ancien aménagement et la matrice cadastrale. La contenance de forêt faisant l'objet d'application du régime forestier est réduite à 455ha 00a 90ca. La superposition des plans forestiers et cadastraux confirme la surface réduite. On retiendra donc la surface de la matrice cadastrale.

<u>A noter</u>: une revendication de propriété datant de 1990: "Affaire André Falconnier" est en cours d'examen (991 m² entre les Parcelles forestières 2 et 7)

La surface cadastrale de la forêt à la date de l'aménagement est de 455,0090 ha répartie de la façon suivante selon les communes de situation :

. Commune de Culoz 448,8585 ha

. Commune d'Anglefort 6,1505 ha

(voir carte cadastrale en annexe 7.2.4)

Dans la suite de l'aménagement, on utilisera la surface totale arrondie : 455,01 ha

La surface forestière boisée ou boisable appelée "surface réduite" est 453,00 ha.

### En conclusion:

Compte tenu de cette différence, il serait souhaitable de réaffirmer la contenance réelle faisant l'objet d'application au régime forestier.

### 0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

La forêt a fait l'objet des délimitations ou bornages suivants :

. Procès-verbaux d'aménagement des bois communaux de Culoz appelés" Grande Partie de la Montagne" des 18, 20 et 22 Août 1770, et 17, 18, 19 Août 1775. (Indivision avec ANGLEFORT)

. Procès-verbal de délimitation partielle des bois communaux d'ANGLEFORT et de CULOZ clos le 15/12/1841, mettant fin à l'Indivision. Cette délimitation n'a pas été prise en compte par le service du Cadastre à fin de déterminer les territoires communaux respectifs comme cela avait été prévu.

Procès-verbal de délimitation partielle des bois communaux de CULOZ d'avec la propriété des consorts LASSAUCE -clos le 15 /12/1841 (contentieux entre la commune de CULOZ propriétaire d'un bois situé en partie sur la commune d'ANGLEFORT et les consorts LASSAUCE.) Le cadastre de CULOZ a été modifié à l'époque conformément à cette transaction.

. Procès-verbal de délimitation générale de la forêt communale d'ANGLEFORT, archivé à l'ONF de BELLEY, commencée le 08 Août 1851 et close le 08/02/1870 et a été suivi d'un bornage.

<u>Cependant</u>: les limites du PV de bornage de 1870 correspondent rarement avec celles du cadastre actuel. Quoique parfois proches, elles ne se confondent jamais. Mais on peut remarquer qu'elles s'associent parfaitement sur l'Atlas Cadastral de 1813.

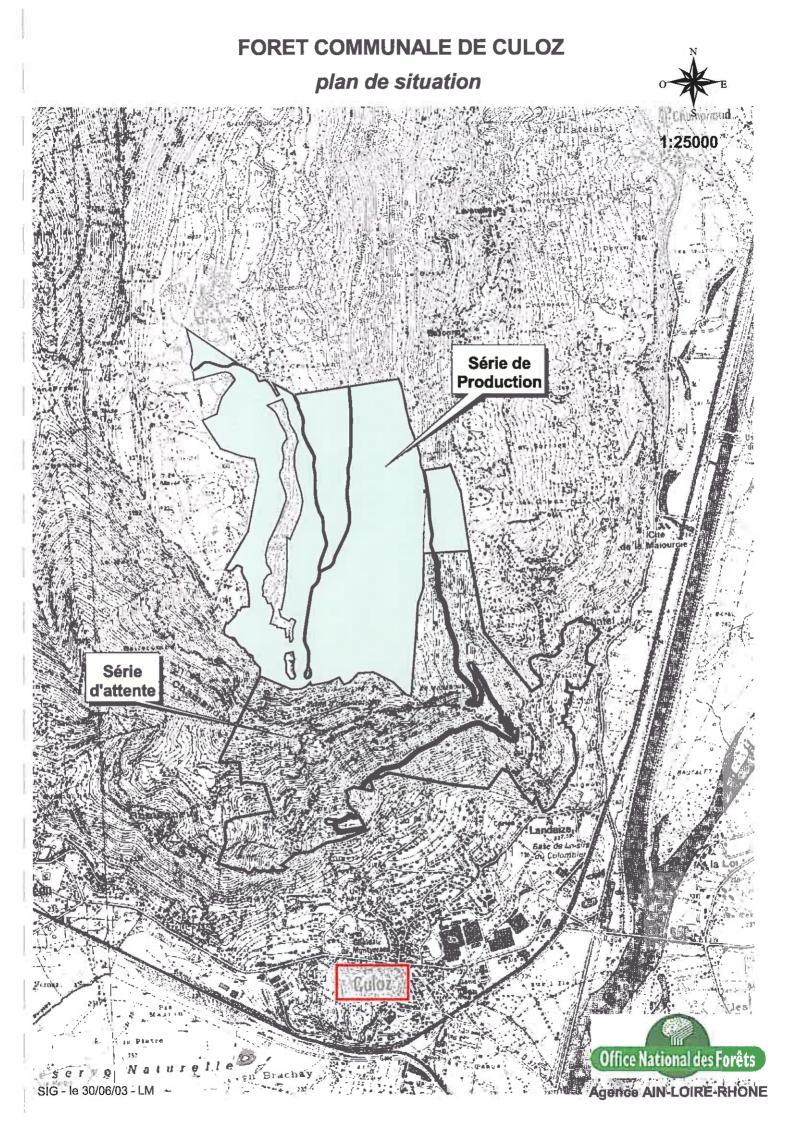
. Procès-verbal de délimitation et de bornage partiels entre la forêt CULOZ et diverses propriétés particulières clos le 11 mars 1892.

(on trouvera la situation périmétrale sur la carte des limites en annexe 7.2.5).

### 0.4. PARCELLAIRE

Le parcellaire existant est maintenu : la forêt est divisée en 18 parcelles numérotées de 1 à 18. Les surfaces en attente ne sont pas numérotées.

On trouvera en annexe 7.2.4 la correspondance entre les parcelles forestières et le parcellaire cadastral.



## 1. Analyses du milieu naturel

## 1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

### 1.1.1. Topographie et hydrographie

### Topographie

La forêt de Culoz est située sur un versant exposé à l'Est et au Midi, à la pointe Sud du massif du Grand Colombier constituant l'extrémité méridionale des Monts Jurassiens plissés et dominant le Rhône à l'Est et le Valromey à l'Ouest.

Altitudes:

. Moyenne:815

. Minimum : 300 . Maximum :1330

Au-dessus de 1150 m la forêt est située sur un plateau exposé à l'Est. Le restant de la forêt est constitué de fortes à très fortes pentes rocheuses, la rendant en grande partie inexploitable.

Pentes extrêmes : pentes Est et Sud.

### Hydrographie

Une source à débit moyen à fort se situe dans le versant Sud. Elle donne naissance à un ruisseau dénommé le "JOURDAN". Par un captage elle alimentait un temps une centrale électrique.

### Conclusion:

La forêt n'est accessible que sur le plateau et des parties de versants, ce qui représente 50% de sa surface. Des éboulements ont nécessité des travaux de protection au niveau de la route départementale n°120.

### 1.1.2. Climat

Pour la partie de plateau et haut de versant Est jusqu'à une altitude de 800 m:

Le poste météorologique de référence est celui de HAUTEVILLE-LOMPNES situé à 11 km au Nord-Ouest de la forêt, à une altitude de 820 m.

Pluviométrie moyenne annuelle : 1566 mm (moyenne 1963 - 1985) Température moyenne annuelle : 7,04 °C (moyenne 1963 - 1985)

Neige: 45 jours/an à HAUTEVILLE Vents dominants de secteur: Nord et Sud. Les gels tardifs sont fréquents et peuvent intervenir jusqu'au 15 Juin (le 26 Mai 1995, un coup de gel a grillé toutes les feuilles des feuilles au-dessus de l'altitude 1200 m). Le plateau est balayé par les vents, la tempête de décembre 1999 a provoqué de nombreux chablis et une trouée dans les parcelles 9 et 10. les neiges sont abondantes et les neiges lourdes causent fréquemment des dégâts aux peuplements.

Pour les versants d'altitude inférieure à 800 m:

Le poste météorologique de référence est celui de VIRIEU LE GRAND situé à 10 km à l'Ouest de la forêt, à une altitude de 284 m.

Pluviométrie moyenne annuelle : 1342 mm (moyenne 1951 - 1980) Température moyenne annuelle : 10,4 °C (moyenne 1951 - 1980)

#### Conclusion:

Le climat est de type continental avec des influences méditerranéennes sur les versants Sud. Sur le plateau le climat est rude et fortement contrasté; il est caractéristique d'un véritable climat montagnard.

### 1.1.3. Géologie

Nom de l'étage	Nature de l'étage	% de la surface totale		
Alluvions modernes (al)	Matériel glaciaire remanié	3 %		
Bajocien supérieur (J4 a)	Calcaires à débris, marneux	1 %		
Bathonien(J1 III)	Calcaires argileux à marneux	1 %		
Oxfordien- (Rauracien et Argovien) (J2 et J3)	Calcaires marneux ou lités	3 %		
Kimméridgien moyen et inférieur	Calcaire pur	1 %		
Kimméridgien terminal	Calcaire pur	3 %		
Portlandien (J7)	Calcaire dolomitique et calcaire pur	42 %		
Purbeckien (J8)	Gypse et calcaire marneux	2 %		
Valanginien (Cv)	Calcaire ferrugineux- marneux pur	7%		
Eboulis (A)	Blocs calcaires fins à grossiers	37 %		

(carte de référence BRGM n° 160 de 1964 à l'échelle 1/80 000).

La forêt repose principalement sur des calcaires du crétacé et du jurassique supérieur: série des étages géologiques allant de l'Oxfordien au Valanginien. Ces formations secondaires donnent dans l'ensemble des calcaires durs et compacts. Il convient de prendre toutes les précautions de sécurité lors de travaux forestiers dans les zones d'éboulis exploitables, ces matériaux très instables représentent un danger permanent.

### 1.1.4. Pédologie

Type de sol	% de la surface totale
Rendzines brunifiées	9 %
Brun calcaire	6 %
Brun calcique	10 %
Humocalcique	13 %
Humocalcaire	47 %
Lithosols	15 %

# 1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les proportions des différentes stations dans la superficie de la forêt sont les suivantes :

	_	Essences		% de la
n°	Groupe de stations	écologiquement	Surface	surface
_		adaptées		réduite
3	chênaie xérocline sessile	alisier blanc, cèdre de l'Atlas, charme		
	ou pubescente à charme	chêne pubescent, chêne sessile	195 ha	43%
		érable à feuille d'obier, érable champêtre		
et		frêne, merisier, pin laricio de Calabre		
		pin noir d'Autriche, tilleul à grandes feuilles		
8		et Erable sycomore et frêne pour (n° 8)		
	Hêtraie xérocline	alisier blanc, cèdre de l'Atlas, chêne sessile,		
9	à céphalanthère ou	épicéa commun, érable à feuille d'obier et	16 ha	4%
		érable champêtre, hêtre, merisier,		
	carex blanc	tilleul à grandes feuilles		
10	hêtraie mésophile	douglas, érable sycomore	43 ha	9%
		chêne rouge d'Amérique, frêne, hêtre, merisier		
13	hêtre sapinière xérocline	alisier blanc, épicéa commun, érable à feuille		
		d'obier		
	à dentaire	érable plane, érable sycomore, hêtre		
et		mélèze d'Europe, sapin pectiné	56 ha	12%
		tilleul à grandes feuilles		
16	hêtraie sapinière mésophile	épicéa commun, érable plane		
		érable sycomore, frêne, hêtre		
	<u> </u>	mélèze d'Europe, sapin pectiné		
15	hêtraie xérophile à seslérie	alisier blanc		
		érable à feuille d'obier, frêne, hêtre	12 ha	3%
20	érablaie hêtraie d'altitude	alisier blanc, érable sycomore	1	
et	xérocline à orme	hêtre, orme de montagne		
		sorbier des oiseleurs	106 ha	24%
22	hêtraie sapinière xérocline	alisier blanc		
	sur lapiaz ou sol superficiel	Hêtre, sapin pectiné		
22	hêtrale sapinière xérocline	alisier blanc		
	sur lapiaz ou sol superficiel	hêtre , sapin pectiné	25 ha	6%
		Total (surface réduite)	453 ha	100%
	vides non boisables		2 ha	
	nº do groupos do statismo for	Total	455 ha	

Les n° de groupes de stations font référence à l'OLA "Bugey central et Haut Bugey"

Seuil de perception 1 ha, relevé avec description des peuplements et ajustement avec carte géologique. Les stations s'imbriquent souvent en mosaïque de stations, et sont difficiles à décrire avec exactitude.

Carte des stations en annexe : 7.2.2

### 1.2. HABITATS NATURELS

Aucun habitat naturel remarquable n'est actuellement recensé dans la forêt. Cependant, les pelouses et habitats rocheux du Retord et de la chaîne du Colombier entrent dans la zone d'étude de Natura 2000, cette zone ne comprend qu'une partie de la forêt, environ 1 ha.

Il s'agit essentiellement de formations herbeuses sèches. Pour la gestion de ces milieux, les orientations du document objectif seront pris en compte. On peut d'ores et déjà retenir que l'ouverture des pelouses sèches sera préservée.

Hors forêt, sur les enclaves et sur toute la partie sommitale du massif, l'activité pastorale extensive contribue au maintien de ces milieux.

# 1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

La forêt communale est entièrement située dans la ZNIEFF n° 0119 de type 2 dénommée Massif du Grand Colombier. Intérêt géomorphologique et milieu naturel de montagne.

La forêt communale est située

-pour les parcelles entières n° 1 à 6 et haut des parcelles 7 à 10 dans la ZNIEFF n° 0119-1401 de type 1 dénommée "Prairies landes sommitales de la croix du Colombier-Faufriolet". (surface concernée:103 ha 91)

- pour les parcelles 11 à 18 et parcelle non numérotée des versants Est et Sud, dans la ZNIEFF n° 0119-1407 de type 1 nommé "Pentes du Grand Colombier". (surface concernée: 348 ha 35)

Voir cartes des inventaires en annexe: 7.2.9

### 1.4.1. Etages et séries de végétation

La forêt est située dans l'étage supra- méditérranéen (29%), collinéen submontagnard (28%), dans l'étage montagnard (43%). On y rencontre la série de la chênaie à charme, la série mésophile du hêtre et la série de la hêtraie- sapinière:

- de 300 à 700 m d'altitude, exposition Sud-Est: peuplement thermophile à base de chênes- pubescent, rouvre et pédonculé-, d'érable sycomore, d'érable à feuille d'obier. Ces essences sont accompagnées d'un sous-bois arbustif dense composé surtout de buis et de cytise. La régénération y est nulle à cause du sous-bois dense et fermé.
- de 700 à 1150 m d'altitude, exposition Est: station plus fraîche comprenant des peuplements mésophiles où le hêtre domine. Présence de résineux disséminés et installation de régénération feuillue et résineuse.
- De 1150 à 1330 m d'altitude, exposition Est: Sapinière mélangée de Hêtre. La station convient bien aux exigences de ces deux essences. On note toutefois l'existence de quelques parquets de feuillus purs. Il existe également quelques bouquets d'épicéas d'origine artificielle adultes et bienvenants. Les semis résineux et surtout feuillus se régénèrent naturellement bien.

### 1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables

Espèces végétales protégées présentes dans la forêt :

### LISTE des ESPECES PROTEGEES ou MENACEES

### SUSCEPTIBLES D'ETRE PRESENTES en FORÊT ou LISIERE ou en MILIEU HUMIDE

Famille	Nom usuel	Nom latin	Niveau de Protection(1	
Liliacées	Gagée jaune	Gagea lutea	N1	
Fabacées	Sainfoin des sables	Onobrychis arenaria	R	
Liliacées	Ail joli	Allium carinatum	R	
Borraginacées	Cynoglosse d'Allemagne	Cynoglossum germanicum	R	
Rubiacées	Grande croisette	Asperula taurina	N1	
Brassicacées	Lunetière à feuilles de chicorée	Biscutella cichoriifolia	R	
Astéracées	Marguerite de la Saint-Michel	Aster amelius	N1	
Anacardiacées	Pistachier térébinthe	Pistacia terebinthus	Présent	
Oléacées	Filaria à larges feuilles	Phillyrea latifolia	Présent	
Apiacées	Orlaya à grandes feuilles	Olaya grandifolia	Présent	
Acéracées	Erable de montpellier	Acer monsperssulanum	Présent	
Acéracées Erable Martini		Acer Martini	Présent	

Niveau de protection(1)

E = Européen, N = National, R = Régional, D = Départemental, L = Local

<sup>1 =</sup> annexe i de l'arrêté ministériel du 20/01/1982

<sup>2 =</sup> annexe II de l'arrêté ministériel du 20/01/1982

## 1.4.3. Répartition des essences forestières

Essences	% de la surface boisée	% de la surface totale			
Chêne et autres feuillus	35	35			
Hêtre	35	34			
Sapin Pectiné	28	27			
Epicéa	2	2			
Vides boisables		2			
Vides non boisables (EDF)		0			
Total	100	100			

La répartition est calculée en fonction du couvert (surface occupée en vue aérienne) en début d'aménagement et de l'inventaire des types de peuplements.

### 1.4.4. Peuplements et arbres remarquables

Un groupe d'épicéas (quelques individus) columnaires, de hauteur dépassant 35 m en parcelle 4 et un hêtre de diamètre 75 en parcelle 6.

### 1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Durant les 20 dernières années (1982-2001), la récolte de produits accidentels (hors chablis de 1999) s'est élevée à 8 % de la récolte totale. Les chablis des tempêtes du 6 août et des 25 au 26 et 27 au 28 décembre 1999 représentent 6% de la récolte totale. Le total des chablis représente 14 % de la récolte.

Présence de gui en partie basse de la forêt, à une altitude inférieure à 1000 mètres. La progression du gui est largement constatée sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes à une altitude inférieure à 1200 mètres.

# 1.5. DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

# 1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt

F.r-JP(épc)	Jeune pessière 30 à 35 ans	Plantation d'épicéa, densité forte mais clairièrée, parfois
		accompagnés de Sapin Pectiné d'origine naturelle, sur
		station n°22.
	Parcelles 2 p et 3p	
F.r-GB(épc)	Pessière âgée de 100 à	Pougusta d'éniaéa adultes à man au delle en a corre
7 .1-OB(cpc)	120 ans	Bouquets d'épicéa adultes à mûrs sur station n° 20/22. Densité très variable. Peuplements réguliers.
	120 410	Durée de survie inférieure à 30 ans. Régénération
		insuffisante à nulle.
	Parcelles 1p-2p-3p-4p	Surface terrière varie de 38 à 80 m²/ ha
F.Irr-BM(Hêt)	Futaie irrégulière de hêtre	Parquets de hêtre d'aspect régulier en bois moyens,
	sur souche, bois moyens	peuplement fermé sur station n°10 et clair sur station n°22
	Parcelles 1p-2p-7p-11p- 12p-13-18p	Surface terrière moyenne de feuillus: 20m²/ ha
F.Irr-GB(Hêt)	Futaie irrégulière de hêtre	Parquets de hêtre d'aspect régulier en gros bois,
	sur souche, gros bois	peuplement fermé à ouvert avec régénération feuillue
		et résineuse, sur station n°10
F1-//1010	Parcelles 14p-15p-16p	Surface terrière moyenne de feuillus: 18m²/ ha
F.Im(Hêt-Sap)-	Futaie iπégulière (Hêt-	Parquets mélangés de hêtre 60% et Sapin pectiné 40%.
	Sap), bois moyens	Aspect régulier en Plle 3 en station n° 22 et irrégulier en Plle 11 station n° 13/16
ВМ	Parcelles 3p et 11p	Surface terrière moyenne: feuillus- résineux 21m²/ ha
F.Irr(Hêt-Sap)-GB	Futaie irrégulière (Hêt-	Parquets mélangés de hêtre 56% et Sapin pectiné 44%.
, , ,	Sap), gros bois, claire	Aspect irrégulier. Peuplements ouverts , régénération en
•		cours d'installation. Station n° 20/22
claire	Parcelles 2p et 8p	Surface terrière moyenne: feuillus- résineux 27m²/ ha
F.Irr(Hêt-Sap)-GB	Futaie irrégulière (Hêt-	Parquets mélangés de hêtre 50% et Sapin pectiné 50%.
	Sap), gros bois, dense	Aspect irrégulier. Peuplements fermés , régénération
dense	Parcelle 7p	présente par petites taches. Station n° 20/22
	Futaie irrégulière (Hêt-	Surface terrière moyenne: feuillus- résineux 35m²/ ha
1 .m(net-oap)-1 db	Sap), très gros bois	Parquets mélangés de hêtre 56% et Sapin pectiné 44% en station n° 15. Peuplement très peu accessible en
	( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )	pente sur dalle. Régénération médiocre à absente sous
		très vieux bois.
	Parcelles 15p-16p-17p	Surface terrière moyenne: feuillus- résineux 32m²/ ha
F.Irr(Hêt-Sap)-	Futaie irrégulière (Hêt-	Parquets et bouquets mélangés de hêtre 50% et Sapin
	Sap), à deux étages (régé),	pectiné 50% en station n° 20/22. Peuplement d'aspect
	ouverte	régulier à deux étages dont régénération abondante à
DECE	Dilac 20 6 75 55 55 45	différents stades de développement
REGE E1(Sap)	Plles 2p-6-7p-8p-9p-10p	Surface terrière moyenne: feuillus- résineux 26m²/ ha
E1(Sap)	Sapinière à excédent de bois moyens, à forte	Sapinière régularisée dans les bois moyens, à forte densité
		Sur station n° 15 (partie de station accessible). Peu de régénération. Accompagnement de 20% de feuillus
	Plles 10p et 17p	Surface terrière moyenne totale: 37 m² / ha
		The state of the s

E2(Sap) claire à Fs	Sapinière à excédent de	Sapinière régularisée dans les bois moyens, densité
	bois moyens, claire à	faible
	feuillus	Sur station n° 20/22. Régénération Feuillue et résineuse
1		par taches, ou en cours d'installation. Accompagnement
	]	de 32% de feuillus
	Plles 3p et 5	Surface terrière moyenne totale: 25 m² / ha
F1(Sap) dense	Sapinière à excédent de	Sapinière régularisée dans les gros bois, à forte densité.
	gros bois, à forte densité	Sur station n° 20/22. Peu de régénération.
		Accompagnement de 26% de feuillus
	Parcelle 4p	Surface terrière moyenne totale: 34 m² / ha
F2(Sap)	Sapinière à excédent de	Sapinière régularisée dans les gros bois, à excédent de
	gros bois, et très gros bois	très gros bois. Sur station n° 20/22. Régénération
		Feuillue et résineuse par taches, ou en cours
		d'installation Accompagnement de 38% de feuillus
	Parcelles 1p et 10p	Surface terrière moyenne totale: 21 m² / ha
G(Sap)	Sapinière à surface terrière	Sapinière touchée par la tempête de 1999, peuplement
	faible, ouverte par la	déséquilibré, très ouvert, régénération encore absente
	tempête de 1999	ou en cours d'installation. Les individus restants
		composés de 38% de feuillus, forment un faible mais
		indispensable abri.
	Parcelles 9p et 10p	Surface terrière moyenne totale: 14 m² / ha
T.S.F	Taillis sous futaie âgée,	Peuplement irrégulier par bouquets ou parquets de taillis
	inaccessible,	ou taillis sous futaie vieilli. Inaccessible ou formant
		protection. Composé de chênes ou hêtres et feuillus
		divers.
		Non inventorié
ATTENTE	Surface en attente	Non inventorié (TSF et Taillis simples vieillis dans
		versants inaccessibles)

# 1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements

Code du type	Nom du type	Surface terrière Résin. sur Totale	Surface	% de la surface totale
F.r-JP(épc)	Jeune pessière 30 à 35 ans	Diam< 20	4,15	1
F.r-GB(épc)	Pessière âgée de 100 à 120 ans	38 à 80	4,35	1
F.Irr-BM(Hêt)	Futaie irrégulière de hêtre sur souche, bois moyens	4 sur 24	36,76	8
F.Irr-GB(Hêt)	Futaie irrégulière de hêtre sur souche, gros bois	4 sur 21	14,60	3
F.Im(Hêt-Sap)- BM	Futaie irrégulière (Hêt-Sap), bois moyens	9 sur 21	11,08	2
F.Irr(Hêt-Sap)-GB claire	Futaie irrégulière (Hêt-Sap), gros bois, claire	12 sur 27	10,46	2
F.Irr(Hêt-Sap)-GB	Futaie irrégulière (Hêt-Sap), gros bois, dense	17 sur 35	10,64	2
F.Irr(Hêt-Sap)-TGB	Futaie irrégulière (Hêt-Sap), très gros bois	14 sur 32	4,69	1
F.Irr(Hêt-Sap)- REGE	Futaie irrégulière (Hêt-Sap), à deux étages (régé), ouverte	13 sur 26	37,90	8
E1(Sap)	Sapinière à excédent de bois moyens, à forte densité	30 sur 37	2,06	0
E2(Sap) claire à Fs	Sapinière à excédent de bois moyens, claire à feuillus	16 sur 25	17,94	4
F1(Sap) dense	Sapinière à excédent de gros bois, à forte densité	26 sur 34	13,58	3
F2(Sap)	Sapinière à excédent de gros bois, et très gros bois	13 sur 21	7,73	2
G(Sap)	Sapinière à surface terrière faible, ouverte par la tempête de 1999	9 sur 14	4,14	1
T.S.F	Taillis sous futaie âgée, inaccessible, peuplement en attente		44,91	10
En ATTENTE	T.S.F et Taillis vieillis		228,03	50
Vb	Vide boisable		1,64	0
Vnb	Vide non boisable (ligne EDF)		0,34	0
	Total		455,00	100

La surface sont exprimés à l'are près. Les % sont arrondis à l'unité

La cartographie des types de peuplements figure en annexe 7.2.3.

# 1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles ou sous parcelles:

Par- celle	Sur- face totale	Sur- face réduite		Type des peuplements																
	(ha)	(ha)	F.r- JP (épc)	F.r- GB (épc)	F.Irr- BM (Hêt)	F.irr- GB (Hēt)	F.Irr (Hêt- Sap)- BM	F.Irr (Hêt- Sap)- GB claire	F.Irr (Hēt- Sap)- GB dense	F.Irr (Hêt- Sap)- TGB	F.Irr (Hêt- Sap)- REGE	E1 (Sap)	E2 (Sap) claire à Fs	F1 (Sap) dense	F2 (Sap)	G (Sap)	T.S.F	Attente T.S.F ET Taillis	Vb	Vnb
1	6,99	6,65		1,53	3,75			0.0.0					<del>                                     </del>		0.69	<del> </del> -		1 dilita	0.60	0.24
2	12,56	12,56	0,86		6,90			1,19			0.93				0,09				0,68	0,34
3	20,15	20,15	3,29		0,00		8,18	1,10			0,55		8,49		_		-		0,90	<u> </u>
4	14,49			0,91			0,10						0,40	13,58	— <del>-</del>	-				
5	9,45												9,45							<b></b>
6	12,44	12,44									12,44		-0,10							
_7	16,83	16,83			2,56				10,64		3,63				_					$\vdash$
8	11,86	11,86						9,27			2,59			_						
9	16,51	16,51								-	15,01			_		1,50				
10	13,85	13,85									3,30	0,87			7,04					
11	8,38	8,38			4,94		1,77										1,67			
12	10,14	10,14			6,30		1,13										2,71			
13	10,92	10,92			6,17												4,75			
14	12,71	12,71				6,18											6,53			
15	15,00					6,73				1,90							6,37			
16	10,95	10,95				1,69				2,18		0,16					6,92			
17_	10,55	10,55								0,61		1,03					8,91			
18	13,19	_13,19			6,14												7,05			
Attent e	228,03	228,03																228,03		
Total	455,00	454,66	4,15	4,35	36,76	14,60	11,08	10,46	10,64	4,69	37,90	2.06	17,94	13,58	7,73	4,14	44,91	228,03	1,64	0,34
%	100	100	1	1	8	3	2	2	2	1	8	0	4	3	2	1	10	50	0	0,0-1

# 1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt

	Futaie	TSF	Taillis	Vides boisables	Vides non boisables	Total
ha	180,08	44,91	228,03	1,64	0,34	455,0∅
%	40	10	50	0	0	100

Le pourcentage de la surface totale est arrondi en nombre entier.

## 1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif

Un inventaire statistique par description à l'avancement a été réalisé en juin 2003 sur les parcelles 1 à 18. Les résultats figurent dans le tableau ci dessous.

Les parties de T.S.F ou Taillis non accessibles n'ont pas été décrites.

					Résir	neux			Fe	uillus	Rx &
Types	Parcelles (Parties)	G épicéa	G Sapin	Tot G Rx	PB 20-25	BM 30-35-40	GB 45-50-55	TGB >60	G Fs	Diam moyen	G Total
F.r-JP(épc)	2p-3p	Densit	é 3500	T/ha, ha	uteur de	8 à 12 m e	t Diam de 1	0 à 20			
F.r-GB(épc)	1p-2p-3p-4p	39	4	43	4%	19%	63%	14%	9	0,20	52
F.Irr-BM(Het)	1p-2p-7p-11p-12p- 13p-18p	0	4	4					20	0,33	24
F.Irr-GB(Hêt)	14p-15p-16p	0	3	4					18	0,41	21
F.Irr(Hêt-Sap)-BM	3p-11p	0	9	9	24%	20%	4%	1%	13	0,30	21
F.Irr(Hêt-Sap)-GB claire	2p et 8p	2	10	12	14%	26%	39%	21%	15	0,35	27
F.Irr(Hêt-Sap)-GB dense	7p	0	17	17	25%	28%	34%	13%	17	0,40	38
F.Irr(Hêt-Sap)-TGB	15p-16p-17p	0	14	14	0%	10%	35%	55%	18	0,45	32
F.Irr(Hêt-Sap)-REGE	2p- 6- 7p- 9p- 8p - 10p	0	13	13	30%	26%	27%	17%	13	0,35	26
E1(Sap)	10p et 17p	0	30	30	28%	42%	26%	3%	7	0,44	37
E2(Sap) claîre à Fs	3p+5	1	15	16	28%	42%	20%	11%	8	0,32	25
F1(Sap) dense	4p	0	26	26	14%	32%	37%	18%	9	0,31	34
F2(Sap)	1p et 10p	2	11	13	43%	26%	23%	8%	- 8	0,42	21
G(Sap)	9p-10p	0	9	9	17%	17%	46%	21%	5	0,43	14
T.S.F et Taillis	11 p à 18 p et parcelles en attente					No	n décrit				1 1

Description typologique des peuplements par cartographie à l'avancement et échantillonnage des types de peuplements à raison de 1 point à l'hectare, avec prise de la surface terrière au relascope à chaînette et encoche de Bitterlich(G), (cat. de diam. des 12 arbres les plus proches), (Hauteurs totale et H découpe pour les feuillus uniquement), (estimation approximative de la densité et des diam moyens)

Des tableaux plus détaillés sont présentés en annexe: 7.1.6

### 1.5.6. Estimation de la production

# Analyse quantitative passée

En Volume/ ha/ an

	Parcelles 1 à	10		Tout à l' AL08	sur 134,47 ha
	Accroiss estimé par sondages en 1966	Passage à la futaie estimée en 1966	Production totale estim en 1966	Récolte prévue en 1966	Réalisé en en 1981
Rx	2,4	0,2	2,6	3,3	3,1
Fs	1,8	0,2	2	6,4	2,9
	4,2	0,4	4,6	9,7	6
	La comparais	on d'inventaire	en plein entre	1966 et 1981 a d	donné :
	Accroiss estimé	Passage à la	Production		
		futaie estimée	Totale en 1981		
Rx	1,8	0,1	1,9		
Fs	1,6	0,3	1,9		
	3,4	0,4	3,8		

Parcelles 1 à 17	Tout à l' AL09	sur 175,3 ha
	Récolte prévue en 1982	Réalisé en 2001
Rx	3,42	5,36
Fs	1,7	2,36
	5,13	7, <b>72</b>

La comparaison d'inventaire de 1981 et de description par (G) en 2003 a donné:

	Nb	Vol à	Nb	Vol à	RESULTAT
	tiges / ha invent de 1981	l'ha invent de 1981	tiges / ha invent de 2003	l'ha invent de 2003	Production En 2003
Rx	107	165	101	169,4	5,48
Fs	163	91	125	85,3	2,05
	270	256	226	254,7	7,53
				-3	

Nota: La validité des données issues de la description typologique de 2003, peut être jugée bonne en ce qui concerne les surfaces terrières et les pourcentages des types de stations et essences, mais elle est faible en ce qui concerne les données en diamètres et pour la comparaison d'inventaire. Ces résultats sont indicatifs.

Comparaison d'inventaires en annexe 7.1.7

Le calcul de la production est reporté en annexe : 7.1.8

# 1.6.1. - Relevés des espèces animales remarquables

Espèces animales protégées ou menacées présentes dans la forêt :

Nom usuel	Nom latin	Niveau de protection (1)	Niveau de menace (2)
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	N1	(2)
Chauve-souris	Espèces non déterminées	N1	
Blaireau	Meles meles		S
Martre	Martes martes	N2	s
Belette	Mustela nivalis	N2	S
Fouine	Martes foina	N2	
Hermine	Mustela erminea	N2	s
Chat sauvage	Félix silvestris	N1	S
Lynx	Lynx lynx	N4	D
Ecureuil	Sciurus vulgaris	N1	s
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus		SI
Aigle royal	Aquila clanga	N5	R
Bondrée apivore	Pernis apivorus	N5	
Milan Royal	Milvus milvus	N5	
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	N5	
Autour des palombes	Accipiter gentilis	N5	
Buse variable	Buteo buteo	N5	<u> </u>
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	N5	
Faucon pélerin	Falco peregrinus	N5	R
Coucou gris	Cuculus canorus	N5	
Grand-duc	Otus scops	N5	
Chouette hulotte	Strix aluco	N5	
Chouette de Tengmalm	Aegolius fureneus	N5	
Pic vert	Picus viridis	N5	
Pic noir	Dryocopus martius	N5	
Pic épeiche	Dendrocopos major	N5	
Rougegorge	Erithacus rubecula	N5	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Fauvettes	Sylvia sp.	N5	
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	N5	·
auvette grisette	Sylvia communis	N5	<del>-</del>
auvette des jardins	Sylvia borin	N5	
auvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N5	
Gobernouche gris	Muscicapa striata	N5	
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	N5	·
Mésange nonnette	Parus palustris	N5	<u> </u>
Mésanges	Parus sp.	N5	

Mésange boréale	Parus montanus	N5	
Mésange huppée	Paruscristatus	N5	
Mésange bleue	Parus caeruleus	N5	
Mésange noire	Parus ater	N5	
Mésange charbonnière	Parus major	N5	
Sitelle torchepot	Sitta europea	N5	
Grimpereau des bois	Certhia familiaris	N5	
Grimpereaux	Certhia sp.	N5	
Pie grièche écorcheur	lanius collurio	N5	
Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocatactes	N5	
Grand corbeau	Corvus corax	N5	
Moineau friquet	Passer montanus	N5	
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	N5	
Pinson du Nord	Fringilla montifringilla	N5	
Venturon montagnard	Serinus citrinella	N5	
Bec -croisé des sapins	Loxia curvirostra	N5	
Bouvreuil	Pyrrhula pyrrhula	N5	<u> </u>
Grosbec casse-noyaux	Coccothrautes coccothraustes	N5	
Lézard agile	Lacerta agilis	N5	
Lézard vert	Lacerta viridis	N5	S
Couleuvre à collier	Natrix natrix	N5	S
Vipère aspic	Vipera aspis	N2	
Crapaud commun	Buffo buffo	N5	Š
Rainette verte	Hyla arborea	N5	V
Escargot de Bourgogne	Helix pomatia	N7	
Escargot petit gris	Helix aspera	N8	

- (1) Niveau de protection N = National, R = Régional, D = Départemental, L = Local
  - 1 destruction, mutilation, capture, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits
  - 2 mutilation, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits (la fouine peut être naturalisée à des fins personnelles par l'auteur de la capture)
  - 3 vente et achat interdits
  - 4 mutilation, capture, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits (capture ou destruction possible sur autorisation ministérielle)
- 5 destruction ou enlèvement des oeufs et des nids, destruction, mutilation, capture, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits
  - 6 mutilation, naturalisation, vente et achat interdits
  - 7 ramassage et cession gratuite et onéreuse interdits du 1er Avril au 30 Juin
  - ramassage et cession gratuite ou onéreuse interdits du 1er Juillet au 31 Mars si la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm
  - 8 ramassage et cession gratuite ou onéreuse des escargots vivants dont la coquille n'est pas bordée interdits
- (2) Niveau de menace : Classification UICN (Union mondiale pour la nature)
  - D = espèce en danger
  - R = espèce rare
  - S = espèce à surveiller
  - SI = espèce à statut indéterminé
  - V = espèce vulnérable

### 1.6.2. - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

### Espèces non gibier:

Renard, petits rongeurs.

### Espèces gibier:

Chevreuil, sanglier, lièvre, grive, pigeon ramier, bécasse, gelinotte.

## 1.6.3. - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Le chamois est irrégulièrement présent sur les parties sommitales et pentes abruptes. Le chevreuil est bien représenté et le biotope lui convient bien sauf dans le haut de la forêt où le climat est très rude. Les dégâts qu'il occasionne sont limités et ne mettent pas l'avenir de la forêt en danger. Les années de fainées abondantes, le sanglier se tient plus longtemps en altitude.

### 1.6.4. - Etat sanitaire de la faune sauvage

Pas de problèmes connus.

### 1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

### Types de risques constatés dans la forêt

Chute de blocs rocheux sur les CD 120 et 120 a.

### Facteurs de risques

Les chutes de blocs rocheux se produisent plus particulièrement lors de fortes pluies, en période de dégel, ou par vents forts.

### Phénomènes observés

Blocs de pierre mis en mouvement lors de fortes pluies ou en période de dégel barrant la route départementale n° 120 ou 120 a. Nombreuses pierres sur CD 120 lors de grands vents.

### Enjeux

Circulation sur la route départementale n° 120 et 120 a

### Etude de protection en cours

Depuis 1992, un Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) est en cours d'élaboration pour le versant Sud de la Forêt. (Ce P.P.R. devant être intégré au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration).

- L' arrêté du Maire du 01 Août 2001, interdit l'accès à l'intérieur de la zone de protection des merlons au lieu-dit: CHANTEMERLE
- L' arrêté du Maire du 10 Août 2001, interdit l'accès à l'intérieur de la zone de protection des merlons au lieu-dit: LANDAIZE

Par la suite, l'étude de ce P.P.R a été élargie par Arrêté de prescription, en plan de prévention des risques et des inondations (P.P.R.I.)

- L'Arrêté Préfectoral du 05 mai 2003, prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles multirisques pour la commune de Culoz.

Les risques pris en compte étant les suivants:

- -risques liés aux crues du Rhône et du Séran,
- -risques liés aux chutes de rochers.

(voir carte des risques naturels en annexe 7.2.10

### Conclusion

Les risques naturels recensés ont pour conséquence:

- l'altération de la qualité des bois par dégâts au pied,
- l'accroissement du risque d'accident à la circulation pédestre, automobile et surtout habitation (P.P.R.)
- la dégradation de la voirie localement par arrachement

A ces risques naturels, il faut ajouter les risques liés à l'activité humaine.

- glissement de grumes: lançage des grumes lors des exploitations
- chutes de blocs rocheux: lors de travaux de terrassement

### 1.8. RISQUES D'INCENDIE

Le risque est faible pour la forêt de production, parcelles 1 à 18. Pour le reste de la forêt, le risque existe notamment sur les fortes pentes des versants Sud et Est traversées par la route départementale.

- -Un incendie s'est déclaré le 22 octobre 1989 à l'intérieur de la parcelle 18, l'origine est inconnue.
- -Un incendie s'est déclaré le 26 octobre 1989 à l'intérieur de la parcelle 9, l'origine est un feu de bûcheron non maîtrisé. Par un été sec, ce feu s'est propagé dans la parcelle 15.

# 2. Analyses des besoins économiques et sociaux

### 2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

Résultats constatés sur 20 années : 1982 /2001 (détail en annexe 7.1.2 - récoltes des dernières années et en annexe 7.1.3 - revenus des 20 dernières années -)

Essences	Catégorie de diamètre	Prix au m3 sur pied (actuel)	Prix au m3 sur pied (moyenne des 5 dernières années en € 2002)	Volume annuel vendu (m3)	Volume annuel délivré (m3)
Vendu: "Toutes	25 et +	25,91	22,73	1098	
essences confondues"	20 et -	5,04	4,56		180
Estimation Sapin et	25 et +		28		
Epicéa	20 et -	_	0		
Estimation Hêtre et	25 et +		20		
Autres feuillus	20 et -		5		
	Taillis		5		-
	Houppiers toutes essences		5		

### Prix obtenus - Marché du bois

Les prix obtenus sont issus de la moyenne des cinq dernières années. Ils sont inférieurs aux valeurs moyennes constatées dans la région. Ils reflètent hors une baisse importante des cours depuis 1980, leur qualité moyenne.

### Qualité et destination des produits vendus

Les Sapins pectinés sont de vieilles récoltes surannées restées inaccessibles jusqu'aux créations d'infrastructures. Les Epicéas sont issus de première génération, leur qualité est nettement supérieure à celle du Sapin. La majorité des bois sont écoulés auprès des scieries du département ou des départements limitrophes.

Les résineux sont essentiellement utilisés en charpente, en palette et en coffrage. La majorité des feuillus est utilisé en chauffage. Une faible partie est destinée au déroulage ou plots (10 à 15%.)

### Affouage

Encore très actif, grâce à l'amélioration de la desserte. On recense actuellement une quinzaine d'affouagistes, exploitant 100 à 200 m3 de bois de chauffage issu des résidus de coupes ou de coupes d'amélioration (travaux sylvicoles) dans les faibles diamètres. L'effectif très variable est toutefois en baisse.

### Droit d'usage au bois

Néant

### 2.2. AUTRES PRODUCTIONS

### Ressources particulières

Néant

### Concessions

-EDF

-Ligne 20 K en fil torsadé

Convention du 04 mars 1991 pour la durée de l'exploitation de la ligne Dessert le radiophare de Grand Colombier.

Largeur 10 à 15 m, longueur 245 m. Surface 0,16 68 ha.

Parcelle cadastrale H 238 et H 239 (Parcelle forestière n°1)

Versement unique de 2801,33 F soit 3309,38 € (€ 2002)

### -Divers

A noter deux anciennes carrières, l'une située au-dessus du CD120 sur les pentes Sud de Culoz, avait fait l'objet d'un règlement d'exploitation. L'autre était située au dessus de Landaize. Ces deux concessions sont éteintes.

### Droits d'usage

### -Convention de passage

Passage a titre gratuit sur 120 mètres en forêt communale de Culoz. En 1997, une autorisation de création et de passage sur la commune de CULOZ à été établie entre la commune de Culoz et Anglefort. Le but étant l'accès à la parcelle 9 de la forêt communale d'Anglefort. L'utilisation en est commune par les deux parties et leurs ayants-droit ainsi que pour les riverains desservis pour la desserte de leur fonds.

### Gibiers recherchés

Sanglier, chevreuil, cerf

#### Mode de chasse

- Gros gibier: en battue - Petit gibier: devant soi

### Modes d'exploitation

Par bail du 01 août 1956, la chasse est louée annuellement, à tacite reconduction, à la Société de chasse de Culoz. Le droit de chasse peut s'exercer sur les terrains communaux comprenant les prés, forêts, marais, îles, de tout ce qui dépend de la propriété communale en général.

#### Locataires

Sur la totalité de la forêt par bail du 01/08/1956 à la Société de chasse de Culoz

### Prix du droit de chasse

-Bail de 1956 au prix de 200 F par an soit 3,42 € (en € 2002)

-Sur la totalité de la forêt (avenant bail du 01/08/1956) à partir du 01/02/1996 pour un prix de 600 F par an soit : 98,74 € ( € 2002)

La valeur estimée de la location du droit de chasse sur l'ensemble de la forêt est comprise entre 920 E/an et 1840 E/an (valeur obtenue par comparaison avec des chasses de qualité équivalente louées dans la région après mise en concurrence).

## Evolution de la demande et du nombre de chasseurs - Difficultés rencontrées

Le nombre de chasseurs est à peu près stable. Suite à la raréfaction du petit gibier, les chasseurs se spécialisent de plus en plus dans la chasse au gros gibier.

### Plan de chasse des cinq dernières années

Ann	ée	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	200/2001
Cervidés	Attribution		I			1
	Réalisation		0			0
Chevreuil	Attribution	7	8	8	8	9
	Réalisation	7	7	6		
Chamois	Attribution	0	0	0	0	0
	Réalisation				-	

Ces résultats sont donnés pour l'ensemble du territoire chasse par la société. Ce territoire couvre la totalité de la propriété communale, contenant 455 ha de forêt sous régime forestier.

Voir carte touristique en annexe 7.2.8.

### Attraits particuliers de la forêt

En raison de sa situation à l'extrémité des chaînes du Jura, la forêt de Culoz possède des attraits particuliers. Des sentiers de randonnées la traversent de part en part: le GR 9, le GTJ (Grande traversée du Jura) et des sentiers de petites randonnées. Il sont particulièrement fréquentés l'été. Les points de vue sont exceptionnels (route panoramique et Site du Fenestrez). La route départementale qui mène au Grand Colombier traverse le massif, cet itinéraire est très fréquenté par le grand tourisme à la belle saison. Un circuit VTT emprunte le GR9.

Au bas de la forêt se trouve une source qui donne naissance au ruisseau dénommé le "Jourdan". La combe où s'écoule le Jourdan est fraîche et est traversée par le sentier GR9 au niveau du "Pont de la Source", non loin de la route départementale. L'été ce lieu est très prisé par le public, car seul point d'eau du massif.

### Zones particulièrement fréquentées

Le point de vue du "Fenestrez" est situé à l'extrémité Sud du plateau, plongeant brutalement de 100 mètres de dénivelée. La vue s'offre sur les Alpes, depuis le Mont-Blanc jusqu'à la Meije. Ce panorama attire de nombreux visiteurs; quelques tables et bancs ont été placés à proximité, en bord de route. Un panneau panoramique y est également installé.

### Activités de loisir pratiquées en forêt

La forêt est essentiellement pratiquée par les ``autochtones'' (chasse, cueillette) tout au long de l'année. A proximité du point de vue du "Fenestrez" se trouve un départ de parapente. Ce dernier n'est fréquenté que par des érudits, du fait des vents tournants qui peuvent rabattre les sportifs vers les falaises. Le VTT est également très pratiqué sur des chemins et sentiers qui mènent de Culoz au Grand Colombier.

## Problèmes posés - Incidence sur les milieux et la gestion forestière

Passages sauvages de 4 x 4 et motos tout-terrain. On ne peut constater de dégâts matériels, mais la gêne causée à la faune ou à la flore au niveau des pâturages, n'est pas quantifiable. Des Arrêtés visant la circulation des engins à moteur ont été pris au niveau de la Commune.

### Evolution constatée et évolution prévisible

Cette situation risque d'évoluer à l'avenir si aucun accord au niveau du massif du Grand Colombier n'est décidé pour enrayer ce nouveau fléau. L'accès étant facilité par les nombreuses pistes de création récentes sur le massif.

Voir carte paysagère en annexe 7.2.7.

### Paysages remarquables

Inventaire paysager DIREN:

La forêt communale de CULOZ est située dans l'ensemble géographique remarquable n° 25 dénommé "Colombier-Retord". Située sur le versant Est du massif du Grand Colombier qui domine la Chautagne, elle fait partie intégrante de ce paysage remarquable dans son ensemble. La partie Sud du Grand Colombier se situe également dans la zone naturelle remarquable n°19.

Sites remarquables (mares, vestiges, arbres, constructions, rochers, peuplements)

Le rocher de MILVENDRE au dessus duquel se trouve, légèrement décalé, le point de vue du "Fenetrez".

### Analyse de la sensibilité paysagère

Le village de Culoz est situé en contrebas de la forêt. Depuis le village et toute la région située au Sud, on a une vision sur l'ensemble des pentes Sud et Sud-Est de la forêt: la contrainte paysagère y est forte. Le versant Est de la forêt se voit bien de toute la Chautagne et particulièrement depuis les versants opposés; ces versants de la Savoie sont très peuplés et la contrainte paysagère y est également forte. Une partie du plateau est visible depuis les parties sommitales du Grand Colombier, mais la vision est plus écrasée. La route départementale et les chemins de randonnée traversant le massif, offre une vision interne relativement perméable de la forêt, du fait de la structure aérée des peuplements.

Les anciennes carrières passent relativement inaperçues du fait de l'instabilité des zones rocheuses dans lesquelles elles se situent.

La plupart des zones sur lesquels se portent les regards sont constitués de peuplements forestiers sur lesquels aucune gestion intensive n'est possible du fait des fortes pentes les rendant inaccessibles. Le reste étant composé de roches, falaises, éboulis en équilibre instables.

### 2.6. RICHESSES CULTURELLES

La forêt de Culoz contient 4 gouffres connus dont ceux dénommés "Creux des neiges" ou "Grand creux des neiges", situés en parcelles 2 et 3, servaient jadis de réserve d'eau pour les alpagistes qui durant l'hiver, accumulaient la neige dans ces cavités, à fond fermé.

### 2.7. SUJETIONS DIVERSES

Néant

# 2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration.

Afin de protéger la forêt et pâturages du développement du 4 X 4 ou motos tout terrain, la commune a pris successivement des arrêtés.

Arrêté du Maire du 06 juillet 1992 interdisant la circulation des véhicules à moteur sur les terrains communaux du Grand Colombier loués à la SICA, sur lesquels elle fait paître du bétail.

Arrêté du Municipal du 25 avril 1996 interdisant la circulation à tout véhicule à moteur de manière permanente aux lieux-dits suivants:

- -chemin de Romagneux, en partant du pont de la Source jusqu'au Fenestrez;
- -chemin du Grand Charrin
- -sur l'ensemble des chemins et pistes desservant Pré Sauvage, La Cornalle, La Côte aux Andrés, Plateau de Davoyard, en Longechat, Creux Cottin, Prés Revèle, SurMargeot, Les Lantillères, Margeot, Le villard, les Carrières de Landaize.

L'arrêté préfectoral du 20 juillet 1987 instaurant la protection des biotopes de nidification du Faucon Pèlerin a été remplacé le 04/12/02. Il est désormais étendu aux "zones de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêt voisines", et réglemente les activités de loisir proches des zones inventoriées. La forêt de Culoz est concernée par la zone du "Rocher de Milvendre" et versant Sud sous le "Fenestrez"

Voir arrêtés en annexe 7.1.10



### 3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

### 3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement

Le premier texte relatif à l'aménagement de la forêt de Culoz est un décret du 12 Août 1854. La forêt avait une superficie de 460 ha et n'était pas encore divisée en séries, ce découpage n'ayant été effectué qu'en 1981 (on le retrouve d'ailleurs dans l'aménagement de 1969).

En 1854, la forêt était cependant divisée en cinq zones:

- -la partie méridionale du plateau (75 ha) à convertir en futaie résineuse.
- -le surplus (385 ha) divisé en:
  - . un quart de réserve de 96.25 ha exploité en " furetage" ( hêtre dominant).
  - . une série de 103,75 ha exploitée également en furetage à la révolution de 30 ans (hêtre dominant).
  - . deux autres séries pour une surface totale de 185 ha traitées en taillis-sous-futaie (chêne dominant).

Les principales caractéristiques des aménagements qui se sont succédés sont rappelées ci-après pour chaque ancienne série.

# 1ère Série dite des Platières, parcelles actuelles numéro 1 à 10

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement
1891-1905 15 ans et 1891-1904 14 ans	Décret du 10 septembre 1891	75 ha	Futaie jardinée à durée de rotation de 15 ans, âge d'exploitabilité 150 ans, possibilité 255 m3 soit 3,4 m3/ha/an. Coupes biennales d'un volume de 510 m3.
1905-1918 14 ans et 1905-1924 20 ans	Décret du 22 juin 1905	116 ha	Futaie jardinée à durée de rotation de 14 ans, âge d'exploitabilité 140 ans, possibilité 420 m3 soit 3,6 m3/ha/an. Coupes ordinaires de 279 m3, prélèvement de 3%, augmentation de la surface aux dépens de la 2ème série.
1925-1946 22 ans et 1925-1966 42 ans	Décision du 17 Novembre 1925	116 ha	Futaie jardinée à durée de rotation de 14 ans, âge d'exploitabilité 140 ans, possibilité 439 m3 soit 3,8 m3/ha/an. Coupes ordinaires de 293 m3, coupes quadriennales à partir de 1934

1967-1976	Arrêté Ministériel	134,47 ha	Futaie jardinée à durée de rotation de 10 ans, âge
10 ans et	du 23 Décembre		d'exploitabilité: Rx 180 ans à 0,55 m; Fs 140 ans
1967-1981	1969		à 0,40. Possibilité: Rx 446 m3 soit 3,3 m3/ha/an;
15 ans		i I	Fs 860 m3 soit 6,4 m3/ha/an.
			Coupes ordinaires de 979 m3, prélèvement de 7
			%, suppression du quart de réserve en 1971

### Résultats obtenus en 1966

Entre 1905 et 1966, la proportion des essences en nombre de tiges a évolué de la façon suivante:

	Résineux	<u>Feuillus</u>
1905	62 %	38 %
1924	65 %	35 %
1966	46 %	54 %

La proportion des feuillus n'a pu être ramenée à 10 % comme cela avait été préconisé en 1925.

Dans les peuplements résineux on constate un déficit des jeunes bois en même temps qu'une augmentation de gros bois.

Le réseau routier à été fortement développé en 1964 et 1965 ce qui doit permettre une gestion plus rationnelle du massif. Il faut souligner q'aucune coupe n'avait été exploitée de 1953 à 1964 compte tenu des difficultés de vidange.

### Résultats obtenus en 1981

La durée effective d'application du précédent aménagement a été de 15 ans. Toutes les parcelles à l'exception de la parcelle 7, ont été parcourues en coupe. Le volume récolté pendant les quinze ans d'application a été le suivant: Résineux 3,1 m3/ ha/ an et feuillus 2,9 m3 /ha /an. Ces récoltes sont inférieures à la possibilité prévue: de 7% pour les résineux et 55 % pour les feuillus. La proportion en nombre de tiges est restée la même qu'en 1966.

2<sup>ème</sup> Série dite de la Sapette, parcelles actuelles numéro 11 à 17

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement
1891-1905 15 ans et 1891-1904 14 ans	Décret du 10 septembre 1891	120 ha	Transformation en futaie résineuse. Durée de rotation 15 ans avec une possibilité contenance de 6 ha. Coupes biennales d'une surface de 12 ha.
1905-1946 42 ans et 1905-1981 77 ans	Décret du 22 juin 1905	79 ha	Transformation en futaie résineuse. Durée de rotation 14 ans avec une possibilité contenance de 5,64 ha. Coupes biennales d'une surface de 11,28 ha. Prélèvement de 3%.

### Résultats obtenus en 1905

Les résultats sont jugés satisfaisant; la conversion en futaie semble avoir été bien conduite, 41 ha de futaie acquise passent en 1<sup>ere</sup> Série.

Cependant cette deuxième série n'a pas encore une structure équilibrée, permettant une production ligneuse soutenue. Ceci expliquerait la durée d'application aussi longue (42 ans) prévue pour l'aménagement de 1905. L'aménagiste pensait qu'à l'issu de cette période les deux séries pourraient être réunies.

# Résultats obtenus en 1981

Devant les difficultés d'exploitation, il n'y a pas eu de révision d'aménagement. Cependant, quelques interventions sylvicoles ont modelé l'aspect de la forêt: de 1941 à 1945, une zone d'environ 40 ha a été exploitée par la main d'œuvre des chantiers de jeunesse et les réfractaires au S.T.O. La technique utilisée fut celle de la coupe d'abri avec une réserve de 500 baliveaux à l'hectare et élimination des grosses réserves. Ces réserves n'ont pas pu être exploitées totalement et il a fallut attendre l'ouverture de la route et des pistes pour reprendre les exploitations en 1967.

A cette date la surface de la série est de 71,83 ha, suite à l'arrêté Ministériel du 23 décembre 1969 réglant l'aménagement de la 1ère série.

Depuis 1967, toutes les parcelles, du moins leur partie accessible estimée à environ 40 ha, ont été parcourues en coupe. Les parcelles 11, 12 et 13 ont été parcourues une deuxième fois.

# 3<sup>ème</sup> Série dite des Pentes de Culoz et de Châtel, parcelles actuelles numéro 18 et attente

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement
1891-1905 15 ans et	Décret du 10 septembre 1891	250 ha	Taillis- sous -futaie à la révolution de 20 ans avec un quart en réserve de 62,50 ha
1905-1946 42 ans et	Décret du 22 juin 1905	250 ha	Taillis- sous –futaie à la révolution de 30 ans

## Résultats obtenus en 1905

L'aménagiste constate que les peuplements sont "clairièrés, formés de brins à fût court et peu vigoureux". Il fut décidé d'augmenter la révolution afin d'enrichir les peuplements.

Le quart de réserve peu productif dans cette série est supprimé. Un quart de réserve, plus productif, est alors assis en lère série.

# 4ème Série dite des Fours, parcelles actuelles en attente

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement
1891-1905 15 ans et	Décret du 10 septembre 1891	15 ha	Taillis simple à la révolution de 12 ans
1905-1946 42 ans et	Décret du 22 juin 1905	15 ha	Taillis- sous –futaie à la révolution de 20 ans

# Résultats obtenus en 1905

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, l'aménagiste propose d'augmenter la révolution et de la porter de 12 à 20 ans. Compte tenu de l'absence de réserves dans le peuplement, le traitement adopté en 1891 est le taillis simple.

# Résultats obtenus en 1981

L'application des aménagements des séries 3 et 4 n'a pas été rigoureux et les exploitations de taillis ont été abandonnées totalement depuis les années 60.

On notera cependant l'exploitation de 168 m3 en 1979 dans la 3ème série.

# 3.1.2. Dernier aménagement forestier

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement
1982-2001 20 ans	Arrêté Ministériel du 3 avril 1985	471,3 ha	Division en deux séries:  - 1 <sup>ère</sup> série: parcelles 1 à 17: 206,30 ha  Traitée en Futaie jardinée de Sapin (61 %) et d'Epicéa (3 %) exploités à 0,60 m. de diamètre, et de hêtre et feuillus divers (36 %). Coupes de jardinage assises par contenance à la rotation de 10 ans - 2 <sup>ème</sup> série: parcelles 18 et surplus 265,00ha  Taillis sous futaie laissé en repos pendant une durée de 20 ans (1982-2001)

## Caractéristiques

Série	Surface (ha)	Traitement	Méthode d'aména- gement	Surface à régénérer	Rotation (années)	Prévisions de récoltes (m3 commerciaux)			- 1
		}	_	(ha)		Régéné- ration	Amélio- ration	Jardi- nage	Autres
1	206,30	Futaie Jardinée	Par contenance avec contrôle des volumes	25	10			18 000	
2	265,00	T.S.F.	Laissée en repos						
Total	471,30			25				18 000	

# - 1 ère et 2<sup>ère</sup> série

La durée d'application de l'aménagement a été fixée à 20 ans , durée jugée suffisante pour contrôler l'évolution des peuplements, et assez longue pour obtenir des résultats tangibles. Il a été recommandé de faire le point à mi- période, en 1992.

La forêt est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux et feuillus et à la protection du milieu sur d'importantes surfaces. Le mélange d'essence devant aller en faveur du résineux, surtout en nombre de tiges. Cependant il est pris conscience que le feuillus risque d'augmenter à court terme.

# - 1 ere série : parcelles 1 à 17

Le traitement en futaie jardinée devait se faire par contenance avec contrôle des volumes. Les diamètres d'exploitabilités étant fixés à 60 cm pour les résineux et 50 cm pour les feuillus avec un âge moyen pour les deux essences de 140 ans.

L'effort de régénération (25 ha) se réaliserait par des dégagements de plantations et de semis et par l'extraction en trouées des vieux bois . Rotation prévue de 10 ans.

Possibilité volume préconisée (Algan 09):

- résineux 600 m3 (3,4 m3 / ha / an)
- feuillus 300 m3 (1,7 m3 / ha /an)
- soit 900 m3 (5,1 m3 / ha/ an)

Cette possibilité, légèrement supérieure à la production calculée pour l'ancienne série à 3,8 m3 / ha/ an devait permettre d'enrayer le vieillissement de la forêt. Cette possibilité restant inférieure aux prélèvement des quinze dernières années.

Le réseau de desserte à été jugé suffisant, sauf quelques améliorations à réaliser pour les parcelles 11 à 17. Pour l'accueil du public, mise en place panneaux d'information et balisage.

# - 2ère série : parcelles 18 et surplus

Cette série sera laissée au repos, sauf s'il y a demande d'affouage auquel cas il sera délivré une coupe prioritairement dans la parcelle 18.

# Application de l'aménagement

Durée d'application effective : 20 ans, (1982 - 2001)

## Récolte

On trouvera le détail des récoltes en annexe 7.1.2 : "Récolte des 20 dernières années"

La récolte effectuée durant le précédent aménagement s'élève à 26870 m3 selon le détail suivant :

Série	Surface	Rotation		Volumes récoltés (en m3 commerciaux)					
	(ha)	effective	Régéné-	Amélio-	Jardi-	Autres	S/Total	Produits	Total
		(années)	ration	ration	nage		ĺ	accidentels	
1	206,30	10			19 269		19 269	3 708	22 977
2	265,00	10		71			71		71
S/total	471,30			71	19 269		19 340		23 048
	%			0	84		84	16	100 %
Taillis e	t houppiers séries)	(toutes			3822		3 822		3 822
Total				71	23091		23162		26870
	%	_		0	86		86	14	100 %

Soit un prélèvement annuel moyen sur 20 ans, en volume commercial, de 7,7 m3/ha/an dont 5,36 m3/ha/an résineux et 2,36 m3/ha/an feuillus.

Ce chiffre est supérieur à la production des types de stations forestières présents sur la forêt, soit une production moyenne de 5,6 m3/ ha /an (de source IFN de 1996) dont:

-109 ha en "Futaies mixtes à sapin ou épicéa prépondérant " production estimée à 7 m3/ha/an

-67 ha en "Mélange de futaie de hêtre et de taillis "

: production estimée à 3,6 m3/ha/an

# Régénération

L'irrégularité des peuplements, ne permet pas de définir une surface de régénération définitivement acquise durant le précédent aménagement. L'aménagement prévoyait la répartition de l'effort de régénération par la plantation de 10 ha d'épicéas et le dégagement de 15 ha de semis naturels. Les résultats obtenus seront analysés dans le chapitre suivant.

## **Travaux**

Les dépenses pour travaux effectués durant le précédent aménagement s'élèvent à 158 780 € hors taxes (en €. 2002 selon le détail suivant :

Nature des travaux	Entretien	Investissement	Total	Soit /ha/an
Sylvicole	51 625 €	34 792 €	86 417 €	9,17 €
Maintenance	20 140 €		20 140 €	2,14 €
Infrastructure	21 913 €	29 408 €	51 321 €	5,44 €
Autres	902 €		902 €	0,10 €
TOTAL	94 580 €	64 200 €	158 780 €	16,84 €

Surface concernée durant le précédent aménagement: 471,30 ha

On trouvera le détail en annexe 7.1.1 "Dépenses des 20 dernières années"

Pour le financement des travaux sylvicoles, la commune a obtenu des aides de la Région ou du FEOGA, par subvention de 28 % sur le montant des travaux.

Pour le financement des travaux d'infrastructure, la commune a obtenu une subvention du F.F.N par décision du 22 septembre 1986 pour un montant de 68 000 F soit 14 438 € (€2002)

A noter des travaux de remise en état et de sécurisation suite à un glissement de terrain ayant provoqué l'effondrement d'une piste en cours de création, au sommet de la parcelle 18, au dessus de la CD 120. Ce travail a été pris en charge par le Maître d'œuvre pour un montant, non inclus dans le tableau ci-dessus, de 12 773 € (€ 2002)

## Conclusions

L'aménagement de 1982 préconisait une dépense (€ 2002) de :

	En 1 <sup>ère</sup> Série		En 2 <sup>èr</sup>		
Nature des travaux	Entretien Soit /ha/an	Investissement Soit /ha/an	Entretien Soit /ha/an	Investissement Soit /ha/an	Soit /ha/an
Sylvicole/Jardinage	2,02	4,61			6,63 €
Maintenance	0,57		0,29		0,86 €
Infrastructure	0,58	1,01			1,59€
Equipement touristique	0,14				0,14 €
TOTAL	3,31	5,62	0,29	néant	9,22€

L'analyse des résultats fait apparaître que par rapport aux prévisions:

Globalement le volume de travaux dépasse de 82 % le volume prévu, et le bilan est très satisfaisant.

Les interventions sylvicoles représentent 38 % de ce dépassement, les plantations prévues sur 10 ha n'ont été réalisées que sur 1,5 ha. La progression de la régénération à permis cette économie, mais a augmenté les travaux de dégagement et nettoiement de semis naturels s'ajoutant aux dégagements des plantations. Les résultats sont très satisfaisant, mais la maîtrise des proportion d'essence reste une préoccupation essentielle.

L'excellent état des limites et parcellaire sont la résultante de l'effort d'entretien réalisé et à poursuivre.

Les travaux de création d'infrastructure prévus sur 1 km en parcelles 11 à 17, ont été réalisé. Une aide FFN a permis de porter l'effort sur 2,9 km en parcelles 13, 14, 15 et 16. La desserte forestière est suffisante, seuls quelques pistes de débardage pourront encore améliorer l'accessibilité des zones de production.

L'équipement touristique prévu (panneau, balisage, sentiers) a été réalisé bénévolement, la dépense effectuée concerne l'installation d'équipement de pique-nique. L'aménagement du belvédère du Fenestrez (table d'orientation, sécurisation, bancs) a été pris en charge par le syndicat du Grand Colombier.

# 3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Néant

# 3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

# Matérialisation des limites périmétrales

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	3 052
Limites naturelles	16 338
Tronçons à matérialiser	néant
Total	19 390

Voir carte des limites en annexe 7.2.5.

# Matérialisation des limites parcellaires (hors périmètre)

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	8481
Tronçons à matérialiser	néant
Total	8481

# Equipements de desserte

Sur l'ensemble de la forêt: 455 ha

	Réseau du domaine public	Réseau du domaine privé	Long	Longueur totale		
	km_	km	km	km/100 ha		
Routes revêtues	8,2		8,2	1,80		
Routes empierrées		0,3	0,3	0,07		
Routes en terrain naturel		0,9	0,9	0,20		
Total routes	8,2	1,2	<b>5</b> ,5	0,26		
Pistes à tracteur		23,1	10,3	5,08		

Voir carte des équipements en annexe 7.2.6.

Nota: Les équipements se situent essentiellement au niveau des parcelles productives (Plles 1 à 18) Ce qui augmente évidemment la densité au niveau de cette partie du massif.
Pour mémoire:

- . Les routes sont les voies accessibles aux camions grumiers.
- . Les chemins ruraux sont compris dans le réseau du domaine public
- En montagne, la densité optimum préconisée est d'environ 3,5 km/100 ha de routes forestières et 4 à 5 km/100 ha de pistes.

# Places de dépôt

Il y a 14 aires de stockage répartis sur l'ensemble de la forêt de production (parcelles 1 à 18), et situées aux abords des voies accessibles aux camions grumiers.

En conclusion, le massif productif est bien desservi. La répartition de l'infrastructure y est homogène. Une grande zone de versants composés de taillis-sous-futaie et taillis simples, reste inaccessible et dangereuse.

# Equipements cynégétiques, piscicoles, pastoraux, de protection contre l'incendie, RTM

# Equipements d'accueil du public

Nature	Longueur en km
Sentiers de randonnée	9,6
Pistes VTT	6,4
Route Départementale "panoramique"	3,4

Voir carte des enjeux touristiques en annexe 7.2.8

# Autres équipements :

Deux aires d'accueil avec stationnements, tables et bancs dont l'une se situe près du point de vue équipé d'une table d'orientation du Fenestrez est très fréquentée, l'autre se situe en bord de route menant au Grand Colombier. Des bancs sont également installés au Fenestrez et sur le bord de la route départementale, en dessous de l'ancienne carrière, au dessus des vignobles de Bel Air.

La signalétique des sentiers a été mise en place par le "Club de Randonnée Pédestre de Culoz".

# Equipements pour l'observation et la recherche

Néant

# Equipements divers

Un ancien captage sous la source du Jourdan au dessus du "Pont de la Source" laisse une trace du passé.

# 4. Synthèses: objectifs, zonages, principaux choix

Durée de l'aménagement : 20 ans, 2002 - 2021

# 4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

L'analyse de l'état actuel et de l'évolution de la forêt de CULOZ au cours de ces dernières années met en évidence les problèmes et les contraintes suivants :

- Des stations imbriquées en mosaïque, favorables suivant leur nature, au sapin, au hêtre ou à l'épicéa. L'altitude et les proportions très variables de zones rocheuses à faible réserve en eau, influent sur la dynamique de ces peuplements. Moins de la moitié (39%) seulement de la surface de la forêt est réellement, mais moyennement productive. Au-dessus de 1200 m d'altitude les conditions de végétation sont nettement plus rudes. Sur plateau en parties sommitales de la forêt et sur sols superficiels des versants, les feuillus divers sont plus adaptés.
- Une grande surface (61%) ne peut faire l'objet de gestion rationnelle et équilibrée. Classée en protection ou en abandon, cette surface inaccessible se dissocie en grande partie du massif pénétrable et géré.
- Malgré la bonne densité de la desserte, la difficulté d'exploitation demeure dans les fortes pentes (lançage sur route départementale) ce qui entraîne une élévation des coûts d'exploitation ou la mévente. L'affouage ne s'y pratique plus.
- De fortes variations de productions et prélèvements constatées au cours des décennies passées.
- Par comparaison (à validité faible car méthodes différentes) des inventaires de 1981 et 2003 sur les parcelles 1 à 17, il en ressort que le prélèvement de 7,7 m3/ha/an est supérieur à <u>la production qui s'élève actuellement à 7,5 m3/ha/an</u>, cependant la production par type de station forestière pour des peuplements de "Futaie mixtes à Sapin ou Epicéa prépondérant" et de " Mélange de futaie de Hêtre et de taillis", s'élève en moyenne pour les parcelles 1 à 18 à environ 5,6 m3/ha/an. (Source IFN de 1996 pour la Région concernée)

## Evolution constatée:

Essence	Evolution en % du Nb de tiges	Evolution en % du Volume
Résineux	Moins 6%	Plus 2%
Feuillus	Moins 23 %	Moins 7%

La résorption de gros bois résineux s'est bien déroulée, ce qui a permis le passage à la futaie de jeunes résineux. Les diamètres moyens ont été fortement prélevés dans les feuillus.

- -La régénération est partout présente et acquise, en croissance libre, par taches ou bouquets dans presque toutes les parcelles 1 à 10, 14 et 15.
- Une trouée de chablis de 1999, non refermée (Plles 9 et 10), où la régénération tarde à s'installer.
- Des travaux de mise en valeur des peuplements ( dégagements de plantations, dépressages, élagages ont fait l'objet d'importantes dépenses (9 € / ha / an). L'augmentation des prélèvements en volume a entraîné une augmentation des charges au profit du renouvellement du peuplement.
- Une diversité écologique des milieux qui se traduit par une richesse floristique. La diversité faunistique n'est pas particulière, sauf en altitude dans les milieux ouverts déjà fréquentés par le public.
- Forte sensibilité paysagère en vision rapprochée ainsi qu'en vision éloignée pour la partie sommitale et tous les versants.
- Le classement en paysages remarquables nécessite des précautions de gestion et de protection.
- Rôle social limité en tant que territoire de chasse. Toutefois le milieu est très favorable à l'accueil du public.

# Solutions proposées

Aménagement sur une durée de 20 ans (2002 - 2021).

Pour une commodité de gestion, il sera conservé deux séries: une série de futaie et une série de taillissous-futaie

La desserte de la parcelle 18 permet de raccorder cette unité à la 1<sup>ère</sup> série de futaie. La nouvelle 1<sup>ère</sup> série sera donc constituée des parcelles 1 à 18. La deuxième série sera constituée du surplus.

L'hétérogénéité des peuplements de la 1<sup>ère</sup> série implique un traitement en futaie irrégulière par parquets, bouquets, par pieds d'arbres. Ce traitement sera le mieux adapté aux exigences paysagères, aux conditions de stations difficiles et à l'état des peuplements des parcelles 1 à 10 et 11 à 18 dissemblables. Pour ne pas créer de sous parcellisation, les peuplements de taillis- sous- futaie des parcelles 11 à 18 seront inclus dans cette série.

# Première série.

- -On continuera l'effort de rajeunissement entrepris lors du dernier aménagement en concentrant le renouvellement sur les vieux peuplements.
- -On continuera également la résorption des gros bois ainsi que le prélèvement des feuillus dans les parcelles 1 à 10 .
- -On misera sur la régénération feuillue et résineuse sans faire de sacrifices d'exploitabilités dans les parcelles 11 à 18.
- -On conservera l'âge d'exploitabilité à 140 ans pour toutes les essences; ce qui équivaut à un diamètre de 60 cm pour les résineux et 50 cm pour les feuillus.
- -On favorisera partout le mélange d'essences par le biais des travaux de dépressage.
- -On favorisera en tant que possible, les essences de bois dit précieux érable sycomores merisiers -autres fruitiers frênes, par le biais des travaux de dépressage ou balivage.
- -On veillera à provoquer et à suivre la régénération naturelle dans les trouées de chablis de 1999, on la complètera éventuellement par plantation d'épicéas.
- -On conservera les vides boisables du plateau à fin de diversité des milieux écologiques.
- -On proposera de compléter la desserte.

## Deuxième série.

Les mesures de protection prises par le Plan de Prévention des Risques, la sensibilité paysagère, l'inaccessibilité des versants, oriente la deuxième série vers un objectif de protection.

-On laissera cette série en repos, à moins qu'il y ait d'importants besoins en bois de feu; dans ce cas, des coupes pourront être programmées dans les zones les plus intéressantes. Le mode de désignation sera alors adapté aux conditions de stations et aux exigences de protection et de paysage.

# 4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt communale de Culoz sera divisée en deux séries (voir carte d'aménagement en annexe 7.2.1).

	Surface		Objectifs:	Type de série
Série	Totale	Réduite	- principaux déterminant la sylviculture	et
	(ha)	(ha)	- associés	type de traitement
1	226,97	226,63	. Objectif principal : Production de bois d'œuvre sapin et épicéa qualité charpente et hêtre qualité menuiserie . Objectifs associés : Production de bois de feu Protection générale des milieux et des paysages	Série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages Traitement en futaie irrégulière par parquets, bouquets, pieds d'arbres
2	228,03	228,04	. Objectif principal : Protection du milieu vis-à-vis de risques naturels d'ordre physique . Objectifs associés : Protection paysagère	Série de protection physique et paysagère et de production

Série n°	Composition en parcelles ou sous-parcelles
1	Parcelles 1 à 18
2	Surplus (sans numérotation)

# 4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

# 4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

L'objectif déterminant est la production de bois d'œuvre. Les contraintes paysagères sont marquées, ainsi que celles liées à l'accueil du public. Les conditions stationnelles sont hétérogènes. Les peuplements présentent déjà une structure irrégulière sur 75 % de la série. Les bouquets réguliers issus de plantations, font partie du même ensemble et représentent 4 % de la série. La structure idéale recommandée par l'ORLAM est la futaie irrégulière par parquets ou bouquets et pieds d'arbres.

Les parties de Taillis- sous- futaie représentent 21 % de la série.

## **Traitement**

La première série sera traitée pour partie en futaie irrégulière par bouquets, parquets et pieds d'arbres (180,08 ha) et pour partie en taillis-sous-futaie (44,91 ha).

# Méthode d'aménagement

L'effort de régénération sera déterminé par parcelle. L'ensemble des bouquets et parquets où l'on travaillera en régénération ( à entamer ou à terminer) constituera "l'ensemble irrégulier de régénération".

# 4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité (première série)

Stations forestières	Essences principales objectif (P) Essences secondaires associées (S) et part dans l'association à long terme en %	term (par ess princip ha			Optimum d'exploitabilité des essences principales  Age (an) Diamètre (m)	
hêtraie mésophile	hêtre 70 % (P) érable sycomore 10 %(S) frêne 5 % (S) merisier 5 % (S) sapin pectiné 10 % (S)	42	19	140	50 à 60	
Hêtraie sapinière xérocline à dentaire et hêtraie sapinière mésophile	hêtre 70% (P), sapin pectiné 24 % (P), épicéa commun 1 % (P), érable sycomore 2 %(S), alisier blanc1%(S), orme de montagne1%(S), érable à feuilles d'obier 1%(S)	41	18	140	50 à 60	
Hêtraie xérophile à seslérie	Hêtre 90% (P) Alisier blanc 10 % (S)	12	5	140	50	
Erablaie hêtraie d'altitude xérocline à orme et hêtraie sapinière xérocline sur lapiaz ou sol superficiel	sapin 51 % (P) hêtre 36 % (P) épicéa commun 10 % ((P) érable sycomore 1 % (S) orme de montagne 1 % (S) sorbier des oiseleurs 1 % (S)	106	47	140	50	
hêtraie sapinière xérocline sur lapiaz ou sol superficiel	sapin 73 % (P) hêtre 25 % (S) érable sycomore 2 % (S)	25	11	140	45	
Total		226	100			

# Evolution (première série)

Répartition des essences en % du couvert boisé					
Essences	En début d'aménagement (2002)	A l'issue de l'aménagement (2021) *	A long terme		
Sapin pectiné	38	42	49		
Epicéa	5	7	15		
Hêtre	48	41 -	24		
Autres feuillus (1)	7	8	10		
Vides boisables	2	2	2		
Total	100	100	100		

<sup>(1)</sup> Autres feuillus : Frêne commun, Orme de montagne, Erable plane, Merisier.

<sup>\*</sup> Chiffre de l'arrêté d'aménagement

# 4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

# Surface à régénérer d'équilibre idéale (Se)

Elle est calculée par station pour les essences principales objectif de futaie (sapin, hêtre)

Nous excluons dans notre calcul une zone de 43 ha, essentiellement en taillis- sous- futaie, non accessible du fait de la très forte pente.

Nous excluons également 2 ha en zones boisables du plateau à fin de diversité des milieux écologiques

Se = 181 / 140 Se = 1,29 ha / an, soit 25,86 ha à régénérer en 20 ans

# Effort de régénération retenu

Il n'existe aucune contrainte. Compte tenu de la plasticité de gestion des peuplements, Sm < Se. On retiendra donc la surface d'équilibre idéale arrondie à: 26 ha

Lors des martelages, les opérations de régénération et d'amélioration sur une même parcelle ne pouvant être séparées, il ne sera pas effectué de suivi distinct du volume régénération martelé au sommier de la forêt. Cependant, il sera cartographie l'état d'avancement de la <u>surface effectivement régénérée après chaque exploitation</u>. La référence cartographique sera celle de la carte d'aménagement éventuellement agrandie et recalculée par le S.I.G.

# 4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Voir carte d'aménagement en annexe 7.2.1.

Ensembles	Parcelles ou sous parcelles	Surface (ha)	
		Totale	Réduite
Irrégulier par bouquets, parquets ou pieds d'arbres	Parcelles 1 à 18, (en totalité ou en partie)	176,27	175,93
Amélioration	Parcelles 2 et 3 parties	4,15	4,15
Attente et gestion biologique	Parcelles 1 et 2 parties et Parcelles 11 à 18 parties	46,55	46,55
	S/Total	226,97	226,63

		Effor	t de régénéra	tion (surface en ha)		
Groupe	Parcelle			Surface à régénérer durant l'aménage-ment	Essences principales objectif de la régénération	
	s/parcelle				ļ	
		Totale	Réduite			
Irrégulier	1	6,31	5,97	1,53	Sapin-Hêtre	
	2	10,74	10,74	2,65	Sapin-Hêtre	
	3	16,86	16,86	0,19	Sapin-Hêtre	
	4	14,49	14,49	0,91	Sapin-Hêtre	
	5	9,45	9,45	1,89	Sapin-Hêtre	
	6	12,44	12,44	2,49	Sapin-Hêtre	
	7	16,83	16,83	3,37	Sapin-Hêtre	
	8	11,86	11,86	2,37	Sapin-Hêtre	
	9	16,51	16,51	3,44	Sapin-Hêtre	
	10	13,85	13,85	1,84	Sapin-Hêtre	
	11	6,71	6,71		Hêtre-Sapin	
	12	7,43	7,43		Hêtre-Sapin	
	13	6,17	6,17		Hêtre-Sapin	
	14	6,18	6,18	1,24	Hêtre-Sapin	
	15	8,63	8,63	1,73	Hêtre-Sapin	
	16	4,03	4,03	0,81	Hêtre-Sapin	
	17	1,64	1,64	0,33	Hêtre-Sapin	
	18	6,14	6,14	1,23	Hêtre-Sapin	
S/Total		176,3	175,93	26,00		

Amélioration	1 2	0,86 3,29	0,86 3,29		Epicéa Epicéa
S/Total		4,15	4,15		
En attente	1 2 11 12 13 14 15 16 17	0,68 0,96 1,67 2,71 4,75 6,53 6,37 6,92 8,91 7,05	0,68 0,96 1,67 2,71 4,75 6,53 6,37 6,92 8,91 7,05		Vide écologique Vide écologique Hêtre-Sapin Hêtre-Sapin Hêtre-Sapin Hêtre-Sapin Hêtre-Sapin Hêtre-Sapin Hêtre-Sapin Hêtre-Sapin
S/Total		46,55	46,55		
Total général		226,97	226,63	26,00	

# 4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

La deuxième série sera laissée en repos pendant une durée de 20 ans (2002 – 2021)

Si des demandes en bois de feu apparaissaient de façon importante, des coupes pourront être programmées dans les zones les plus intéressantes. Le mode de désignation sera alors adapté aux conditions de stations et aux exigences de protection et de paysage.

# 5. Programme d'action

# 5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

L'entretien du périmètre et du parcellaire est à assurer à périodicité de 10 ans (à l'occasion du passage en coupe )

- entretien du périmètre: 19,390 km (450 € /HT/Km par passage)
- entretien du parcellaire: 8,481 km (317 € /HT/Km par passage)

Montant total estimé: 11, 414 €HT soit environ 571 €/an.

# 5.2. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

# 5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

## Mode d'assiette des coupes et rotation

Toutes les coupes, sauf les coupes à câble, seront assises par contenance (avec volume indicatif). La rotation sera de 10 ans. Les coupes à câble feront l'objet de rotations allant jusqu'à la moitié de l'âge du peuplement.

Indication au sommier de la forêt des surfaces régénérées par passage.

## Possibilité en volume total à récolter (houppier et taillis compris)

Elle est fixée par parcelle et non par ensemble, du fait de l'hétérogénéité des ensembles. Elle correspond à un prélèvement de 4,85 m3/ha/an résineux / feuillus

L'effort étant porté sur le prélèvement feuillus, on prélèvera 2,48 m3/ha/an dans les feuillus. La capitalisation des résineux étant nécessaire tout en prélèvera que 2,37 m3/ha/an dans les résineux afin de ne pas compromettre la stabilité des peuplements.

Voir en annexe 7.1.9 le détail des calculs de possibilités par parcelles

# PROGRAMME DES COUPES ( Tableau Synthétique )

## Forêt COMMUNALE CULOZ

Série(s): 1 de surface: 226,63 ha

Dont: 176,00 ha (SURFACE REELLE A PARCOURIR)

Période d'aménagement : 2001 -2012

**Récolte : Toutes essences** 

					Prélèveme	ant indicatif	
Année ou ordre de	Parcelles	Surface Surface totale des coupe		Volume commercial (m3) hors houppier			
passage prévu	ou sous-parcelles	parcelles (ha)	(ha)	Amélioration	Régénération	Jardinage et autres	Total
2002	6-	12,44	12,44			180	
2003	5-7-	26,28	15,95			490	_
2004	2-9-10-12-17-	63,56	29,38			810	
2005	6-7-18-	42,46	35,41		-	940	
2006	5-8-13-	32,23	27,48			505	
2007	4-	14,49	14,49			670	
2008	8-10-14-17-	48,92	34,35			845	
2009	3-	20,15	16,85			180	
2010	<b>9-1</b> 5-16-	42,46	29,17			690	
2011	3-11-	28,53	23,56			640	
2012	1-6-	19,43	18,41			570	
2013	5-7-	26,28	26,28			550	
2014	2-9-10-12-17-18-	76,80	45,46			1080	
2015	6-7-	29,27	29,27		-	840	
2016	5-8-13-	34,02	27,49			505	
2017	4-	14,49	14,49			690	
2018	8-10-14-17-	48,97	33,53			753	
2019	3-	20,15	16,85			180	
2020	9-15-16-	42,46	29,17			670	
2021	3-11-	28,53	23,56			680	
	Total:		503,59			12 468	
 	Total par an:		24,8			623	6
-	Total /ha an :					3,54	3,

Le volume total de 3,54 m3/ha/an correspond à la surface de 176 ha à parcourir. Voir programme détaillé en annexe 7.1.9.

E1(Sap)	Sapinière à excédent de bois moyens, à forte densité Plles 10p et 17p	Récolte progressive des gros bois mûrs et de l'excédent des bois moyens si possible par trouées de deux à trois arbres de côté.
E2(Sap) claire à Fs	Sapinière à excédent de bois moyens, claire à feuillus Plles 3p et 5	Récolte progressive des gros bois mûrs, ne pas chercher à élargir les trouées de régénération (s'interdire tout sacrifice d'exploitabilité au profit des semis). Sélection énergique dans les bois moyens. Réduire l'accompagnement de 32% de feuillus à 20 %.
F1(Sap) dense	Sapinière à excédent de gros bois, à forte densité Parcelle 4p	Récolte progressive de l'excédent des gros bois, si possible par trouées de deux à trois arbres côte à côte. Sélection dans les bois moyens. Réduire l'accompagnement de feuillus à 20 %.
F2(Sap)	Sapinière à excédent de gros bois, et très gros bois Parcelles 1p et 10p	Coupes de régénération naturelle étalées le plus possible dans le temps. Sélection dans les bois moyens. Réduire l'accompagnement de feuillus à 20 %.
G(Sap)	Sapinière à surface terrière faible, ouverte par la tempête de 1999 Parcelles 9p et 10p	Eviter de récolter les rares gros bois s'ils sont sains. Conserver les quelques feuillus restants afin de former un faible mais indispensable abri à la régénération acquise ou à venir.

# Ensemble d'attente

A	Le mode de désignation sera adapté aux conditions de stations et aux exigences de protection et de paysage.
 Parcelles 11 p à 18 p	

# 5.2.2. Opérations sylvicoles : Travaux

# Travaux prévus

Nature des travaux	Parcelles ou s/parcelles	Surface travaillée (ha)	Coût total HT	F ou I (1)
Amélioration Irrégulier - Dépressage - Désignation- détourage	2 p et 3 p, 6 p à 10 p, 14 p à 16 p	58 15	46 400 12 000	Ι
		Total	58 400	
Régénération Irrégulier - Dégagements semis	diverses	40	20 000	I
		Total	20 000	
Irrégulier - nettoiement après coupe	diverses	67	30 150	F
		Total	30 150	
	Total général - dont Investissement - dont Fonctionnement	13(4)	108 550 78 400 30 150	

<sup>(1)</sup> F = Fonctionnement

# 5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Il existe des vides en nature de prairie sur la zone sommitale des parcelles 1 et 2. Ces zones seront maintenues en l'état (pas de reboisement ). La flore, bien que courante mérite d'être conservée.

# 5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Il faudra poursuivre le contrôle de la croissance du cheptel chevreuil par le plan de chasse.

# 5.2.5. Dispositions concernant les oiseaux cavernicoles

Sur zone en régénération, maintenir le plus longtemps possible les arbres creux. Sur zone en amélioration, conserver les arbres creux à raison de 15 tiges pour 10 hectares environ.

I = Investissement

# 5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Abords des sentiers de randonnée: les travaux d'exploitation forestière seront particulièrement soignés; enlèvement immédiat des grumes, dépôts des rémanents à plus de 2m du sentier.

## 5.2.7. Dispositions en faveur des paysages

Les règles sylvicoles préconisées minimisent l'impact visuel des coupes et des travaux.

## 5.2.8. Protection des sites d'intérêt culturel

Aucune mesure particulière.

# 5.2.9. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Rester attentif à l'évolution de l'étude du Plan de Développement des Risques Naturels Prévisibles. Accroître la desserte pour limiter le lançage des grumes.

Interdire l'accès de la route départementale n°120 et 120 a, voies communales et des routes forestières si besoin est lors d'exploitation ou de travaux.

# 5.2.10. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

En période de sécheresse exceptionnelle, proposer la fermeture des sites les plus sensibles.

# 5.2.11. Mesures générales d'ordre sanitaire

Aucune mesure particulière n'est envisagée.

## 5.2.12. Programme d'observations et de recherches

Aucune mesure particulière n'est envisagée.

## 5.2.13. Actions de communication

Aucune action n'est envisagée.

## 5.3. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

Cette série sera laissée au repos. Cependant, des coupes pourront être marquées en cas de très forte demande en bois de feu.

Règle de culture	Eventuellement, s'il existe d'importants besoins en bois de feu, le mode de
	désignation sera adapté aux conditions de stations et aux exigences de
Toute la deuxième Série	protection et de paysage.

Il n'y a pas de travaux prévus. Dans l'éventualité de coupe ou de travaux, toutes les mesures citées pour la première série (5.2.3 à 5.2.13) seraient alors applicables.

# 5.4. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Nature des travaux	Ordre de priorité	Localisation	Longueur (km)	Coût total HT	F ou I (1)
Desserte forestière					->-
- création de route forestière - création de piste	1 1	Parcelles 18 Plles 4, 7 et 8, et 11 à 13	0,8 2,1	18 400 11 340	I
Eventuellement: - création de piste en Série n° 2 (non chiffré)	2	Surplus en attente	1,0	0	
			Total		
Autres travaux - entretien desserte (élagage, rase) - entretien empierrement		Parcelles diverses	24	6 000	F
			Total		
Total général - dont Investissement - dont Fonctionnement				35 740 29 740 6000	

<sup>(1)</sup> F = Fonctionnement

Voir carte des équipements de desserte en annexe 7.2.6

I = Investissement

# 6. Bilan économique et financier

Le bilan de la gestion durant le précédent aménagement et les prévisions pour la période à venir sont données dans les quatre fiches qui suivent :

- 6.1 Récoltes
- 6.2 Recettes
- 6.3 Dépenses pour travaux
- 6.4 Bilan

Série(s): Toutes Surface: 455,00 ha Catégorie de coupes : Toutes

Période d'aménagement : 2002 - 2021

ENNES EN M3	prévisibles durant l'aménagement	passées durant les 20 dernières années
Chêne 50 et +		
Chêne 30/45		
Chêne 25 et -		
Total Chêne		
Hêtre 40 et +	65	<del></del>
Hêtre 30/35	160	
Hêtre 25 et -	110	
Total Hētre	335	288
Peuplier		
	20	24
TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus	355 m3	312 m
Sapin 25 et +	358	
Sapin 20 et -		
Total Sapin	358	82
Epicéa25 et +	20	
Epicéa 20 et -		
Total Epicéa	20	20
Autres résineux 25 et +		
Autres résineux 20 et -		
TOTAL RESINEUX houppiers exclus	378 m3	841 m3
Total tiges	733	1153
Taillis		
Houppiers feuillus	90	108
		83
TOTAL y compris taillis et houppiers	873 m3	1344 m <sup>2</sup>
soit	1,92 m3/ha 1,93 m3/ha (S réduite)	2,85 m3/ha
dont produits accidentels	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
		<del></del>
	<del></del>	
		<del></del>
	Chêne 50 et + Chêne 30/45 Chêne 25 et - Total Chêne Hêtre 40 et + Hêtre 30/35 Hêtre 25 et - Total Hêtre Peuplier Autres feuillus TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus Sapin 25 et + Sapin 20 et - Total Sapin Epicéa 20 et - Total Epicéa Autres résineux 25 et + Autres résineux 20 et - TOTAL RESINEUX houppiers exclus  Total tiges Tailtis Houppiers feuillus Houppiers résineux TOTAL y compris taillis et houppiers	I'aménagement

Le volume / ha pour la période passée est calculé sur la base de l'ancienne surface de la forêt soit 471,3 ha

## Commentaires:

-Le volume à prélever par ha/an sur la surface effectivement travaillée (de 176 ha), correspond à 4,85 m3/ha/an, ce qui équivaut à la possibilité prévue. (Rappel de la production actuelle sur cette même surface: 7,53 m3/ ha/an)

-On note la légère augmentation de prélèvement sur le feuillus, et inversement, la baisse très sensible de

prélèvement du résineux.

La réduction de prélèvement par rapport aux 20 dernières années est nécessaire.

Le prélèvement étant inférieur à la production, on permet à la forêt de reconstituer le capital réduit par le prélèvement des vieux arbres surannés (improductifs) et par les chablis.

Série(s):

Surface: 455,00 ha

Valeur exprimées en Euros hors taxes de l'année : 2002

Période d'aménagement : 2002 - 2021

PRODUITS LIG			RECETTES ANN	RECETTES	
			PREVISIBLES DUR	ANNUELLES	
Essence et catégories de produits	Volume par catégorie de produits en m3	P C R *	Prix unitaires	Recettes escomptées	MOYENNES PASSEES (durant les 20 dernières années)
Sapin pectiné	358		28 €	10 024 €	
Epicéa	20	P	28 €	560 €	
  Hêtre	225	P	20 €	4 500 €	
Autres Feuillus	20		20 €	400 €	
Houppiers et chauffage	200	P	5 €	1 000 €	
					30 892 €
	1		SOUS-TOTAL:	16 484 €	30 892 €
			RECETTES ANNUELLES DE LA CHASSE ET DE LA PECHE	99 €	64 €
			AUTRES	RECETTES ANNUELLES	
			Diverses recettes (menus- produits)	100 €	475 €
	···		REVENUS TOTAUX ANNUELS :	16 683 €	31 431 €

Dont montant assujetti aux frais de garderie \*\*

## Commentaires

Par la volonté de recapitaliser la forêt, les recettes chutent de 47 %.

L'estimation des prix unitaires a été tirée du résultat des dernières ventes.

<sup>\*</sup>P = Vendu sur pied - C = Vendu façonné sur coupe - R = Vendu façonné bord de route

<sup>\*\*</sup> Recette totale moins frais d'exploitation des bois vendus façonnés

# 6.3. DEPENSES POUR TRAVAUX

Série(s): Toutes Période d'aménagement: 2002 - 2021

Surface: 455,00 ha

Valeurs exprimées en Euros hors taxes de l'année : 2002

	DEPENSES ANNU	JELLES MOYENNES	DEPENSES ANNUELLES						
NATURE	Fonctionnement	Investissement	Total	MOYENNES PASSEES (moyenne des 20 dernières années)					
Maintenance	571 €		571 €	1 007 €					
Peuplements :									
* régénération		1 000 €	1 000 €						
* amélioration		2 920 €	2 920 €						
* jardinage et autres	1 508 €		1 508 €	4 321 €					
TOTAL	2 080 €	3 920 €	6 000 €	5 328 €					
Infrastructures:		E PER							
* routes	300 €	1 487 €	1 787 €	2 566 €					
* assainissements	}								
* autres									
TOTAL	300 €	1 490 €	1 790 €	2 566 €					
Chasse et pêche									
Espèces et milie	ux remarquables								
Accueil du public				45 €					
Divers									
TOTAL	2 380 €	5 410 €	7 790 €	7 939 €					
	Dont % pour travaux	exceptionnels	-						

# Commentaires

On note la faible baisse des dépenses:

Le volume des travaux d'infrastructure se réduit, l'effort des années passées y a contribué.

Les travaux sylvicoles sont augmentés, car il y a nécessité d'investissement dû au rajeunissement des peuplements.

Série(s):

Toutes

Surface:

455,00 ha

Période d'aménagement : 2002 - 2021

Valeurs exprimées en Euros hors taxes de l'année : 2002

			BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNUEL	BILAN PASSE ANNUEL (moyenne des 20 dernières années)
1.	RECETTES		16 683 €	31 431 €
2	DEPENSES			
۷.	SECTION	Travaux	2 380 €	0.404.6
	DE	Frais d'exploitation	2 300 €	6 424 €
		Divers		
	FONCTIONNEMENT			45 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Travaux	5 410 €	1 510 €
	Remboursement créan	ices diverses (FFN,etc)		
	Frais de garderie : 8,36 (1)	5% HT sur 16 683 F HT	1 390 €	2 857 €
		TOTAL DES DEPENSES	9 180 €	10 836 €
2	BILAN		7 503 €	-
J.	DILAN		·	20 595 €
			16 €/ha	45 €/ha
4.	BILAN POSSIBLE	le cas échéant dans le cas	s d'aides financièr <b>es</b>	
		Peuplements	876 €	
AIC	ES	Infrastructure	596 €	
FIN	ANCIERES	Accueil du public		
EN'	VISAGEES	RTM dunes		<del></del>
		Autres	·	
			TAL AIDES FINANCIERES	s -
		BILAN AVEC AIDES	8 975 €	
			20 €/ha	

Evaluation impôt foncier

(1)Les frais de garderie portent sur la recette totale moins les frais d'exploitation des bois vendus façonnés Leur taux est de 12% TTC( soit 10,03% HT). Les communes classées en zone montagne, le taux est réduit à 10% TTC (soit 8,36% HT)

## Commentaires

La forte chute des recettes et la stabilité des dépenses globales engendrent une baisse de 64 % du bilan par rapport au bilan passé..

On peut espérer que la reprise du marché du bois ainsi que la productivité croissante des résineux feront accroître rapidement les recettes.

La forêt communale de CULOZ a des vocations multiples dont certaines non marchandes iront certainement en s'affirmant dans l'avenir compte tenu de la prise de conscience environnementale : préservation des milieux (faune, flore) et des paysages, contribution à la lutte contre l'effet de " serre " par stockage de gaz carbonique sous forme de bois.

La vocation principale de la Première Série reste cependant la production de bois d'œuvre résineux et feuillus.

Le rajeunissement de la forêt, entrepris lors du dernier aménagement, reste la priorité sylvicole tout en favorisant l'irrégularisation des peuplements, car il est un facteur de stabilité, de pérennité et d'esthétique. Néanmoins il faut agir avec prudence.

La résorption des très gros bois résineux et l'ouverture indispensable des peuplements feuillus ainsi que les chablis ont engendré un fort affaiblissement du stock de bois. Cette forte ponction a dynamisé la production forestière; cependant la recapitalisation de la forêt est nécessaire pour la période à venir, afin de ne pas déstabiliser les peuplements affaiblis ou rajeunis. Cela se traduit bien évidemment par la chute des prélèvements et donc des recettes.

Par mesure de sécurité et pour la faciliter d'exploitation des zones à fortes pentes, il serait bienvenu de poursuivre l'amélioration de la desserte.

La Deuxième Série remplira un rôle de protection et conservera ainsi son si bel aspect paysager.

Les dispositions du présent aménagement forestier favorisent le mélange des essences et à long terme la biodiversité, donc la pérennité de la forêt.

Rédigé par

Maurice LUDMANN, Aménagiste à Belley

Avec la participation

Jean-François BOQUET, Pilote de la cellule "aménagement" Alain GIRARD, Responsable de l'Unité Territoriale à Belley Luc BILGER, Agent Patrimonial à Culoz Patrick LOUIS, Opérateur S.I.G à Bourg en Bresse

PROPOSE

Pour le Directeur Régional L'I.C.G.R.E.F. Adjoint,

Bernard COUHERT

Vérifié et présenté par M. Jean-François BOQUET Ingénieur des Travaux Forestier Civil Responsable Aménagement de l'Agence Interdépartementale AIN -LOIRE -RHONE

BOURG EN BRESSE, le 19/10/03

61 / 5

# 7. Annexes

- 7.0. Index des termes techniques
- 7.1. Textes et tableaux
  - 7.1.1. Dépenses des 20 dernières années
  - 7.1.2. Récoltes des 20 dernières années
  - 7.1.3. Revenu des 20 dernières années
  - 7.1.4. Contenance parcellaire
  - 7.1.5. Tarif de cubage
  - 7.1.6. Inventaire (feuilles nº- a, b, c, d, e résultat par parcelle, résultat global, conditions)
  - 7.1.7 Comparaison d'inventaires
  - 7.1.8. Calculs (production, accroissements, ...)
  - 7.1.9. Programme des coupes pour l'ensemble de la forêt (toutes séries confondues)
  - 7.1.10. Arrêtés de protection
- 7.2. Cartes
  - 7.2.1. Carte d'aménagement
  - 7.2.2. Carte des stations
  - 7.2.3. Carte des peuplements
- 7.2.4. Carte de correspondance entre le parcellaire forestier et le parcellaire cadastral

avec extrait de la matrice cadastrale

- 7.2.5. Carte des limites
- 7.2.6. Carte des équipements de desserte
- 7.2. 7. Carte des enjeux paysagers
- 7.2. 8. Carte des enjeux touristiques
- 7.2.9. Carte des inventaires de zones protégées
- 7.2.10. Carte des risques naturels (P.P.R.)

# INDEX ALPHABETIQUE DES TERMES TECHNIQUES UTILISES

# Accroissement courant (en volume) d'un peuplement (ou accroissement courant annuel) Volume ligneux fabriqué par un peuplement pendant une année donnée.

# Accroissement moyen (en volume) d'un peuplement (ou accroissement moyen annuel) Volume ligneux fabriqué, en moyenne annuelle, par un peuplement depuis sa naissance.

## Affouage

Jouissance en nature des produits ligneux d'une forêt communale au profit des habitants de cette commune. Par extension, l'affouage désigne la coupe ou la portion de la coupe dont les produits ligneux sont destinés aux affouagistes ou ces produits eux-mêmes (cf délivrance).

# Age d'exploitabilité - (Age optimum d'exploitabilité)

Durée du cycle cultural d'une essence (ou âge d'exploitation des vieux sujets) fixée pour optimiser les objectifs d'aménagement. Très lié notamment aux conditions stationnelles.

## Amélioration (coupes et travaux)

A l'issue de la régénération, l'amélioration d'un peuplement forestier désigne l'ensemble des coupes et des travaux sylvicoles qui concourent, tout au long du cycle cultural, à assurer vigueur, bon état sanitaire et qualité optimale des produits. Les coupes d'amélioration comprennent notamment certains dépressages, les éclaircies et les coupes sanitaires ; les travaux d'amélioration comprennent les nettoiements, les tailles, les élagages.

## **Aménagement**

L'aménagement d'une forêt est le document qui fixe les objectifs à atteindre et planifie pour une durée de 10 à 20 ans les interventions - coupes et travaux - de toutes natures nécessaires ou souhaitables ainsi que les moyens à mettre en oeuvre.

## Assiette d'une coupe

Une coupe, dont la localisation et les caractéristiques sylvicoles sont bien définies, est assise lorsqu'on décide de la marquer, c'est à dire de désigner les bois à exploiter.

## Balivage

Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis-sous-futaie.

## Calcique

Qui contient en abondance des ions calciums (Ca++). Un sol calcique ne fait pas effervescence en surface à l'acide chlorhydrique, à l'inverse d'un sol carbonaté.

## Coupe

Ensemble de produits délivrés à l'exploitation sur une surface donnée de la forêt, dénommée parterre de coupe. Terme ayant divers autres sens :

- désigne le parterre de la coupe lui-même
- signifie également l'action de couper (coupe nette ou coupe rez-terre par exemple).

## Coupe de jardinage

Coupe à tout faire (élimination des dépérissants, récolte, amélioration, aération des semis...) de la futaie jardinée.

## Coupe par contenance

Coupe définie par la surface à parcourir.

## Dégagement

Opération culturale ayant pour but de supprimer ou d'affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis ou de jeunes plants d'essences de valeur.

## Dépressage

Eclaircie de jeunes semis et /ou rejets en densité trop forte, sans récupération d'aucun produit ligneux vendable.

## Effort de régénération

Valeur de la surface à régénérer (il faut préciser : pendant la durée de l'aménagement ou en moyenne annuelle).

# Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âges.

## Futaie sur souches

Arbre issu d'un rejet de souche ou peuplement issu de rejets de souches (résulte du vieillissement de certains brins de taillis ; différent d'un taillis globalement vieilli).

## Futaie irrégulière

#### - structure

Au sens strict (et en faisant abstraction du cas particulier des taillis-sous-futaie), toute structure qui n'est ni régulière, ni jardinée, est irrégulière.

- . On admet pratiquement qu'une parcelle présente une structure irrégulière lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque certaines classes d'âges forment des parquets (de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle). C'est généralement un ensemble de petits bouquets et de parquets, sauf cas particulier (cf. futaie par parquets).
- traitement
- . Une parcelle traitée en futaie irrégulière fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque bouquet et à chaque parquet rencontré. Une série traitée en futaie irrégulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

## Habitat

Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces (une espèce peut avoir plusieurs habitats correspondant à divers stades de son cycle biologique).

## Inventaire forestier

Dénombrement des arbres d'un peuplement forestier,

L'inventaire est complet ou statistique (= par échantillonnage) selon que sont dénombrés tous les arbres ou seulement ceux présents sur des placettes échantillons implantées dans le peuplement à inventorier.

## Martelage

Marquage, désignation des arbres à exploiter (le plus souvent à l'aide d'un "marteau forestier").

## Matériel (sur pied)

Volume de bois sur pied (se mesure généralement en m3/ha).

## Menus produits

Produits accessoires de la forêt, tels que baies, feuillage, champignons, pierres ou graviers.... y compris bois de très faibles dimensions.

# ORLAM: (Orientation locale d'aménagement)

Document rassemblant, pour une région donnée, tous les éléments d'analyse, les critères de décisions et les recommandations techniques communs aux forêts de la région en matière d'aménagement et de sylviculture.

## Peuplement forestier

Réunion au même endroit d'un certain nombre d'essences forestières formant un ensemble de nature homogène et indépendant, qui fait l'objet d'un traitement et d'une exploitation déterminée - (peuplement mélangé ou pur, régulier ou irrégulier, naturel ou artificiel).

#### Plan de chasse

Document fixant le nombre d'animaux qu'il est prévu de prélever sur une chasse après estimation du cheptel total présent.

#### Possibilité

Importance annuelle des coupes à réaliser dans une forêt, une série ou un groupe de parcelles prescrite par l'aménagement, exprimée soit en surface (possibilité contenance), soit en volume (possibilité volume).

## Pré-bois

Formation végétale constituée d'une mosaïque d'éléments forestiers et de prairies.

## Produit accidentel

Arbre dont l'exploitation à l'état sec, cassé, foudroyé ou renversé n'est dû qu'à des circonstances fortuites - (voir chablis).

## **Production**

Quantité de matière (bois) fabriquée sur une surface et pendant une période de temps déterminée.

## Régénération naturelle

Régénération par voie de semis naturel.

# Régénération naturelle assistée ou régénération assistée

Régénération naturelle incomplète complètée par plantation.

# Régénération (surface régénérée)

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est à dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés" et affranchis de tout couvert et abri.

## Régime forestier

Ensemble de règles spéciales d'ordre public, dérogatoires du droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts bénéficiant du régime forestier (appelées aussi "forêts soumises").

# Rémanents (d'exploitation)

Résidus laissés sur place après l'exécution d'une coupe ou d'une opération d'amélioration.

# Révision d'aménagement forestier

Démarche consistant, à l'issue de la durée d'application d'un aménagement forestier, à établir un nouveau document pour prolonger le précédent : les analyses sont actualisées ; les objectifs rajustés et un nouveau programme d'actions souhaitables est dressé.

## Révolution

Ce terme était utilisé notamment pour désigner :

- la durée du cycle cultural d'un peuplement traité en futaie régulière, autrement dit l'âge d'exploitabilité. Cet âge d'exploitabilité pouvant varier sur une même série, selon la parcelle, l'essence utilisée, la sylviculture pratiquée, la "révolution" n'est constante ni dans l'espace, ni dans le temps et la notion n'a pas grande signification.
- la durée séparant deux passages successifs des coupes de taillis ou de taillis-sous futaie sur la même parcelle. En fait l'ensouchement des cépées vieillit et la notion de révolution laissant penser à un fonctionnement cyclique pérenne, est illusoire. Il semble préférable d'utiliser là, le terme de rotation.

#### Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie, jardinage....) sur la même parcelle.

## Série (série d'aménagement)

Ensemble de parcelles regroupées pour former une unité d'aménagement : c'est essentiellement une unité d'objectifs, et, généralement, une unité de traitement (des nuances pouvant toutefois concerner certaines parcelles) ; c'est encore, aussi souvent que possible, une unité quant à la durée du cycle cultural.

#### Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

## Structure d'un peuplement

Organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions ou des étages.

## Surface d'équilibre

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'une série (ou d'une parcelle de futale jardinée) lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

## Surface réduite

Surface boisée ou boisable ; se déduit de la surface totale par soustraction des vides non boisables (pour des raisons stationnelles ou par destination). Toutefois les chemins forestiers sont rattachés à la surface boisée ou boisable.

## Surface terrière d'un arbre (d'un peuplement)

Superficie de la section de la tige (des tiges) à 1,30 m du sol. Elle s'exprime en m². Symbole couramment utilisé = G.

## Table de production

## **Taillis**

- . Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.
- . Traitement en taillis : recépage périodique d'un peuplement de taillis pour le renouveler à partir des rejets.

## Taillis-sous-futaie

- . Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers appelés réserves (ou futaie).
- . Traitement : recépage périodique du taillis associé à l'enlèvement de certaines réserves.

## Tarif aménagement

Tableau donnant le volume de référence théorique d'un peuplement ("volume aménagement") en fonction d'une seule entrée, le diamètre de la tige à 1,30 m du sol. Le choix d'un tarif est purement conventionnel. Il peut s'écarter notablement du volume réel.

## Tarif de cubage

Tableau à une ou plusieurs entrées donnant le volume approché des arbres sur pied, le calcul du volume étant fait statistiquement à partir de mesures prises directement sur un certain nombre d'arbres échantillons.

## Tènement

Partie d'une propriété forestière isolée du reste de la forêt par d'autres propriétés. A l'origine un tènement était une terre tenue par un seigneur (XI ème siècle). On peut aussi désigner un tènement par le terme de massif.

## **Thermophile**

Se dit d'une espèce exigeante en chaleur.

## **Traitement**

Le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles dans une parcelle (ou dans les parcelles d'une série).

## Type de peuplement

Catégorie de peuplement définie notamment en fonction de sa composition et de sa structure de manière à mettre en évidence des contraintes sylvicoles de traitement, de renouvellement, de classement.

## Type de station

Résumé et synthèse des caractères d'un ensemble de stations analogues par les conditions climatiques, la position topographique, la nature du sol, la dynamique de la végétation, etc.

## Unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle)

Division élémentaire de la forêt. La plus petite unité territoriale de planification (objectifs et suivi de la gestion), la plus homogène possible, notamment par ses conditions stationnelles.

## Volume aménagement

Volume conventionnel de référence théorique d'un peuplemnt calculé à l'aide d'un tableau à une seule entrée, le diamètre de la tige à 1,30 m du sol. Ce volume peut-être sensiblement différent du volume commercial.

## Volume commercial

Volume réellement vendu ou délivré. Il est égal, pour une pièce de bois, au produit de la longueur par la section du cercle de diamètre égal au diamètre de la pièce à mi-longueur (diamètre médian).

## Volume présumé réalisable

Synonyme de possibilité volume indicative.

## ZICO

Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux. Issue d'un inventaire lancé par le Ministère de l'Environnnement en application d'une directive CEE du 02/04/79, une Zico correspond à une zone de grand intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages.

## ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Issue d'un inventaire lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, une ZNIEFF est définie par l'identification d'un milieu naturel présentant un intérêt scientifique remarquable.

On distingue deux types de ZNIEFF:

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée, sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel (mare, étang, lac, prairie humide, tourbière, forêt, lande .....).
- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrent des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, plateau, confluent, zone humide continentale). Une ZNIEFF de type II peut englober une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

# DEPENSES DES 20 DERNIERES ANYEES (ch f HI)

TOTAL	DEPENSES	En Euros		4	3 696	5134	7 540	7 0 2 7	25 608	15 832	7147	11 881	11 797	9 601	10 279	16 304	11 209	10 140	9 101	7 311	9 897	16 089	16 733	216 732 €	10 837 €		23 €		
		₩	4	j		92	မွ	21	37			1 8 8				65					1	143			Ψ				
AUTRES	DEPENSES (2)	c Euros	1	-	-			, ` !				:	1	:	-		<u>:</u>							F 806 €	4				
A	DEP	Franc	-	<u>:</u>	- 1				179	145							1					903		3 868 F		_			
FRAIS	DE GARDERIE	Euros	1	:	4	2845		3 894	2 035	3 022	3801	4 282	2 492	- -	5 020	4 341	2 854	1 862	2 485	3017	2 765	2 719	2 639	57 146 €	2 857 €		9.9		
E	GAR	Franc	i l	8	1 326	12 334	23 694	18 339	9 883	15 075	19 646	22 879	13 738	7 907	28 928	25 429	17 008	11 314	15 286	18 689	17 210	17 210	16 986	313 536 F		_			
TOTAL	TRAVAUX	En Euros	7000	200	3 282	2 197	2 279	3 012	23 536	12 781	3 346	7 599	9 305	8 200	5 259	11 898	8 355	8 278	6616	4 20 20	7 132	13 227	14 094	158 780 €	7 939 €		17 €		
RAVAUX		Euros 2002	9	<b>?</b>												854								902 €	45 €				
AUTRES TRAVAUX		Franc	122						1 0					,		5 000								5177F					
		Euros 2002	335	3:8	9		245	04			2 822	471	1 785	<del>2</del> 8	191	3310	420		1 300		2570	3748	1 290	21 913€	1 096 €		2€		
T PISTES	Entretlen	Franc	1 224	5	14/8		1 125	2 0 7 4	1		14 584	9315	9 840	1 100	- 5 2	19 390	2 500	7 000	8 000	1	16 000	23 725	8 300	126 765 F					
ROUTES ET PISTES	n (1)	Euros 2002							22 660	- :														29 408 €	1 470 €		36		
	Création (1)	Franc			1				110 073	33 660			1 1						1					143 733 F					
	ment et en	Euros 2002	3 707	900	0187	2197	2 034	2 042		5 998		4 520	6 348	7 087	4 339	6 402	6 712	5 266	3 950	4 294		6 951	11 654	86 417 €	4 321 €		о Ф		
PEUPLEMENTS	Renouvellement et entretlen	Franc	13 647	14 767	/0/	9 524	9 332	9618		29 921		24 150	35 000	40 000	25 000	37 500	40 000	32 000	24 300	26 600		4 000	75 000	487 359 F		_			
PEUPL	n (1)	Euros 2002					-	-	,			1														T			
	Création (1)	Franc		-							1	1			1	1			-	1						1			
NACE	AINE	Euros 2002			1	1	1	230	876	33	524	1 335	1172	918	729	1 332	1 223	1,860	1366	1	4 562	2 528	1 150	20 140 €	1 007 €		2€		
MAINTENACE	DOMAINE	Franc						2 494	4 254	175	2 707	7 130	6 460	5 180	4 200	7 800	7 290	1300	8 400		28 400	16 000	7 402	119 192 F					_
S	ANNEE		1982	1083	200	400	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1988	2000	200	Total	Par		Par	Jad S	E P

(1) Lo créotion correspond oux trovoux d'invextissement qui engendrent un enrichissement du patrimoine Lorsextier (créotion d'infrastructures nouvelles, boisements nouveaux, conversion du TST en lutaie) les dépenses sont calculées sur la base de l'ancienne surface de la forêt soit :471,3 ha

(2) dont honoraires de matrise d'ocurre

Forêt COMMUNALE CULOZ

RECOLTE DES 20 DERNIERES ANNEES (en volume commercial)

	TOTAL	GENERAL		92	782	-	926	1	+	-	1 559			1 365		1 738	1 567	1 051	954	1 048	1 269	1 875	1 012	26 870	m3	1344		2,9	ш3
		Total				120	8	102	36	10	29	409	245	102	319		462	311	23	86	270			2632	m3	132	EE E	6,0	m3
	Volume	Tige		4			8	102	36	***************************************	9	94	79	***************************************	139		222			***************************************	156		***************************************	1084	E	22	EE	1,0	m3
₩		Tallis &	Houpiers	***************************************		52	***************************************		194000000000000000000000000000000000000	10		363	166	102	186		240	135	23	8	114			1548	m3	77	E	0,2	Ш3
VOLUME DELIVRE		Autres	Resineux	***************************************				***************************************														0							
OLUME	S		Epicea	***************************************					_				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			-		***************************************											
>	ESSENCES		Sapin	***************************************																									
	ES	Autres	redillus	***************************************			9	10	2	7	9	28	37	-			8	6	+ 1 1 1 5 1 1 1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4		ស			157	EE	ھ	EE.	0'0	m3
		1	непе				28	92	34		88	ŧ,	42	-	139		162	173			151			927	EE.	46	EE	0,1	ш3
		1	coene													1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	7 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1												Ī
		Total		9/	782	382	892	1038	1592	1062	1465	1585	1712	1263	2435	1738	1105	740	931	953	666	1875	1012	24238,4	m3	1212	m3	2,6	m3
	Volume	Tige	i	9	711	915	825	\$	1509	991	1301	1432	1496	1136	2226	1489	1057	673	828	892	808	1658	873	21964	m3	1098	m3	2,3	m3
na		Taillis &	Significan	٥	71	70	29	ጿ	83	71	164	153	216	127	208	249	84	67	73	61	91	217	139	2274,4	тЗ	114	m3	0,2	EE
VOLUME VENDU		Autres	VESIII GUY		***************************************		***************************************											100000000000000000000000000000000000000											
VOLU		Enicés	פטוקן		***************************************	ନ	9		53	31		8	2	ĸ,	14	ග	ယ	c,	99	68	12	28	24	391	шЭ	8	EE.	0,0	m3
	SES	Sanio	2000	3	202	672	999	944	798	681	1081	950	1046	1106	1657	947	473	899	663	518	988	1358	521	16413	E	821	EE .	1,7	m3
	ESSENCES	Autres				2	4		8	33	14	9.	35	2	18	20	9		1	9	***************************************	4	52	326	EE	16	E E	0,0	EE
		Hälre	1	-	9	211	152		636	246	206	381	395	8	537	513	572	***************************************	128	280	***************************************	568	276	4834	EE	242	£	9,0	ш3
		Chêne				***************************************	***************************************								***************************************			***************************************			***************************************								
		Années	1082	1000	5051	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	TOTAL		Total/an		Total	ha /an

Les recoltes sont calculées sur la base de l'ancienne surface de la forêt soit : 471,3 ha

Forêt COMMUNALE CULOZ

RECOLTE (en volume commercial) ET REVENUS DES 20 DERNIERES ANNEES

Anneas         Tige         <		NOFN	VOLUMES VENDUS	sı	REVENU	NU	NOLU	VOLUMES DELIVRES	RES	VALEUR ESTIMEE CORRESPONDANTE	ESTIMEE	AUTRES REVENUS	REVENUS	TOTAL DES REVENUS
4         770         770         1966         770         1966         770         1966         770         1966         770 </th <th>Années</th> <th>Tige</th> <th>Talllis &amp; houppiers</th> <th>Total</th> <th>Francs Courants</th> <th>En Euros 2002</th> <th>Tige</th> <th>Taillis &amp; houppiers</th> <th>Total</th> <th>Francs Courants</th> <th>En Euros 2002</th> <th>Francs Courants</th> <th>En Euros 2002</th> <th>En Euros 2002</th>	Années	Tige	Talllis & houppiers	Total	Francs Courants	En Euros 2002	Tige	Taillis & houppiers	Total	Francs Courants	En Euros 2002	Francs Courants	En Euros 2002	En Euros 2002
4         711         712         16 000         3 964         710         712         712         712         712         712         712         712         712         712         712         713         714<	1982	0/	9	76	7 200	1 956						709	193	2 149
4         916         70         985         146 200         37 55         120         120         920         770         771         1136 <td>1983</td> <td>711</td> <td>71</td> <td>782</td> <td>16 000</td> <td>3 964</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td></td> <td>3 964</td>	1983	711	71	782	16 000	3 964						2		3 964
6         924         924         924         57         65         224         924         67         686         224         67         686         224         67         686         224         67         686         67         68         102         1146         530         440         1140         530         440         1140         53	1984	915	70	985	146 200	33 725		120	120	3 200	738	14	18	34 481
444         944         944         944         944         944         944         944         1038         210 00         44 689         102         102         114 00         23 571         36 70         114 00         23 571         36 70         114 00         23 571         36 70         114 00         23 571         36 70         114 00         23 571         36 70         114 00         23 571         36 70         114 00         23 570         36 7	1985	825	67	892	264 500	57 656	234		234	8 100	1 766	5 212	1 136	60 558
7         1509         89         1592         114500         23571         386         198         1912         270         14400         23570         14500         23586         10         10         420         84         1610         10         420         84         11801         2366         246         10         10         420         84         11801         2366         146         220         449         10         40         <	1986	944	94	1038	210 000	44 589	102		102	2 100	446	5 395	1 146	46 181
8         10         10         10         10         10         420	1987	1509	ജ	1592	114 500	23 571	8		36	1312	270	1 400	288	24 129
1         146         1465         229 000         44 113         94         94         94         4 296         831         750         145         146         146         228 00         44 113         94         95         4 296         150         166         245         166         246         160	1988	991	71	1062	166 600	33 398		10	10	420	88	11 801	2 366	35 848
1         1432         1586         1286         248 000         46421         4.6         363         409         10 078         1686         12775         2.289           1         1436         216         1712         155 800         28 26         79         166         246         3764         683         3 400         677 <td>1989</td> <td>1301</td> <td>164</td> <td>1465</td> <td>228 000</td> <td>44 113</td> <td>8</td> <td></td> <td>94</td> <td>4 296</td> <td>831</td> <td>750</td> <td>145</td> <td>45 089</td>	1989	1301	164	1465	228 000	44 113	8		94	4 296	831	750	145	45 089
1         1496         216         1712         155 800         28 256         79         166         246         3 764         689         3 400         617           2         1136         1263         68 938         15 757         112         102         1 016         1 60         3 12         1 016         1 016         1 567         1 10         1	1990	1432	153	1585	248 000	46 421	46	363	409	10 078	1 886	12 275	2 298	50 605
2         1136         127         1268         98 98         15 757         100         102         1016         10	1991	1496	216	1712	155 800	28 256	79	166	245	3 764	683	3 400	617	29 556
4         1499         2226         209         2436         319         189 <td>1992</td> <td>1136</td> <td>127</td> <td>1263</td> <td>88 938</td> <td>15 757</td> <td></td> <td>102</td> <td>102</td> <td>1016</td> <td>180</td> <td>3 825</td> <td>678</td> <td>16615</td>	1992	1136	127	1263	88 938	15 757		102	102	1016	180	3 825	678	16615
4         1489         249         1739         222 106         49 865         222 240         462         3 231         642         1530         222 15           1057         48         1105         156 987         22 988         222         240         462         3 231         642         1518         255         240         462         3 231         642         1518         255         240         462         3 231         643         1618         255         240         462         3 231         643         1618         255         243         3 231         1638         1638         1638         1638         1638         1638         156         176 <td>1993</td> <td>2226</td> <td>209</td> <td>2435</td> <td>337 070</td> <td>58 498</td> <td>139</td> <td>180</td> <td>319</td> <td>4 748</td> <td>824</td> <td>1 269</td> <td>220</td> <td>59 542</td>	1993	2226	209	2435	337 070	58 498	139	180	319	4 748	824	1 269	220	59 542
6         1057         48         1105         136 987         22 988         222         240         462         3 231         542         158 97         3531         156 97         156 97         177 124         17 628         17 628         17 628         17 628         17 628         17 628         17 628         17 628         17 628         18 62 74         17 628         17 628         18 62 74         25 683         156         11 4         270         12 436         19 68         10 62         10 64	1994	1489	249	1738	292 106	49 865						1 300	222	50 087
5         673         674         740         107124         17 628         176         136         311         11838         1948         1948         1432         236         236           7         858         73         931         150417         24 452         23         23         23         428         70         2780         452         70         452         70         2780         452         70         452         70         2780         452         104         452         136         13	1995	1057	48	1105	136 987	22 988	222	240	462	3 231	542	1518	255	23 785
7         858         73         931         150 417         24 452         29 911         29         23         23         428         70         27 80         70         27 80         428         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70         452         70 <td>1996</td> <td>673</td> <td>29</td> <td>740</td> <td>107 124</td> <td>17 628</td> <td>176</td> <td>135</td> <td>311</td> <td>11 838</td> <td>1 948</td> <td>1 432</td> <td>236</td> <td>19 812</td>	1996	673	29	740	107 124	17 628	176	135	311	11 838	1 948	1 432	236	19 812
8 892         61         953         186 274         29 911         96         95         190         307         650         105         105         106         107         1	1997	858	73	931	150 417	24 452		ಜ	23	428	70	2 780	452	24 974
9 908         91         999         159 8 75         156         114         270         12436         1998         650         104         107         104         270         114         270         12436         121         1678 </td <td>1998</td> <td>892</td> <td>61</td> <td>953</td> <td>185 274</td> <td>29 911</td> <td></td> <td>92</td> <td>35</td> <td>1 900</td> <td>307</td> <td>059</td> <td>105</td> <td>30 323</td>	1998	892	61	953	185 274	29 911		92	35	1 900	307	059	105	30 323
1 658         217         1875         167 980         26 536         3         4         104 850         16 292         4         <	1999	806	91	666	159 878	25 683	156	114	270	12 436	1 998	650	104	27 785
1         873         139         101         104 850         16 292         1548         2832         68 867 F         12 573 €         56 409 F         107 88 €           m3         m4         m3         m4 <td>2000</td> <td>1658</td> <td>217</td> <td>1875</td> <td>167 980</td> <td>26 536</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1315</td> <td>208</td> <td>26 744</td>	2000	1658	217	1875	167 980	26 536						1315	208	26 744
21964         2274,4         24238,4         3 287 424 F         605 259 €         1284         1548         2832         68 867 F         12 573 €         56 409 F         10 788 €           m3         m4 <td>2001</td> <td>873</td> <td>139</td> <td>1012</td> <td>104 850</td> <td>16 292</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>649</td> <td>101</td> <td>16 393</td>	2001	873	139	1012	104 850	16 292						649	101	16 393
m3         m3<	TOTAL	21964	2274,4	24238,4	3 287 424 F	605 259 €	1284	1548	2832	68 867 F	12 573 €	56 409 F	10 788 €	628 620 €
1098 114 1212 164 371 F 30 263 € 64 77 142 3443 F 629 € 2 820 F 539 € 3.4		тЗ	m3	m3			m3	тЗ	m3					
m3         m3         m3         m3         m3         m3         m3         m3         m4         1€         6F         1€           2,4         0,2         2,6         349 F         64 €         0,1         0,2         0,3         7 F         1 €         6 F         1 €           m3	Total/an	1098	114	1212	164 371 F	30 263 €	20	77	142	3 443 F	9 629	2 820 F	539 €	31 431 €
2,4 0,2 2,6 349F 64€ 0,1 0,2 0,3 7F 1€ 6F 1€ m3 m3 m3 m3 m3 m3		тЗ	m3	m3			m3	m3	т3					
m3 m3 m3 m3	Total	2,4	0,2	2,6	349 F	64€	0,1	0,2	6,0	7 F	1€	6 F		9 ∠9
	ha/an	ш3	m3	EE.			тЗ	m3	EE.					•

Les récoltes et revenus passés sont calculés sur la base de l'ancienne surface de la forêt soit : 471,3 ha

### **ETAT PARCELLAIRE**

Parcelle N°	Contenance
1	6,99
2	12,56
3	20,15
4	14,49
5	9,45
6	12,44
7	16,83
8	11,86
9	16,51
10	13,85
11	8,38
12	10,14
13	10,92
14	12,71
15	15
16	10,95
17	10,55
18	13,19
19 Aval CD120	85,96
20 Amont CD120	142,07

Total

455 ha

1 ère Série 2 ème Série dont 226, 97 ha 228, 03 ha

### **TABLE DE CUBAGE**

Diamètres		Volume en m3 (V)	Surface terrière	G/V algan 9	V algon 0/C
Diametres		Volume en ma (V)	Surface terriere	G/V algail 9	V algan 9/G
	Algan 9	Schaeffer rapide 9	en m² (G)	<del></del>	
		V=V45*(D-5)*(D-10)/1400	G=Pi*D²/40000		
20	0,20	0,18	0,03	0,16	6,37
25	0,40	0,36	0,05	0,12	8,15
30	0,60	0,61	0,07	0,12	8,49
35	0,90	0,91	0,10	0,11	9,35
40	1,30	1,28	0,13	0,10	10,35
45	1,70	1,70	0,16	0,09	10,69
50	2,20	2,19	0,20	0,09	11,20
55	2,80	2,73	0,24	0,08	11,79
60	3,40	3,34	0,28	0,08	12,03
65	4,10	4,01	0,33	0,08	12,36
70	<u>4,</u> 80	4,74	0,38	0,08	12,47
75	5,60	5,53	0,44	0,08	12,68
80	6,40	6,38	0,50	80,0	12,73
85	7,20	7,29	0,57	0,08	12,69
90	8,10	8,26	0,64	0,08	12,73
95	9,10	9,29	0,71	0,08	12,84
100	10,20	10,38	0,79	0,08	12,99
105	11,30	11,54	0,87	0,08	13,05

Résultat de la description en juin 2003 des PARCELLES 1 à 18 'moyennes par parcelle'

											2	The state of the s	1112 / 21	IICO NO	שב	2		
Parcelle	Surface	Surface	G	တ	Tot	운	Densité	Diam	ව	유	Haut	Densité	Diam	ŋ	BB	₽ B	GB	TGB
	totale	inventaire	épicéa	Sapin	G RX	Rx	Rx	moyen	FS	ЕS	Decoupe Fs	Fs	moyen	Total	10	30-35-40	45-50-55	09^
-	66'9	6,97	7	4	15	19	98	0,45	14	4	თ	217	0,28	29	1%	19%	35%	%9
2	12,66	10,74	6	7	16	21	66	0,44	13	16	19	190	0,29	29	30%	20%	%60	21%
က	20,15	16,86	27	7	34	22	232	0,40	80	11	9	121	0.20	42	26%	39%	28%	70%
4	14,49	14,49	8	19	27	34	158	0,47	15	23	13	246	0.29	42	%6	20%	54%	17%
ر م	9,46	9,46	-	18	19	19	155	0,36	တ	16	12	106	0,34	28	25%	39%	23%	14%
9	12,44	12,44	7	7	13	22	93	0,48	11	20	16	116	0,36	24	20%	25%	32%	24%
7	16,83	16,83	0	15	15	24	129	0,40	17	19	14	178	0,36	32	35%	34%	25%	%9
<b>20</b>	11,86	11,86	0	12	12	21	98	0,44	13	17	13	111	0,40	26	20%	25%	39%	16%
o (	16,51	16,51	0	တ	6	2	62	0,43	10	17	11	98	0,40	19	28%	18%	36%	18%
10	13,86	13,86	0	19	19	7	154	0,38	1	16	10	47	0,48	26	45%	28%	20%	1%
11	8,38	6,71	0	7	7	34	56	0,41	13	22	15	164	0,31	20				
12	10,14	7,43	0	3	က	34	48	0,31	16	22	15	186	0,35	19				
13	10,92	6,17	0	3	က	19	45	0,31	20	22	15	180	0.38	23				
14	12,71	6,18	0	2	2	15	27	0,33	14	23	18	88	0,44	16				
15	16	8,63	0	=	1	24	65	0,47	16	16	11	189	0,35	27	-			
16	10,95	4,03	-	=	12	27	45	09'0	22	21	15	177	0,46	34				
17	10,66	1,64	0	18	18	27	66	09'0	12	19	12	73	0,46	29	15%	21%	13%	%
18	13,19	6,14	0	2	2	22	7	09'0	23	10	13	214	0.38	25			2	

Résultat de la description en juin 2003 des PARCELLES 1 à 18 " moyennes par parcelle"

		RESINEUX	XN:					FEUILLUS	US				
Ple	Surface	/qN	/lo/	V arbre	Vol	d moyen	% ess	/QN	/lo/	Varbre	loV	d moyen	% ess
		ha	ha		total		en Nb	ha	ha		total	`	en Nb
-	5,97	86	139	1,62	833	0,45	28%	217	83	0,38	493	0,28	72%
7	10,74	66	165	1,67	1770	0,44	34%	190	86	0,45	927	0.29	%99
က	16,86	232	372	1,60	6275	0,40	%99	121	35	0,29	591	0.20	34%
4	14,49	158	451	2,86	6531	0,47	39%	246	140	0,57	2034	0.29	61%
2	9,45	155	183	1,18	1730	96,0	29%	106	09	0.57	568	0.34	41%
9	12,44	93	144	1,55	1789	0,48	44%	116	91	0,79	1136	0.36	26%
7	16,83	129	178	1,38	2995	0,40	42%	178	139	0,78	2338	0.36	58%
ထ	11,86	96	130	1,51	1542	0,44	44%	111	96	0.87	1140	0.40	26%
a	16,51	62	95	1,53	1565	0,43	42%	98	70	0,81	1163	0.40	58%
9	13,85	154	204	1,33	2824	0,38	77%	47	46	0.97	634	0.48	23%
1	6,71	56	119	2,12	798	0,41	26%	164	116	0,71	775	0.31	74%
12	7,43	48	52	1,09	389	0,31	21%	186	151	0,81	1120	0,35	79%
13	6,17	45	24	0,54	149	0,31	50%	180	183	1,02	1132	0,38	80%
14	6,18	27	15	0,55	91	0,33	23%	68	134	1,50	827	0.44	77%
15	8,63	65	127	1,94	1095	0,47	26%	189	110	0.58	951	0,35	74%
16	4,03	45	157	3,46	631	09'0	20%	177	191	1,08	770	0.46	80%
17	1,64	66	232	2,35	380	09'0	28%	73	89	1,23	147	0,46	42%
18	6,1	7	22	2,91	132	09'0	3%	214	181	0.84	1101	0.38	%26

Résultat de la description en juin 2003 des PARCELLES 1 à 18

E		soit	52%	0,34		99'0	96	125	41%	0,45	1	1,59	169	100	**	Moyenne
5 225	255	44647			19249	,		Ī.			25399				06'071	Monoran
80	134	553	46%	0,43	143	60	34,7	3/	04%	54.0	000	6,0			175 93	Total
007	2	2000	200	-				100	E40/	070	410	23	0 66	44	4.14	G(Sap)
-	100	1306	45%	0.42	419	9'0	54,2	06	25%	0,38	887	1,0	114,9	110	7,73	F2(Sap)
H	455	6176	43%	0,31	914	0,5	67,3	138	21%	0,43	5261	2,1	38/,4	181	13,30	a lioabi deuse
17 257	217	3888	47%	0,32	1024	0,5	57,0	122	23%	0,37	7004	7,	0,00	3	42 50	E4/622) dans
246	473	7/0	20.70	44'0	3	2		18	100	0 27	2864	12	159 6	136	17.94	E2(Sap) claire à Fs
+		87.9	20%	0 44	89	0.9	43.1	49	80%	0,45	783	1,9	379,6	197	2,06	E1(Sap)
253 238	25	9587	62%	0,35	3989	0,7	105,3	147	38%	0,45	5598	1,6	14/,/	200	08'/0	יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי
315 222	9	1481	74%	0,45	631	0,8	134,4	165	26%	0,62	820	2,0	- 101	5	27.00	TOTA ( 9 461/ )
352 241	3	3740	%09	0,40	1382	6,0	129,9	144	40%	74/	2330	6,2	2, 12,	3 2		E ler(Uét con) TOB
216 244	21	2253	0,00	0,55	25	1	26,2	5			07.00	C	234 B	07	10.64	F.Irr(Het-San)-GB dense
1	7	7007	0/2/	200	4073		102 8	161	34%	0.44	1180	4.	112,9	82	10,46	F.Irr(Het-Sap)-GB claire
+	è	2257	720%	0.30	1125	9.0	101.5	174	28%	0,41	1232	1,6	111,2	98	90,11	F.Irr(Het-Sap)-BM
199 170	+	2903	82%	0,41	2329	1,1	159,5	139	18%	0,44	573	5,	5,85	2	00'+	hauldo-in-i
211 295	7	7751	80%	0,33	5926	0,7	161,2	234	20%	0,37	1825	a,	0.0	8 8	1	manual de la constante de la c
409 394	4	1780	36%	0,20	204	0,3	46,9	143	04%	0,48	0/6	<u>+</u>	505	3 8	$\perp$	E les Districts
0 0		0	%	00'0	9	2,	2	>	9	5	2		2000	254	4 25	Fr.CB(énc)
tal total	4	-	200		,	3	3	c	%0	٥	c	c	0.0	0	4,15	Fr-JP (épc) <20
_	_		en Mh	moven	total	arbre	ha	ha	en Nb	moyen	total	arbre	na	na L	Concern	adk.
ha sur ha sur	_	TOTAL	% ess	diam	<u> </u>	Vol/  V moy	/o/	\d \ \ \ \	% ess	dram	0	, 1110y	2		200000	Type
Vol/ Nb/	<u>&gt;</u>	_					;	7	ò	- 1	7	7	//0//	NP/	Surface	
	_						FEUILLUS						5			
Aimexe 7.1.0.c	(						1 1						2110	PECINICIN		
nnovo 7 1 8 o	٧					1 à 18		RCEL	uin 2003 des PARCELLES	ZUU3 (	4	יינסמונמו מב ום מבפרווחווחון פון	ממטכ	200	12001	

Résultat de la description en juin 2003 des PARCELLES 1 à 10

				RESINEUX	×					EEIII I IIS	U					
																NP/
	Surface	/qN	/ol/	V moy	Vol	diam	% ess	/qN	/lo/	V moy	loV	diam	% ess	TOTAL	/lo/	ha sur
Type	concern	ha	ha	arbre	total	тоуеп	en Nb	ha	ha	arbre	total	moyen	en Nb	volume	ha sur total	total
Fr.JP (épc) diam< 20	4,15	0	0	00'0	0	00'0	%0	0	0	00'0	0	00'0	%0	0	0	0
Fr-GB(épc)	4,35	251	363	1,45	1576	0,48	64%	143	47	0,33	204	0.20	36%	1780	409	394
F.Irr-BM(Hét)	30,62	88	51	0,58	1556	0,34	24%	285	154	0.54	4705	0.31	76%	6261	204	373
F.Irr-GB(Het)																
F.Irr(Hêt-Sap)-BM	11,08	81	72	0,89	800	0,37	26%	227	104	0,46	1153	0,29	74%	1954	176	308
F.Irr(Hêt-Sap)-GB claire	10,46	82	113	1,37	1180	0,44	34%	161	103	0,64	1073	0,35	%99	2253	216	244
F.Irr(Hêt-Sap)-GB dense	10,64	97	222	2,28	2358	0,47	40%	144	130	0,91	1382	0.40	%09	3740	352	241
F.Irr(Hêt-Sap)-TGB																
F.Irr(Het-Sap)-REGE	37,90	90	148	1,64	5598	0,45	38%	147	105	0,71	3989	0,35	62%	9587	253	238
E1(Sap)	2,06	213	397	1,86	819	0,44	82%	46	42	0,92	87	0,45	18%	905	439	259
E2(Sap) claire à Fs	17,94	136	160	1,18	2864	0,37	53%	122	22	0,47	1024	0,32	47%	3888	217	257
F1(Sap) dense	13,58	181	387	2,15	5261	0,43	21%	138	67	0,49	914	0,31	43%	6176	455	318
F2(Sap)	7,73	110	115	1,04	887	0,38	92%	06	54	09'0	419	0,42	45%	1306	169	200
G(Sap)	4,14	44	66	2,28	410	0,49	24%	37	35	0,95	143	0,43	46%	553	134	80
Total	154,64	Mr. 6.	THE CASE OF THE PERSON ASSESSED.		23310	愕	The second second	The state of the s	\$3	(1)	15093	The second	Pares several	38403	252	243
Moyenne	114	114	177	1,39	1	0,39	44%	128	75	0,58	に関する	0.32	48%	Soit	1.04	m3/arhra

Résultat de la description en juin 2003 des PARCELLES 1 à 10 " moyennes par parcelle"

		RESINE	ΧŊ					FEI II I IIS	<u>u</u>				
2	Confessor						I		3				
)    -	Surface	Q N	/10/	v arbre	<u></u>	d moyen	% ess	/qN	/o/	V arbre	ΛοΙ	d moven	% ess
į		ha	ha		total		en Nb	ha	ha		total	•	en Nb
-	5,97	86	139	1,62	833	0,45	28%	217	83	0.38	493	0.28	7062
2	10,74	66	165	1,67	1770	0,44	34%	190	86	0.45	927	0.20	86%
က	16,86	232	372	1,60	6275	0,40	%99	121	35	0.29	591	0.20	34%
4	14,49	158	451	2,86	6531	0,47	39%	246	140	0.57	2034	0.29	61%
S.	9,45	155	183	1,18	1730	0,36	29%	106	09	0.57	568	0.34	41%
ဖ	12,44	93	144	1,55	1789	0,48	44%	116	91	0.79	1136	0.36	56%
~	16,83	129	178	1,38	2995	0,40	45%	178	139	0.78	2338	0.36	58%
80	11,86	98	130	1,51	1542	0,44	44%	111	96	0.87	1140	0,40	260%
8	16,51	62	95	1,53	1565	0,43	45%	98	70	0.81	1163	0,40	58%
10	13,85	154	204	1,33	2824	0,38	77%	47	46	0.97	634	0.48	23%
1 à 10	129	125	206	1,62	2785	0.42	48%	142	85	0.65	1102	0.24	7004

Annexe 7.1.7 COMPARAISON D'INVENTAIRES et EVOLUTION en FC DE CULOZ d'inventaire peuplement a тоуел moyen Conclusion: 3 arbre -Parcelles olumes Evolution nnée . ф qN ua 2 0 0 BI RECAPITUL ATION 1à10 1966 Rx 146 202 1,38 46 Fs 171 91 0,53 54 1981 Rx 127 184 1,45 46 baisse baissa stable Décapitalisé -13% -9% 148 76 0,51 54 baisse baisse stable Décapitalisé -16% -13% 0% % inchange 2003 Rx 114 177 1,39 0,39 44 hausse hausse hausse Capitalisé 1% 1% Fs 128 75 0,58 0,32 48 hausse hausse baisse Capitalisé 1% 1% %en faveur du Résineux 2% RECAPITULATION 1à17 1981 107 Rx 165 1,5 40 163 Es 91 0,6 60 2003 RX 101 169 1,58 0.44 48 hausse baisse hausse Rajeuni par prél. Gros diam -6% 2% Fs 85 0,66 0,34 125 52 baisse hausse baisse Vieilli et/ou en mis régénération -23% -7% %en faveur du Résineux 8% DETAIL PAR PARCELLE 1981 Rx 45 53 19 1.2 Fs 188 82 0,4 81 2003 Rx 86 139 1,62 0,45 28 hausse hausse hausse Capitalisé 91% 162% Fs 217 83 0,38 0,28 72 hausse stable baisse stable 15% 1% %en faveur du Résineux 9% 2 1981 RX 107 142 1,3 28 Fs 272 129 0,5 72 2003 Rx 99 165 1,67 0,44 34 baisse hausse hausse Vieilli et/ou en mis régénération -7% 16% Fs 190 86 0,45 0,29 66 baisse baisse Décapitalisé -30% -33% %en faveur du Résineux 6% 3 1981 Rx 134 156 1,2 40 Fa 201 75 0.4 60 2003 Rx 232 372 1,6 0,4 66 hausse haussa hausse Capitalisé 73% 138% Fs 121 35 0,29 0,2 34 baisse baisse baissa Décapitalisé -40% -53% %en faveur du Résineux 26% 4 1981 Rx 152 246 1,6 61 Fs 96 46 0,5 39 2003 Rx 158 451 2,86 0,47 39 hausse hausse baisse Capitalisé 4% 83% Fs 246 140 0,57 0,29 61 hausse hausse hausse Capitalisé 156% 204% %en leveur du Feuillus 22% 5 1981 Rx 134 192 1,4 50 Fs 133 68 0,5 50 2003 Rx 155 183 1,18 0,36 59 hausse baisse hausse Rajeuni par prél. Gros diam 16% -5% Fs 106 60 0,57 0,34 41 baisse baisse baisse Décapitalisé -20% -12% %en faveur du Résineux 9% 6 1981 Rx 120 248 2,1 51 Fs 116 91 0,8 49 2003 Rx 93 144 1,55 0,48 44 balsse baisse baisse Décapitalisé -23% -42% Fs 116 91 0,79 0,36 56 stable stable hausse slabilisá 0% 0% %en faveur du Feuillus 7% 7 1981 Rx 122 168 1,4 41 Fs 177 66 0,5 59 2003 Rx 129 178 1,38 0,4 hausse hausse hausse Capitalisé 6% 6% Fs 178 0,78 139 0,36 58 hausse hausse Capitalisé 1% 62% %en faveur du Résineux 1% θ 1981 Rx 127 226 1,8 57 Fs 95 61 0.6 43 2003 Rx 86 130 1,51 0.44 44 baisse baisse baisse Décapitalisé -32% 42% Fs 111 96 0,87 0,4 56 hausse hausse hausse Capitalisé 17% 57% %en faveur du Feuillus 13% 9 1981 Rx 135 238 1,6 53 Fs 119 74 0,6 47

2003

Rx

Fs

62

86

95

70

1,53

0,81

0,43

0,4

42

58

baisse

baisse

baisse

baisse

baisse

hausse

Décapitalisé

Décapitalisé

%en faveur du Feuillus

-54%

-28%

11%

-60%

-5%

10	1981	Rx	166	253	1,5		63		T	T -			T
		Fs	97	76	0,8		37	1					<del></del>
	2003	Rx	154	204	1,33	0,38	77	baisse	baisse	hausse	Décapitalisé	-7%	-19%
		Fs	47	46	0,97	0,48	23	baisse	baisse	baisse	Décapitalisé	-52%	-39%
					<u> </u>					10000	%en faveur du Résineux	14%	-397
11	1981	Rx	78	127	1,6		21	1	1		Non laveal du Itasiiibux	1470	
		Fs	301	152	0,5		79		_				1
	2003	Rx	56	119	2,12	0,41	26	baisse	baisse	hausse	Décapitalisé	-28%	-6%
		Fs	164	116	0,71	0,31	74	baisse	baisse	baisse	Décapitalisé	-46%	-24%
							-	1		<del> </del>	%en faveur du Résineux	5%	-24 //
12	1981	Rx	35	47	1,3	1	15			<del> </del>	Not in the first of the same o	3.6	
		Fs	205	141	0,7		85			<del>                                     </del>			
	2003	Rx	48	52	1,09	0,31	21	hausse	haussa	hausse	Capitalisé	37%	11%
		Fs	186	151	0,81	0,35	79	baisse	hausse	baisse	Vieilli el/ou en mis régénération	-9%	7%
							_	_		1	%en faveur du Résineux	6%	1 70
13	1981	Rx	17	14	0,8		7	1			The state of the s	070	
		Fs	231	155	0,7		93		1				-
	2003	Rx	45	24	0,54	0,31	20	hausse	hausse	hausse	Capitalisé	165%	71%
		Fs	180	183	1,02	0,38	80	baisse	hausse	baisse	Vieilli el/ou en mis régénération	-22%	18%
											%en faveur du Résineux	13%	1070
14	1981	Rx	28	49	1,8		11				- I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	1070	$\vdash$
		Fs	219	129	0,6		89						<del> </del>
	2003	Rx	27	15	0,55	0,33	23	baisse	baisse	hausse	Décapitalisé	-4%	-69%
		Fs	89	134	1,5	0,44	77	baisse	hausse	baisse	Vieilli et/ou en mis régénération	-59%	4%
											%en laveur du Résineux	12%	- 470
15	1981	Rx	46	71	1,6		23					12.74	
		Fs	152	109	0,7		77						
	2003	Rx	65	127	1,94	0,47	26	hausse	hausse	hausse	Capitalisé	41%	79%
		Fs	189	110	0,58	0,35	74	hausse	hausse	baisse	Capitalisé	24%	1%
									1 -		%en faveur du Résineux	3%	1,70
16	1981	Rx	62	96	1,5		24						
		Fs	195	131	0,7		76						
	2003	Rx	45	157	3,46	0,6	20	baisse	hausse	baisse	Vieilli el/ou en mis régénération	-27%	64%
		Fs	177	191	1,08	0,46	80	baisse	hausse	hausse	Visilli et/ou en mis régénération	-9%	46%
											%en faveur du Feuillus	4%	1-10
17	1981	Rx	99	86	0,9		26						
		Fs	276	179	0,6		74						
	2003	Rx	99	232	2,35	0,6	58	stable	hausse	hausse	Régularisé par Capitalisation Vol	0%	170%
		Fs	73	89	1,23	0,46	42	baisse	balsse	baisse	Décapitalisé	-74%	-50%
					en 200	3 insuffi	sants				%en laveur du Résineux	32%	30.0
			sion opti	mate									
18	1981	Rx											
		Fs									Parcelle non inventoriée en 1981		
	2003	Rx	7	22	2,91	0,6	3					-	
		Fs	214	181	0,84	0,38	97						

hausse

baisse

### CLASSEMENT (Arbitraire) UTILISE

ĺ	Nb V	Le peuplement
	en en	a été:
Si:	baisse baisse	Décapitalisé
	baisse hausse	Vieilli et/ou en mis régénération
	hausse hausse	Capitalisé
	hausse baisse	Rajeuni par prét. Gros diam
	stable stable	stabilisé
	stable hausse	Régularisé par Capitalisation Vol
	stable baisse	Régularisé par enlèv. Gros bois
	baisse stable	Régukarisé par vieillissement
	hausse stable	Régularisé par rajeunissement
	Rx Fs	
Si	en en	
	en en	
	baisse hausse	%en faveur du Feuillus
		%en faveur du Feuillus %en faveur du Résîneux
	baisse hausse	
	baisse hausse hausse baisse	%en faveur du Résineux
	baisse hausse hausse baisse stable stable	%en faveur du Résineux % inchangé
	baisse hausse hausse baisse stable stable stable hausse	%en faveur du Résineux % inchangé Accroissement du Feuillus
	baisse hausse hausse baisse stable stable stable hausse stable baisse	%en faveur du Résineux % inchangé Accroissement du Feuillus Réduction du feuilfus

Méthode d'inventaire en 1981 inventaire en plein

en 2003

inventaire Typologique 1 point à l' ha calcul du volume par la formule: F.G.H avec

> pour résineux F= 0,5 pour feuillus

F=0,42

G et H étant des moyennes par parcelle Rappel: F= coeficiant de forme G= surface terrière en m² H= hauteur dominante moyenne

Résultat de la description en juin 2003 des PARCELLES 1 à 17

Annexe 7.1.8.a

		RESINEUX	EUX					FEUILLUS	LUS							
		:													/lo/	/qN
	Surface	à	/o/	Vol/ V moy	<u></u>	diam	% ess	œ N	/lo/	Vol/ V moy	<u> </u> 0	diam	% ess	TOTAL	ha sur	ha sur
Type	concern	ha	ha	arbre	total	moyen	en Nb	ha	ha	arbre	totai	тоуеп	en Nb	volume	total	total
Fr-JP (épc) diam< 20	4,15	0	0'0	0	0	0	100%	0	0'0	0,0	0	00'0	%0	0	0	0
Fr-GB(épc)	4,35	251	362,5	1,4	1576	0,48	64%	143	46,9	6,0	204	0,20	36%	1780	409	394
F.Irr-BM(Hêt)	30,62	69	54,6	0,8	1671	0,33	23%	238	157,8	7'0	4831	0,33	77%	6502	212	307
F.Irr-GB(Hêt)	14,60	31	39,3	1,3	573	0,44	18%	139	159,5	1,1	2329	0,41	82%	2903	199	170
F.Irr(Het-Sap)-BM	11,08	68	111,2	1,6	1232	0,41	28%	174	101,5	9'0	1125	06,0	72%	2357	213	242
F.Irr(Hêt-Sap)-GB claire	10,46	82	112,9	1,4	1180	0,44	34%	161	102,6	9'0	1073	0,35	%99	2253	215	244
F.Irr(Het-Sap)-GB dense	10,64	97	221,6	2,3	2358	0,47	40%	144	129,9	6'0	1382	0,40	%09	3740	352	241
F.Irr(Het-Sap)-TGB	4,69	22	181,1	3,2	850	0,62	79%	165	134,4	8,0	631	0,45	74%	1481	316	222
F.Irr(Het-Sap)-REGE	37,90	06	147,7	1,6	5598	0,45	38%	147	105,3	2'0	3989	0,35	62%	9587	253	238
E1(Sap)	2,06	197	379,6	1,9	783	0,45	80%	49	43,1	6'0	89	0,44	20%	872	423	246
E2(Sap) claire à Fs	17,94	136	159,6	1,2	2864	0,37	23%	122	57,0	5'0	1024	0,32	47%	3888	217	257
F1(Sap) dense	13,58	181	387,4	2,1	5261	0,43	21%	138	67,3	6,0	914	0,31	43%	6176	455	318
F2(Sap)	7,73	110	114,9	1,0	887	0,38	25%	90	54,2	9'0	419	0,42	45%	1306	169	200
G(Sap)	4,14	44	0'66	2,3	410	0,49	54%	37	34,7	6'0	143	0,43	46%	553	134	80
Total	169,79				25245					-	18154		The second second	43398	255	226
Moyenne		101	169	1,58		0,44	48%	125	98	99'0		0,34	52%	soit	1,13	m3/arbre
			*(VF1)						*(VF2)							

\* (VF1) Volume final utilisé pour le calcul de la production Résineuse

(VF2) Idem- Feuillue

### **CALCUL DES PRELEVEMENTS**

Annexe 7.1.8.b

(en volumes aménagement Algan 09)

### AMENAGEMENT 1982 à 2001 durée 20 ans

Prélèvement effectué sur les parcelles 1 à 17

### **RESINEUX**

	18804 m3	sur	169,79	ha
soit VE1	110,75 m3/ha	5,54	m3 / ha / an	(taillis compris)

### **FEUILLUS**

	8275 m3	sur	169,79	ha
soit VE2	48,74 m3/ha	2,44	m3 / ha/ an	( taillis compris)

### **RESINEUX et FEUILLUS**

	27079 m3	sur	169,79	ha ha
soit	159,5 m3/ha	7,97	m3 / ha/ an	( taillis compris)

Année	Rx		<u>E ( en Vol Amé</u> Fs			Parcelles 1 à 1	
	Coupe	PA	Coupe	PA	Total	Vol Com	Vc/Va
1982		90	11		101	76	76%
1983	694	165	128		987	782	79%
1984	732	120	322		1174	1 105	94%
1985	779	102	209		1090	926	85%
1986	1014	145	229		1388	1 140	82%
1987	639	156	1001		1796	1 628	91%
1988	803		377		1180	1 072	91%
1989	1233	115	410		1758	1 559	89%
1990	971	271	860		2102	1 994	95%
1991	1272	158	687		2117	1 957	92%
1992	1162	129	35		1326	1 365	103%
1993	704	96	629	22	1451	2 754	190%
1994	1072	97	872	37	2078	1 738	84%
1995	482	132	791		1405	1 567	112%
1996	738	124	119		981	1 051	107%
1997	841	82	168		1091	954	87%
1998	715	74	350		1139	1 048	92%
1999	1044	72	217		1333	1 269	95%
2000		1008	211	347	1566	1 875	120%
2001	697	76	229	14	1016	1 012	100%
Total	15592	3212	7855	420	27079	26 870	98%
V Am Taillis ompris		18804	<u> </u>	8275			

On peut remarquer que le tarif Algan 09 utilisé correspond au volume commercial

### CALCUL DE LA PRODUCTION par COMPARAISON D'INVENTAIRES en FC de CULOZ

Parcelles 1 à 17 (sur 169,79 ha)

en Volume à l'ha			Taillis compris
Feuillus			91
en Volume à l'ha	Inventaire de décembre 1981	Méthode comptage en plein et cubage au tarif AL09	RESULTATS
n Volur			165
<u>Résineux</u> e			RESULTATS

A

B

<u>Inventaire fait en juin 2003</u> Méthode de description à l'avancement avec calage sur

Méthode de description à l'avancement avec calage sur pistes et points connus, en moyenne il a été pris 1 point pour 1ha

		H= 18m (hauteur moyenne totale)	Taillis inexistant
FGH	F= 0,42	l= 18m	85
Calcul fait avec FGH	avec	I	RESULTATS
		H= 24m (hauteur moyenne totale)	
c FGH	F= 0,5	H= 24m	169
Calcul fait avec FGH	avec	-	RESULTATS

Durée entre les deux inventaires 21 ans

TION P=(VF+VE-VI) / (D)	85 m3/ ha 49 m3/ ha 91 m3/ ha 21 ans	2,05 m3 / ha / an
PRODUCTION	VF2= En Vol VE2= AménAL 09 VI= D=	P=
P=(VF+VE-VI) / (D)	ha ha ha	an
P=(VF+V	m3/ m3/ m3/ ans	5,48 m3/na/an
	169 111 165 21	υ,4α
PRODUCTION	VF1= En Vol VE1= AménAL 09 VI= D=	ı İ
C	∢	

Production Totale 7,53

GESTION PASSEE Etat d'Assiette 1982-2001

Volume total prélevé sur les principales coupes (à l'AL09)

Total	. 268	522	646	818	·22 1511	775	1427	67	717	ARE	2098	732	1844	413	1975	338	2716	409	2426	612	542	429	285			432	416	463	*E 434	299	160	131	0 縣表本	0	0	69	17547	7497	25044
2001	X		ST MINE A		524		* Chessons *	1000	37				教を確認され		Annual Control	The second	376	ś.	A TOP S		173	229	10000000000000000000000000000000000000		2000				- 新江南南 194		門在前衛門		語が最後に		1. July 182		269	229	926
2000	10 M 1916		24.4		A. a. Care		And the second	4	197		86			232	282	52	734	1	388	63	1000		A. San		and the second		J. S. P. C. P.		38.54		以大部 7 海港山		- 心のかれぬ				1725	472	2197
1999	保証を		The second		いていまであることをから	217	A. C. C. C. S.		130,650 menu 450.	The state of the s	対象がなり		_	7	10、大学の大学の		757		- 大阪は		御馬・野ノ		19 Jan 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19		A Conference		この かった ぞ		168		119		A Contract of	-	1			217	1261
1998	190		277		The street				(85, 25)	100	248		CONTRACTOR SECTION		13.65.5		Name Act Supplied		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	350	たい 一種 新いま		A STATE OF THE STA		The Same		1		- T. W. W. W.		" 學		· 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 10		AND MANY	_	7/15		1065
1997	1.10年間の		2000年		X Warring		665		A. 1980 Mills	3	3/ 10 Sec. 20		A CONTRACTOR		100	168	Saleton Agent		- 変変でいい		44,477		£4, 7, 18		1 MAY 12 200		ca 176				Same Park		The second second		10000000000000000000000000000000000000		841	168	1009
1996	"大人"。		るの大きなか		\$28.00	119	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		- A. 22.47	ì	738		a Sec.		and states	9	Alternative Contract		-		*** W. W. W.				- 2000年		Part March		The state of the s		100		The same	1	La Season L		738		857
1995	ships a part	383	The state of the s	408	( )		神の神の神の作		Section Section	The state of the s	A Charles		The Spirit		1		WARRANG		482		The second second		Company of the last		"他"的"翻环"		で開発して		A SANDERS				5 % . 78%		Name of the last o		482	791	1273
1994	22. Mucre		Charles .		ACTION OF THE	146	かん 大人		- Table - 1987	8	3	146	CONTRACTOR NO.		₹ 295		i gra		777				2.2	25	, 13.		F84767	215	1.7.7.				The second				1072		1969
1993	一 一 日本 日本		A CONTRACTOR		*	205	Section 2		The second second		*	430	The same		704		Company of		100		* 148.4		1 m		Carrie 18.5		10000000		No.				\$ 0.4 May 2		Land Section		704		1339
1992	1. NO. S. A.		WELLOW R.		Š		1000		V TE. rate		4		1162		4	ı	- HADOLONIA		1. W. W. W. C.		. 2.5				A CO				The state of the s				-	-	San Mark San		1162		1162
1991	. etyseesy.		TO THE WAY		786	88	d tolker		ER SECTION .		. 63		30,00		* The English			_	West bra				₩ 285	477	*				A MARK		The state of the s		The Assessment		0.000		1272	565	1837
1990	1.05 . 10 . 10 . 10 . 10 . 10 . 10 . 10		100 April 100		ないのない		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		520	1	大河流		<b>秋本教</b>		100 mg		1.00 Call 100		Mary day		369	200			82	432	1		Ě		T. Chines		一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一 一		12.4		₩ 971	632	1603
1989	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1		10 M		いい。現代は		25.50		Arrich.	121	*		10000		は一個ない		1225	284	7.370xX466		A. 100 Co. 100				100 A		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Same.		The state of the		Carrie and		Sections.		1225	405	1630
1888	3.		いないのできない。		2.19等效品		762		16,				- Sept Sept.		1347		death.		200		A. Shr		- T. W. C.		ののはないので		W. Calca				41	131	100		The bridge		803	198	1001
1987	A Street		369	410			C SOUTH THE		東京の あんん		- ALEKA S. 1938.		91.6		A 400		2.0		25.46.4				Phins.		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		240	248	286	299	100		06		ich F		875	957	1832
JARC LARC			1.00		1. S. W. S.	_	- A. S. A.		10 CO.	1	1014	156	0.45.00.45		4				" etche		の		4		No. of the last		Markey and		の一門の一般を		の一種を		-				7	156	1170
1980	1		A		行の対象		à.		18 W. 27		) }} !!		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1		10 M		779	199	1.63		September 1981		The water		10 M		ANTIQUES.				大學(2)				622		1034
2	18 Tell	139	( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )		A Store Sport by a		S		本語の事務ない		12 Jan 12		359 ×		4		Charles Charles		147.75 M		P. P. Tank		10 mg		. A		September 18		Service Comments		July Long		Name of the last		i G		734		1067
1983	de Constitution	1	*		N. 8. A		· 有大大多		197 186	_	から変わ		1 mg/20		694	118	100		34. W. S.		N. W. W.		THE CHANGE		The state of the s		- 10000000		covering.		- 2 mm 2 23		187.0		i i i i i i i i i i i i i i i i i i i		694	118	812
1967	1987年の		100 AND		お ままり		1. Comp.	_	1	_	And the	-			Mary All		. 63	-			20,000		東京 出		18年代の後年		が記載され		香蕉		- W. C. S.		The same		- C.		0		0
Annee	RX T	_	X 2	Fs 2	RX 3	Fs 3	Rx 4	Fs 4	ξ S	Fs 5		Fs 6	Rx 7	Fs 7	Rx 8	Fs 8	RX 9	Fs 9	Rx 10		-	$\rightarrow$		_		-	-	_	-	-	-	_	-	$\rightarrow$	_	Fs 18	RX.	Fs	Total

Ces volumes ne représentent pas les volumes totaux exploités durant la période, mais uniquement les volumes des principales coupes. Rx = Résineux Fs = Feuillus Les chiffres en gras et en Italique représentent les principaux chablis

Tableau (!): Etude de la possibilité des parcelles par type de peuplement et règles de culture

		1	Poffs				2							92	40					T	T	T	425	T
			Poss	T	1	700	202	1				-		98	42	Ī				T	1	T	8C4	$\dagger$
			Tool T				2							8								Contract of	T	+
			P. Co.	7.0				-	T					00,		1	1000年の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の				ļ.			†
			m3/ha/			K		Ť						2.78		ä						O'COCOL C	$\dagger$	+
			m2May					1									2	44.6					+	$\dagger$
		>	Your Pa	4				T		-				1,00	900								+	$\dagger$
	af 1	F frr (Het-Sap)-BM	Plx ×	1000		19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 1	3	+						02,001 03,011 101,50									+	+
ĺ	Tout coaf1	T. C.	2	1		N D		+						11.11	3		47						11,08	+
		u <u> </u>		1		1	1	-					1		ď.	. 3	100	323	1	2	(12)		701 11	-
			Poss P	╁	+	1	+	+	H		-	Н	+	+	+			178	4.5		-	H	387	+
			Fa P		E								1		A	- 1	- 1	- 1	20	4		2	-	+
			8 2	2.13											*		3	0	1,00				+	+
	<del>2.</del>		m3/kg/ m3/kg/ mv/Rx av/Fs					,						1				0	1.80					
	at Rx =		m3/tra/ mv/Rx		X S													Į li	1.149		Ť			I
	s= 1,2 (		volha/		(大)	4								bosto day			0	100 00	158.50	4.5		a disconnection of		
	Coef F6= 1,2 at Rx =1	3 (Het)	Volfa.			THE REPORT OF THE PARTY OF THE		İ										Y	38,30	A				T
		F.In-GB (Het)	P			Ė							1					2	1.89				###	es.
			9 8	165	304	1				138			306	1	777	777					270	Г	1783	T
			Poss	105	103				1.1	117			306		- 1	11.6					172		1180	Τ
		!	Conf		91.10					8		1	7 00		T.					4				I
			E Coef		0.199					2.78 1.00	1	1	20 1.0				4			P. P.		L	<u> </u>	_
			w m3/haJ		1 1/2 15				1	ł			S. C.										_	$\downarrow$
			/ m2/ha/ uv/Rk		1				_	2/7		-	0						i di		世野川を		L	
	_		100		1817					49.00. 101.6			181			l	2 4		4	1		L		
	Tout coef1	(Heb)	Vel/ha/		49.64				4.	- 3			do An		9		1		Ī	1				
	Tout	F Irr-BM (H&)	Æ		48 4 8 90 48 60 151 20				1	2000			4 94	A STATE		į							38,76	40
			Pose	11	48	8	42			Î	Ì	Ť	Ť				34	Ī			SAR-6		175	T
			Pos R	202	125	17	82		Ť	1	1			T	T	T		1	1				428	П
Ì			To E	É	è	1,00	1.00			-					E,	17		n a						
			Coef			1,00	1.00											1			1			
			m3/ha/ an/Fa		2.5	2,78	2.78									Diagram Services								
			mMan/ nn/Rx		¥	2,75	7 2,75			I					100	10.22								
			voliha/ Fe	5 8 10		48 PK	46.00			- A	ĺ				2									
	coef 1	(pde)	volfra/ Rx	S	362,00	362,50	362,50						-			1								П
	Tout coef1	F.r-GB (6pc)	the volfrad volfrad makinal makinal coef Coef Pi		8	0,18	0.91	Ì	-	1	†	1									Ŧ		2,60	H
	Pressio n à exercer (coef)		5	- 1	2		- 1	- 1	2		0	40		12 Vice of the Paris of the Par	13	14	15	45	1	-	10	Attente	Total	×

Rappel: les volumes /ha par essence sont des volumes moyens aménagement par type. Ces moyennes sont ajusièes et Lansformées en volumes commerciaux au demier tableau

	0	1			elcal	
¥	RZ	ġ.	Tieffer.	ě	ī,	Cum
8	2,75	2,76	5,63	2,63	1,63	3,98
98	6.5	1.6	2.89	S.	0,84	2.16
169,08	230	202	442	2.03	1,26	3,51

Possibilité = 20 % (vol aménagi mayen par type "surface du type concerné / 140 mms) + (0,7 \* excroles par essence et par siation "suurface du type concerné " coeficient))

Types de stuitom forestêres présents nur la forêt soil une surface de: -100 îm (correspond aux eccroissements IFN sur stalions les plus productives da" Fuzales midass à sarian ou épicés prépondérun?) -81 îm (correspond aux accroissements IFN sur alations les moits productives "Métangs de fatas de bêtre et de billes")
--

		22			28	28	12	
		Pos.			87	e 8	182	4
		8			8	38		
		2			3	88		
<u>1</u> 61		andra antra			2.78	38.00		
Coef FE= 1 et Rx =1,2		Lettera Calvan			2,76	4 8		
. E . 1	1	Wolffing!	9 44		43.10	1 (2)		
Coef	<u>a</u>	Valida.			379,60	379.80 43.10 378.80 43.10		
	E1 (Sap)	2			0,87	9.0	208	-
_		ž:	37	758 124 180 180	- 1 80535		2320	
		2 × 2	4	837 244 174 1010	g I		2531	
		T. See	图	8888	R I		ı	_
		F 8	8	8888				
		micha/ mo/fu	1,00	27.70	27.0		+	
Coef Fa= 1,2 et Rx =1,2		makhari antika	8	2222	1 181		7	_
1,2 et F	끯	F. F. B.	18	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	3 H000		-	_
Ī	p)-RE		6	50000	9		4	
ů	Fin (Hêl-Sinp)-REGE	No.	07.78	12.44 147.70 3.60 147.70 2.59 147.70	7			
_	브	ī	0.83	12.8	3		37,90	
		Ž-Z			Ш	22 45	188	
		Political States				20 102	218	_
		20 m				888		
		Coef			1 1819	888		_
		matha/ an/Fe				1,50		_
		md/ha an/Ra				4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	1	_
	÷TGE	In Section 1				2000 2000 2000		
1 100	et-Sag	No. 75				000		
Tout coef	Filr (Hět-Sap)-TGB	Д		1111		1,90 2,18 131,1 0,61 181,1	4,65	-
		Posts		3		MAN HONE (49)	98	
		Poss NX		25			740	+
		Close			I BE		1	1
		32		8				1
F		and and a		15			1	1
it Rx =	200	100		275 276 1,00 1,20				7
Coef Fam 1,2 et Rx =1	F Irr (Het-Sap)-GB dense	Fe Fe		28.90				1
ee E	Sap)	Ric		227.60.128.90	1000		-	†
O	Irr (H	Ta Ta		10.54	1898		10,64	+
	<u>u.                                    </u>	159	4	988			616 10	+
		4 2	3	206	-	++++	9 059	+
		The second		2	82			+
		1 2	9	98			-	+
		Charles of the Control of the Contro	150 1.80 1.30	2,78 1,00, 1,20			1	+
ž		markus markes for the Poss Forms	3		68		-	-
Coef Fgs 1,2 et Rx =1	Claire	volflar/	250	112.90 102.80 2,75			-	+
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ap)-GE	-	112 80 102 40	106	. 限制 指数		-	1
Š	F irr (Hêt-Sap)-GB claire	Se Se Se Se Se Se Se Se Se Se Se Se Se S	112				100	
	5	2 E	6	12.0	5 3	400個期	10,46	6

Tableau (II): Etude de la possibilité aménagement (Va) per type de peuplement et par parcelle (résultant du tableau détaillé précédent)

Tableau (III): Possibilité en volume commercial (Vc) par Type

	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Vot. Real (1) (2) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4	4 8 2 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	\$	7			76 Ve-T	7 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	- 1 원류   -   -   -   -   -   -   -   -   -	8 99 90 90 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80	Total 1	Tcdail Total Ve-Rx Va Va Va Va Va Va Va Va Va Va Va Va Va	Total VC-Ptx VC-	7 7 7 7 1 13 1 14 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Nat   Page   Total   Name   Fig.   Fig.   Phys.   Total   Fig.   Read Fig.   Fig.   Phys.   Total   To	Rx   Fs   Rx at Fs   Rx   Fs   Fts   Fts   Fts   Tas     833   493   1326   40%   53%   1     8275   591   6866   13%   (25%   33     8276   2697   23%   40%   4     1730   566   2296   47%   68%   68%     1789   1136   2925   47%   68%   64%     1789   1136   2925   47%   68%   64%     1840   1140   2281   40%   52%     1865   1153   2728   40%   52%     1867   1150   1508   65%   116     1857   1918   116%   24%   13     1857   2181   116%   24%   13     1857   214   23%   23%   14     1857   214   24%   23%   14     1857   214   23%   23%   14     1857   214   23%   23%   14     1858   247   24%   22%   22%   16     1858   380   147   527   28%   22%   22%     1858   247   24%   22%   22%     1858   247   24%   22%   22%     1858   247   24%   22%   22%     1858   247   22%   22%   22%     1858   247   22%   22%   22%     1858   247   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     1858   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%     22%   22%   22%	M3/ha    Nx   F <sub>3</sub>   Rx at F <sub>3</sub>   Rx   F <sub>3</sub>   Pt <sub>3</sub>   Tatal   Total   Total   And   Rx   Rx   Rx   Rx   Rx   Rx   Rx   R	M3/Net   M3/Net   Rx et Fi   Rx et Fi   Rx   Rx   Fi   Rx   Fi   Rx   Fi   Rx   Fi   Rx   Fi   Rx   Fi   Rx   Rx   Rx   Rx   Rx   Rx   Rx   R	TOTAL	Total   Total   M3/ha   M3/h	Total   Tota		
Ve-Fig         Ve-Total         Ve-Total         Ve-Total         Ve-Total         Ve-Fig         Ve-Fig <th< td=""><td>2.62 1.87 39%</td><td>3 62</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>230</td><td>322</td><td>Ш</td><td>270</td><td></td><td>9</td><td></td><td>51 46</td><td>51</td><td>25% 18 51</td><td>25% 18 51</td><td>130% 25% 18 51</td><td>1101 1233 130% 25% 18 51</td><td>1101 1233 130% 25% 18 51</td><td>4 132 1101 1233 130% 25% 18 51</td><td>72 4 132 1101 1283 130% 25% 18 51</td><td>442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 18 51</td><td>270 442 72 4 132 1101 1233 150% 25% 18 51</td><td>172 270 442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 16 51</td></th<>	2.62 1.87 39%	3 62					230	322	Ш	270		9		51 46	51	25% 18 51	25% 18 51	130% 25% 18 51	1101 1233 130% 25% 18 51	1101 1233 130% 25% 18 51	4 132 1101 1233 130% 25% 18 51	72 4 132 1101 1283 130% 25% 18 51	442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 18 51	270 442 72 4 132 1101 1233 150% 25% 18 51	172 270 442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 16 51
Table 1         Total	2.67 4.87 30%	5 6					230	322		270		H	-	51		25% 18	25% 18	130% 25% 18	1101 1233 130% 25% 18	1101 1233 130% 25% 18	4 132 1101 1233 130% 25% 18	72 4 132 1101 1233 130% 25% 18	442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 18	270 442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 18	172 270 442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 16
Table 1         Total	4,80 4,08 28% 38%	2 6					230	325		270		ŀ	2 2	150		25% 18	25% 18	130% 25% 18	1101 1233 130% 25% 18	1101 1233 130% 25% 18	4 132 1101 1233 130% 25% 18	72 4 132 1101 1233 130% 25% 18	442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 18	270 442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 18	172 270 442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 16
Table 1         Total	2 R2 4 R7 3084 2584	37					230	322		. 0/2				55		25% 18	25% 18	130% 25% 18	1101 1233 130% 25% 18	1101 1233 130% 25% 18	4 132 1101 1233 130% 25% 18	72 4 132 1101 1233 130% 25% 16	442 72 4 132 1101 1233 139% 25% 16	270 442 72 4 132 1101 1233 139% 25% 18	172 270 442 72 4 132 1101 1233 130% 25% 18
Table 1         Total	1,00 6,00 LON	7				l	250	100		020				ŭ		25%	25%	190% 25%	1101 1233 190% 25%	1101 1233 190% 25%	4 132 1101 1233 190% 25%	72 4 132 1101 1233 190% 25%	442 72 4 132 1101 1233 130% 259% 40	270 442 72 4 132 1101 1233 130% 259. 18	172 270 442 72 4 132 1101 1233 190% 25%
Total         Total         Ve-Fs         Ve-Fs         Ver. Rx et         Ver. Rx et         Mg. Nr. Rx et         Ver. Rx et	4.88 4.08 29% 38%	B2					25	163		52			0	110		36%	36%	29% 36% 17	147 527 29% 36% 17	147 527 29% 36% 17	5 380 147 527 29% 36% 17	BB 5 380 147 527 29% 36% 17	183 88 5 380 147 527 29% 36% 17	5.2 163 98 5 380 147 527 29% 36% 17	110 52 163 88 5 380 147 527 29% 36% 17
Table 1         Total	4,12 3,22 25% 22%	29					259	332			1	П	œ.	159		19	22% 16	25% 22% 16	7/0 1401 25% 22% 16	7/0 1401 25% 22% 16	4 631 7/0 1401 25% 22% 16	82 4 631 //0 1401 25% 22% 16	332 82 4 631 770 1401 25% 22% 16	1/3 332 82 4 631 //0 1401 25% 22% 16	32 82 4 631 //0 1401 25% 22% 16
Total         Total         Ve-Fs         Ve-Fs ell         Ve-Fs ell<	3,86 2,85 24% 42%	29	ı				909	999			l	٦.	2 !	/97	1	2	42.00	24.00 42.00	220 2040 24% 42%	220 2040 24% 42%	100 201 201 201 42.30	100 700 7000 7000 7000 7000 7000 7000 7	200 2400 2400 2400 2400 2400 2400 2400	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	450 472 200 17 4 100 201 201 100 100 100 100 100 100 100
Table 1         Total	2,00 1,87 30%	200					And And	200			l	1.	1	ZAZ		=	42%	24% 42%	951 2046 24% 42% 44	951 2046 24% 42% 44	4 1095 951 2046 24% 42%	77 4 1095 951 2046 24% 42%	888 77 4 1095 951 2046 24% 47%	399 B68 77 4 1095 951 2046 22% 4M	267 399 868 77 4 1095 951 2046 24% 4M
Table 1         Total	2 66 4 87 36% 36%	37				ιΩ.	231	329							33	14 33	36% 14 33	181% 36% 14 33	827 918 181% 36% 14 33	827 918 181% 36% 14 33	4 91 827 918 181% 36% 14 33	74 4 91 827 918 181% 36% 14 33	460 74 4 91 827 918 181% 36% 14 33	297 460 74 4 91 827 918 181% 36% 14 33	164         297         460         74         4         91         827         918         181%         36%         14         33
Total         Total         Ve-Fs         Ve-Fs         Ve-Fs         Ver. Rs oil	2.82 1.87 35% 24%	37	ľ		Pm	80	231	323							52	13 52	13 52	116% 24% 13 52	1132 1281 116% 24% 13 52	1132 1281 116% 24% 13 52	4 149 1132 1281 116% 24% 13 52	72 4 149 1132 1281 116% 24% 13 52	444 72 4 149 1132 1281 116% 24% 13 52	2/2 444 72 4 149 1132 1281 116% 24% 13 52	1/2 2/2 444 /2 4 149 1132 1281 116% 24% 13 52
Table 1         Total	3,16 2,37 39% 28%	47					351	420	-	Ì					152	12 152	28% 12 152	56% 28% 152	1120 1508 56% 28% 12 152	1120 1508 56% 28% 12 152	4 389 1120 1508 56% 28% 12 152	152 4 389 1120 1508 56% 28% 12	333 120 1508 55% 28% 12 152	311 330 12 4 389 1120 1508 555% 28% 12	12 152 152 152 152 152 152 152 152 152 1
Total         Total         Ve-fie         Ve-fie <td>5,38 4,16 40% 52%</td> <td>83</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>558</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>321</td> <td>44 321</td> <td>52% 44 321</td> <td>40% 52% 41 321</td> <td>15.3 40% 52% 41 321</td> <td>15.3 40% 52% 41 321</td> <td>527 1573 40% 52% 41</td> <td>72</td> <td>742 100 5 798 7/5 15/3 40% 52% 11 321</td> <td>441 744 108 5 175 1573 40% 52% 11 321</td> <td>221 440 52% 100 5 7.98 7.09 52% 11 321</td>	5,38 4,16 40% 52%	83					558	2							321	44 321	52% 44 321	40% 52% 41 321	15.3 40% 52% 41 321	15.3 40% 52% 41 321	527 1573 40% 52% 41	72	742 100 5 798 7/5 15/3 40% 52% 11 321	441 744 108 5 175 1573 40% 52% 11 321	221 440 52% 100 5 7.98 7.09 52% 11 321
Total         Total         Ve-Fs         Ve-Fs <th< td=""><td>4,27 3,54 30% 55%</td><td>7.1</td><td>Ì</td><td></td><td></td><td></td><td>980</td><td>183</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>832</td><td>10 835</td><td>100% 10 835</td><td>30% 100% 10</td><td>634 3458 3U% 10U% 10 835</td><td>634 3458 3U% 10U% 10 835</td><td>30% 100% 100%</td><td>30% 100% 100% 10 835</td><td>1900 100 2024 3498 30% 100% 10 835</td><td>455 100% 100 835</td><td>252 024 100 B35 100 B35 30% 100% 10 B35</td></th<>	4,27 3,54 30% 55%	7.1	Ì				980	183							832	10 835	100% 10 835	30% 100% 10	634 3458 3U% 10U% 10 835	634 3458 3U% 10U% 10 835	30% 100% 100%	30% 100% 100% 10 835	1900 100 2024 3498 30% 100% 10 835	455 100% 100 835	252 024 100 B35 100 B35 30% 100% 10 B35
Total         Total         Ve-Fe         Ve-Fe <th< td=""><td>3,45 2,69 35% 51%</td><td>8</td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td>88</td><td>140</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>25</td><td>5</td><td>600%</td><td>2728 70% 85% 9 545</td><td>1163 2728 70% 85% 9 545</td><td>1163 2728 70% 85% 9 545</td><td>0 1505 1163 2728 70% 85% 9 545</td><td>120 d 1555 1163 2728 70% 85% 9 545</td><td>2002 120 1163 2/28 45% 9 545</td><td>2002 1200 1103 2728 (10% 85% 9 545)</td><td>1909 893 7402 170 0 1300 1163 2/28 70% 45% 9 545</td></th<>	3,45 2,69 35% 51%	8		1			88	140							25	5	600%	2728 70% 85% 9 545	1163 2728 70% 85% 9 545	1163 2728 70% 85% 9 545	0 1505 1163 2728 70% 85% 9 545	120 d 1555 1163 2728 70% 85% 9 545	2002 120 1163 2/28 45% 9 545	2002 1200 1103 2728 (10% 85% 9 545)	1909 893 7402 170 0 1300 1163 2/28 70% 45% 9 545
Total   Total   Total   Ve-Total   Ve-Total   Ve-Rix	4,14 3,30 35% 38%	99					782	982							25	9 245	64% 8	2681 44% 64% 8	1140 2681 44% 64% 8	1140 2681 44% 64% 8	G 1542 1140 2681 44% 64% 64%	118 6 1242 1140 2681 44% 64% 64%	119 G 1342 1140 2681 44% 64% 6	7.28 1408 118 8 1542 1140 2681 44% 64% 8 5.45	4000 128 118 C 1342 1140 2681 44% 64% 8
Total Total Ve-Fe	6,49 5,10 37% 46%	102	,				1718	185			`				1107	7 1107	46% 7 1107	5333 37% 46% 7 1107	2338 3333 37% 46% 7 1107	2338 3333 37% 46% 7 1107	2932 2338 37% 46% 7 1107	130 d 2833 2538 3533 57% 48% 7	2100 1300 B 2890 2338 357% 46% 7 1107	130 B 2595 2535 37% 46% 7 1107	1107 1107 1107 1107 1107 1107 1107 1107
Total Total Ve-Fig Ve-Fig Ve-Fig Vie-Fig Vie-F	4,54 3,66 37% 41%	73					808	131							0/9	0/0	0,00	0,000 0,000	0/0 9 000 000	0/0 9 000 000	0,000 0	0/00 0 0/14 0/25 0/11 0 0/1	0.00 474 0.00 0.00 0.00 0.00	0/0	0/0 9 0.00 0.10 0.01 0.01 0.00 0.00 0.00 0
Total   Total   Ve-Total   Ve-Total   Ve-Total   Ve-Total   Ve-Rx of   Ve-R	4,44 3,66 33% 46%	2		1			760	0		l	1	311			a c		2000	2000	7000	7000	1000 CONT. 1000	2 CONT. CONT. CONT. CONT.	4 por 4 por 1 por	700 4004	227 720 001 1000 001 1000 001 1000 1000
Total   Total   Ve-Froid   Ve-F	200	2 0 0					000	838							570	570	570	2298 33% 03% 4	568 2298 33% 94% * 570	568 2298 33% 94% * 570	6 1730 568 2298 33% 91% # 570	116 6 1730 568 2298 33% 93% 570	1098 116 6 1730 568 2298 33% 91% × 570	<b>516</b> 1098 116 6   1730 568 2298 33% 91% 3 570	<b>579 518</b> 1088 118 <b>6</b>   1730 568 2298 33% 91% <b>8</b>
Total   Total   Total   Ve-Fotal   Ve-Fotal   Ve-Fot	7.82 6.38 22% 40%	128					1849	267			j		-	-	1481	4 1461	4 1481	8564 22% 40% 4 1461	2034 8564 22% 40% 4 1461	2034 8564 22% 40% 4 1461	8 6531 2034 8564 22% 40% 4 1481	158 8 6531 2034 8564 22% 40% 4 1481	<b>2287</b> 150 8 6531 2034 8564 22% 40% 4 1461	806 2287 159 8 6531 2034 8564 22% 40% 4 1461	1451 808 2247 156 8 6531 2034 8564 22% 40% 4 1461
Total Total Ve-Fs	3,39 2,83 13% 52%	27					824	144				- I			900	979	9C9 8	0000 S 0000	3000 1376 12376 3	3000 1376 12376 3	5 0575 55 0000 1376 5370 5	5 0510 0000 1070 5 0000	50 CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO	0000 8 0000 1000 C/20 C	8 8/67 0000 160 C/70 C Ca
Total   Total   Ve-Total   Ve-T	3,62 3,06 23% 47%	10	1				ž								200		1000	2000	5000	5000	R 8275 504 4204 4204	OS 5 5075 504 4000 4000	1809 OS R 6075 E04 8968 499 4000	785 1808 05 K 6275 504 4000 0	R3B 7AF 1802 05 K 6775 504 400 4000
Total Total Ve-Total Ve-Total Ve-Total Ve-Total Ve-Rx Ve-Rx Ve-Fa Fr Fr Rx Ve-Fa Rx	STOC SOC SOC SOC	100			2		RR7	Rd1	Ĺ			16			405	2 405	47% 2 405	2697 23% 47% 2 405	927 2897 23% 47% 2 405	927 2897 23% 47% 2 405	4 1770 927 2897 23% 47% 2 405	78 4 1770 927 2897 23% 47% 2	<b>841 78 4</b> 1770 927 2697 23% 47% 2 <b>405</b>	439 841 78 4 1770 927 2697 23% 47% 2 405	405 438 841 78 4 1770 927 2697 23% 47% 2 405
Total Ve-Total Ve-Total Ve-Rx Ve-Rx Ve-Fx Ve-Fx Ve-Fx Fx Fx Rx Ve-Fx Rx Va-Fx	4,10 3,27 40m E20	90		36	14		472	582				183			332	1 332	53% 1 332	40% 53% 1 332	493 1326 40% 53% 1 332	493 1326 40% 53% 1 332	4 833 493 1326 40% 53% 1 33Z	<b>62</b> 4 833 493 1326 40% 53% 1 332	582 82 4 833 493 1326 40% 53% 1 332	259 582 82 4 833 493 1326 40% 53% 1 332	332 259 592 4 833 493 1326 40% 53% 1 332
	m3/ha/ vc Vc Va-Fs	Ve- Re at							_		- N	- *	Total Vc-Rx		Total Va-Rx	Piles Total	Rx Fn Piles Va-Rx	Rx Fn Piles Va-Rx	Rx ea Fs Files Total	Rx Fs Rxelfs Fr Fs Piles Total	m3/hav Rx Fs RxedFs Rx Fs Pises Total	m.M.ha is m3.Mad/lea/         Rx         Fs         Rx at Fs         Rx         Fs         Pilos         Total           problemor         a.n         Problemor         a.n         Vs-Rx         Problemor         Area (Ps)         Area (Ps)	TOYAL m3/ha i m3/ha/ Rx Fs Rx at Fs Rx at Fs Fs Fulles Va-Rx	Total TOYAL mSAba's M3As/ Rx Fs Rx at Fs Fs Fs Fs Toles Va-Rx	Total Total Months m3/ha/ Rx Fs Rx at Fs Fs Fr Fs Total  Rx Fs Fs Fs Yelles Va-Rx

Récheto la diférence entre la volume eméragement et la volume commercial récheto constitue le Nougoer ou bois de cime

Faillus: la difference entro le volume améragement et le volume communical feuillus constitua les autoilles ou bols difference entro le pube souvent en bols de chauffage. Le volume houppler feuillus est à rajouler au volume emémagement, I conclibe environ 1780 m2 eaut 25 % du volume emémagement.

### PROGRAMME DES COUPES (Tableau Détaillé)

Annexe 7.1.9.

Forêt COMMUNALE CULOZ

Sérle(s):

Surface: 226,63 ha

Période d'aménagement : 2002 - 2021

								F	Prélèverne	nt indicati	if		prélèvement
Année ou ' ordre de	Année passage	Série	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle	Surface coupe	Type de	Volum	ne commerc houppier	aal hors	Surf	ace ternère	(m²)	VOL/Ha
passage prévu	effectif			(ha)	(ha)	coupe	Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	]
2002		11	6	12,44	12,44	JARD	180		180			_	14,47
2003		1	5	9,45	9,45	JARD		270	270				28,57
2003		1_	7	16,83	6,50	JARD	220		220				33,65
2004		1	2	12,56	10,74	JARD	260		260				24,21
2004		1	g	16,51	6,00	JARD	170		170				28,33
2004		1	10	13,85	3,00	JARD	110		110				36,67
2004		1	12	10,14	8,00	JARD	180	70	250				31,25
2004		1	17	10,50	1,64	JARD	20		20				12,20
2005		1	6	12,44	12,44	JARD		300	300				24,12
2005		1	7	16,83	16,83	JARD		510	510				30,30
2005		1	18	13,19	6,14	JARD	110	20	130			·	21,17
2006		1	5	9,45	9,45	JARD	100		100				10,58
2006		1	8	11,86	11,86	JARD		230	230				19,39
2006		1	13	10,92	6,17	JARD	150	25	175				28,36
2007		1	4	14,49	14,49	JARD	70	600	670				46,24
2008		1	8	11,86	11,86	JARD	200		200				16,86
2008		1	10	13,85	13,85	JARD		380	380				27,44
2008		1	14	12,71	7,00	JARD	200	15	215				30,71
2008		1	17	10,50	1,64	JARD		50	50				30,49
2009		1	3	20,15	16,85	JARD	180		180				10,68
2010		1	9	16,51	16,51	JARD		250	250				15,14
2010		1	15	15,00	8,63		160	130	290				33,60
2010		1	16	10,95	4,03	1	80	70	150				37,22
2011		1	3	20,15	16,85			390	390				23,15
2011	-	1	11	8,38	6,71	1	140		250			-	37,26

								F	Prélèveme	nt indicat	if		prélèvement
Année ou ordre de	Année passage	Série	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle	Surface coupe	Type de	Volum	e commerc houppier		Surf	ace terrière	(m²)	VOL / Ha
passage prévu	effectif			(ha)	(ha)	coupe	Feuillus	Résineux	Tolal	Feuillus	Résineux	Total	
2012		1	1	6,99	5,97	JARD	170	200	370				61,98
2012		1	6	12,44	12,44	JARD	200		200				16,08
2013		1	5	9,45	9,45	JARD		270	270				28,57
2013		1	7	16,83	16,83	JARD	280		280				16,64
2014		1	2	12,56	10,74	JARD	40	380	420				39,11
2014		1	9	16,51	16,51	JARD	170		170				10,30
2014		1	10	13,85	3,00	JARD	110		110				36,67
2014		1	12	10,14	7,43	JARD	150	70	220				29,61
2014		1	17	10,55	1,64	JARD	20		20				12,20
2014		1	18	13,19	6,14	JARD	110	30	140				22,80
2015		1	6	12,44	12,44	JARD		320	320				25,72
2015		1	7	16,83	16,83	JARD		520	520			<del></del>	30,90
2016		1	5	9,45	9,45	JARD	100		100				10,58
2016		1	8	11,86	11,86	JARD		280	280				23,61
2016		1	13	12,71	6,18	JARD	100	25	125				20,23
2017		1	4	14,49	14,49	JARD	90	600	690				47,62
2018		1	8	11,86	11,86	JARD	158		158				13,28
2018		1	10	13,85	13,85	JARD		390	390				28,16
2018		1	14	12,71	6,18	JARD	140	15	155				25,08
2018		1	17	10,55	1,64	JARD		50	50				30,49
2019		1	3	20,15	16,85	JARD	180		180				10,68
2020		1	9	16,51	16,51	JARD		250	250				15,14
2020		1	15	15,00	8,63	JARD	150	120	270				31,29
2020		1	16	10,95	4,03	JARD	70	80	150				37,22
2021		1	3	20,15	16,85	JARD		390	390				23,15
2021		1	11	8,38	6,71	JARD	140	150	290				43,22
•			Total	File !	503,59		4 908	7 560	12 468				

Dont Amélioration :

Régénération :

Jardinage ou assimilé :

503,59

4908

7560

12468 m3 commerciaux

TSF : Taillis :

	<u>Fs</u>	Rx	Total		•
Vol Commercial par an	245	378	623	m3/an	
	1,36	2,10	3,46	m3/ha/an	

Vol aménagement sur 20 ans	8931,7	8 <b>542,8</b>	17 <b>474,5</b>	m3
	2,48	2,37	4,85	m3/ha/an
dont: Houppiers et diam.<25	<b>4024</b> 45%	983 12%	5007 29%	m3

1 D JUIL, 1992

Circulation de véhicules sur les terrains communaux du Grand Columbier lovés à la SICA.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CULOZ.

) Wile code des communes.articles L 181-2 et L 181-4.I

VU l'article R 331-3 du code forestier

VU le décret No 776566 du 3 juin 1977 sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées

VU les arrêtés du 20 février 1974 et du 28 avril 1976 portant délimitation des zones de montagne

CONSIDERANT les exactions commises aux pacages des bêtes par des motécyclistes au Colombier(poursuite des animeux);

ODMSIBERANT également le necessaire pour tous les autres véhicules:

### ARRETE

ARTICLE ler: La circulation des véhicules à moteur quels qu'ils soient est interdite sur les terrains communeux du Grand Colombier loués à la SICA, sur lesquels elle fait paître du bétail.

ARTICLE 2 : Ces interdictions ne concernent pas les véhicules agricoles ou forestiers ,les véhicules de l'armée, les engins sur le domaine skiable balisé, ceux du propriétaire ou du locataire, ceux mis en oeuvre pour les opérations de secours ou d'intervention contre les risques naturels, ceux des forces de police ou de gendarmerie.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Dans le cas ou les infractions au présent arrêté se multipliersient, l'interdiction ci-dessus s'étendrait à tous les sentiers et chemins du Colombier.

ARTICLE 5 : Le Gardien de Police est chargé de l'éxécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à:

-Monsieur le Sous-Préfet de Belley;

-Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Culoz.

et le ilief de SD de l'ONF = Birg en Breme?

Culoz.le 6 tuillet 1992

EVAIPE

JELLANT

TEPNANT

THE REPORT OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY O



4

### DEPARTEMENT DE L'AIN

### COMMUNE DE CULOZ

### ARRETE MUNICIPAL

DE BELLEY

2 6 AVR. 1996

BECU LE

Règlementation de la circulation des véhicules à moteur.

Le Maire de la Commune de Culoz, VU le Code Forestier, notamment l'article 331.3 VU le Code des Communes, notamment les articles L131.2, L131.4 et L131.14 CONDIDERANT

- que la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels dégrade les sentiers, les chemins et porte atteinte à l'équilibre biologique de la flore et de la faune et accèlère l'érosion des sols;
- les risques d'accidents pouvant résulter tant des exploitations forestières que de la circulation des véhicules et engins utilisés à ces exploitations;
- la gêne à la tranquillité publique créée par la circulation des véhicules à moteur hors des voies ouvertes à la circulation sur la commune ;

### ARRETE

### Article 1er: INTERDICTION PERMANENTE DE LA CIRCULATION

La circulation de tout véhicule à moteur est interdite de manière permanente aux lieux dits suivants :

- chemin de Romagnieux, en partant du pont de la Source jusqu'au Fenestrez ;
- chemin dit du Grand Charrin;
- sur l'ensemble des chemins et pistes desservant Pré Sauvage, La Cornalle, la Côte aux Andrés, Plateau de Davoyard, en Longechat, Creux Cottin, Prés Revèle, Sur Margeot, Les Lantillères, Margeot, Le Villard, les Carrières de Landaize :

### Article 2:

Cette interdiction ne concerne pas les véhicules à usage agricole forestier ou professionnel, les véhicules militaires, les engins des propriétaires ou leurs mandants dans la gestion de leur patrimoine, les engins de personnes inscrites aux coupes d'affouage,

les moyens mis en oeuvre pour les opérations de secours ou d'intervention contre les risques naturels, les forces de sécurité (police - gendarmerie) et les services publics chargés de missions de police dans l'exercice de leurs missions;

### Article 3:

Ces interdictions seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires placés à l'entrée des voies définies à l'article ler;

Article 4:

Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux lois et réglements en vigueur.

Sont chargés de constater les infractions au présent arrêté les officiers et agents de police judiciaire, les gendarmes, les agents de police municipale

et tous les autres agents habilités à cet effet ;

Article 5:

Le Maire est chargé de l'éxécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain
- Madame le Sous-Préfet de Belley
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ain
- Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National des Forêts
- Monsieur le Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Un affichage permanent sera effectué à la mairie de Culoz.

Fait à Culoz, le 25 avril 1996

Le Maire

R.AILLOUD



### PREFECTURE DE L'AIN

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques Bureau de l'Environnement

### ARRETE

portant création d'une zone de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines

### LE PREFET DE L'AIN, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'article 5 de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages demandant que soient prises les mesures nécessaires pour interdire la perturbation intentionnelle des espèces d'oiseaux sauvages, notamment durant la période de reproduction et de dépendance,

VU l'article L110-1 du code de l'environnement qui stipule notamment que les espèces animales font partie du patrimoine commun de la nation, et qu'elles peuvent être considérées à ce titre comme un bien public.

VU les articles L411-1, L411-2 et L415-1 à L415-5 du code de l'environnement ;

VU les articles R211-1 à R211-14, et R215-1 du code rural;

VU le paragraphe 4.5 b) de l'annexe I à la section I du chapitre 1<sup>er</sup> du titre III du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie du code de l'aviation civile (art. D. 131-1 à D. 131-10) qui fixe le niveau minimal de survol des espaces naturels à 150 m, avec une dérogation pour les aéronefs non-motopropulsés sous réserve de n'entraîner aucun risque pour les personnes et les biens à la surface,

VU l'arrêté du 17 avril 1981 modifié, fixant la liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire national :

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1987 instaurant une protection des biotopes de nidification du faucon pèlerin et d'autres espèces d'oiseaux rupestres protégées ;

VU l'avis de la chambre départementale de l'agriculture en date du 21 novembre 2001 :

VU l'avis de Monsieur le Chef du service interdépartemental de l'Office National des Forêts en date du 10 décembre 2001 :

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental de la jeunesse et des sports en date du 11 février 2002;

VU l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages, siégeant en formation de protection de la nature en date du 13 novembre 2002 ;

VU l'avis des conseils municipaux des communes concernées ;

CONSIDERANT que le biotope d'une espèce résulte des interactions entre la faune, la flore et les caractéristiques physiques et chimiques du milieu et qu'une perturbation ou une atteinte portée à l'un de ces éléments peut engendrer un déséquilibre préjudiciable au maintien de l'espèce,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer l'exercice des activités de loisir afin d'assurer la préservation et la tranquillité de certains biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie de plusieurs espèces d'oiseaux inféodées aux falaises et zones rocheuses ou forestières voisines, et que l'impact de ces activités est variable selon les espèces ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ain,

45, avenue Alsace-Lorraine - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX - Tél. 04.74.32,30.00 - Télécopie : 04.74.23,26.56 - Serveur vocal : 04.74.32,30.30

### -ARRETE-

### **I- DELIMITATION**

Article 1er : Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie des espèces animales mentionnées ci-après, il est instauré un ensemble de zones de protection des biotopes sous la dénomination «zones de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines».

Les espèces concernées, protégées au niveau national, sont les suivantes :

- Aigle royal (Aquila chrysaetos)
- Autour des Palombes (Accipiter gentilis)
- Bondrée apivore (Pernis apivorus)
- Circaète Jean-le-blanc (Circaetus gallicus)
- Faucon pèlerin (Falco peregrinus)
- Grand Corbeau (Corvus corax)
- Hibou Grand-duc (Bubo bubo)
- Hirondelle de rochers (Ptyonoprogne rupestris)
- Martinet à ventre blanc (Apus melba)
- Milan noir (Milvus migrans)
- Milan royal (Milvus milvus)
- Tichodrome échelette (Tichodroma muraria)

Ces zones sont énumérées dans le tableau figuré à l'annexe 1, et cartographiées au plan d'assemblage (échelle 1:100 000) porté en annexe 2 et sur les plans détaillés (échelle 1:25000) portés en annexe 3 du présent arrête. La surface totale indicative est de 11 565 ha.

Article 2 : L'arrêté du 20 juillet 1987 est abrogé.

### **II- MESURES DE PROTECTION**

Article 3 : En tout temps, les activités suivantes sont interdites dans les périmètres énumérés en annexe 1 et cartographiés en annexes 2 et 3 :

- Escalade.
- Descente en rappel,

Toutefois, les descentes en rappel en vue d'une exploration des cavités souterraines pourront intervenir pendant la seule période d'août à novembre. Elles sont soumises à déclaration. Le spéléologue responsable de l'opération devra informer conjointement la préfecture et la mairie concernée au minimum dix jours avant, en précisant ses coordonnées, la falaise concernée, et la date projetée de la descente.

Le préfet pourra interdire cette descente pour des motifs liés à la conservation des biotopes et des espèces visés à l'article 1 et .

L'activité de canyoning n'est pas concernée par le présent arrêté.

Article 4 : En tout temps, les activités suivantes :

- Décollage et atterrissage de tout aéronef,
- Survol de tout aéronef à moins de 150 m du sol et des parois rocheuses,

sont interdites dans les périmètres énumérés en annexe 1 et cartographiés en annexes 2 et 3, excepté dans les périmètres suivants :

- Falaise de Mijoux sud (01.c),
- Partie nord de la falaise rive gauche du barrage du Coiselet (07.a),
- Falaise d'Argis (17.c),
- Partie nord de la Falaise de Virignin (21 a)

Falaise de Souclin (23.c),

Article 5 : L'installation de tout équipement fixe destiné à faciliter l'accès des falaises et sites rocheux inclus dans l'ensemble des périmètres enumérés en annexes 1 et cartographiés en annexes 2 et 3 est interdite.

Article 6 : Des dérogations aux articles 3 à 5 pourront toutefois être accordés par le Préfet pour des raisons de sécurité ou pour permettre des actions en faveur de la conservation des biotopes et des espèces visés à l'article 1er.

Article 7: Dans les zones énumérées en annexe 1 et cartographiées en annexes 2 et 3, les travaux et les activités soumis à étude ou notice d'impact doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences sur la conservation des biotopes et des espèces visés à l'article 1<sup>er</sup> afin d'apporter des éléments d'appréciation nécessaires à la prise en compte de ces enjeux par les autorités compétentes.

### **III- SANCTIONS**

Article 8 : Seront punis des peines prévues aux articles L.215-1 ou R.215.1 du code rural les infractions aux dispositions du présent arrêté.

### IV- PUBLICITE

### Article 9:

Ġ

- la secrétaire générale de la préfecture,
- le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'AIN,
- Madame et Messieurs les sous-préfets de BELLEY, GEX et NANTUA,
  - sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée :
  - à mesdames et messieurs les maires des communes concernées,
- à monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture,
- au directeur régional de l'environnement,
- au directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- au directeur départemental de l'équipement,
- au directeur départemental de la jeunesse et des sports,
- au chef du service interdépartemental de l'Office National des Forêts.
- au président de la fédération départementale des chasseurs,
- au président de la fédération de l'Ain pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- au président de FRAPNA-Ain
- au président du Centre Ornithologique Rhône-Alpes.

Le présent arrêté sera en outre affiché dans les mairies concernées et publié au recueil des actes administratifs et dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

Fait à BOURG EN BRESSE, le 📜 🙏 💮

Le préfet,

Garden Flucto

3

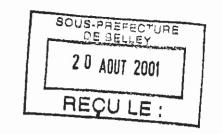
### DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE CULOZ

Objet:

Interdiction d'accès à la zone d'implantation

des merlons de protection contre

les éboulements au lieu dit »LANDAIZE ».



### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Culoz, VU le Code des Collectivités Territoriales articles L2212.2, VU le Code des Communes article L 131.1, L131.2, Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des promeneurs et des riverains du lieu en objet.

### ARRETE

Article 1er : Il est absolument interdit de pénétrer à l'intérieur de la zone de protection des merlons. Cette interdiction ne s'applique pas aux Services Municipaux. Ainsi qu'aux différents Services de Sécurité.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place afin d'en informer la population.

Article 3 : La présent arrêté sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code des Communes.

Article 4 : Le présent arrêté sera soumis au visa de M. le Sous-Préfet de Belley et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M. l'Ingénieur de l'équipement subdivision Culoz/Belley,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CULOZ,

M. le Chef de Centre de secours des Sapeurs Pompiers,

M. le Responsable des Services Techniques, M. le Principal du Collège Henri Dunant,

M. l'Agent ONF secteur Culoz.

Mme La Présidente du Club Pédestre de Culoz

Fait à Culoz, le 10 Août 2001.

Le Maire,

R. AILLOUD.

### DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE CULOZ

Objet:

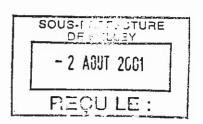
Interdiction d'accès à la zone d'implantation

des merlons de protection contre

les éboulements au lieu dit »Chantemerle ».

REQUIE 0 9 ADVI 2001

### ARRETE DU MAIRE



Le Maire de Culoz,

VU le Code des Collectivités Territoriales articles L2212.2,

VU le Code des Communes article L 131.1, L131.2,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des promeneurs et des riverains du lieu en objet.

### **ARRETE**

Article 1er : Il est absolument interdit de pénétrer à l'intérieur de la zone de protection des merlons. Cette interdiction ne s'applique pas aux Services Municipaux. Ainsi qu'aux différents Services de Sécurité.

Article 2: Une signalisation appropriée sera mise en place afin d'en informer la population.

Article 3 : La présent arrêté sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code des Communes.

Article 4 : Le présent arrêté sera soumis au visa de M. le Sous-Préfet de Belley et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M. l'Ingénieur de l'équipement subdivision Culoz/Belley,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CULOZ,

M. le Chef de Centre de secours des Sapeurs Pompiers,

M. le Responsable des Services Techniques,

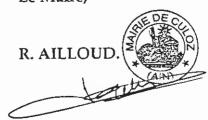
M. le Principal du Collège Henri Dunant,

M. l'Agent ONF secteur Culoz.

Mme La Présidente du Club Pédestre de Culoz

Fait à Culoz, le 1er Août 2001.

Le Maire,





### PRÉFECTURE DE L'AIN

direction départementale de l'Équipement Ain



service ingénierie environnement callule environnement et paysage

### Arrêté

### prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles inondations et chutes de blocs rocheux sur la commune de Culoz

Le Préfet de l'Ain Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment les articles 16 à 22 modifiant la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la protection civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Sur proposition de la directrice départementale de l'équipement,

### ARRETE

### Article 1er

L'arrêté préfectoral prescrivant le plan de prévention des risques inondations du Rhône en date du 13 octobre 1999 est abrogé.

### Article 2

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles multirisques est prescrit pour la commune de Culoz.

### Article 3

Le périmètre mis à l'étude est délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

23 rue Bourgmayer
01012 Bourg en Bresse
cedex
'téléphone :
04 74 45 62 37
télécople :
04 74 45 24 48
mél. service-Ingenlerieenvironnement.dde-ain
@equipement.gouv.fr

SIE/ENV-03-0142

### Article 4

Les risques pris en compte sont les suivants :

- · risques liés aux crues du Rhône et du Séran,
- · risques liés aux chutes de rochers.

### Article 5

La directrice départementale de l'équipement est chargée d'instruire et d'élaborer le dossier.

### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

### Article 7

Des copies du présent arrêté seront adressées

- au:
- maire de Culoz,
- directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- délégué militaire départemental,
- délégué aux risques majeurs du ministère de l'environnement,
- président de la chambre d'agriculture,
- directeur du CRPF,
- directeur régional de l'environnement,
- sous-préfet de Belley
- directeur du service navigation Rhône-Saône,
- directeur de la SNCF
- directrice départementale de l'équipement,

### Article 8

Le présent arrêté ainsi que le plan qui lui est annexé seront tenus à la disposition du public:

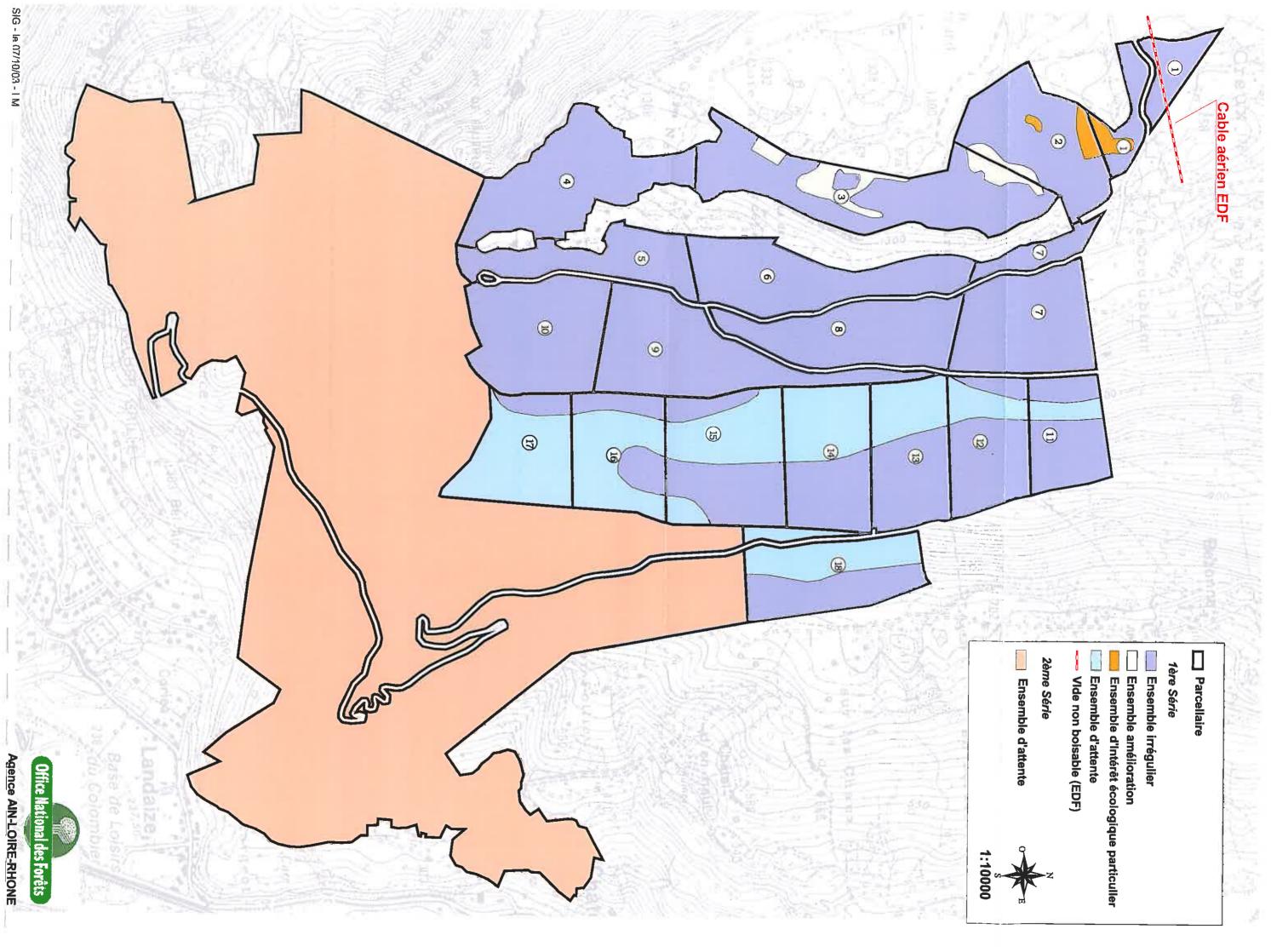
- 1- à la mairie,
- 2- dans les bureaux de la préfecture de l'Ain à Bourg.

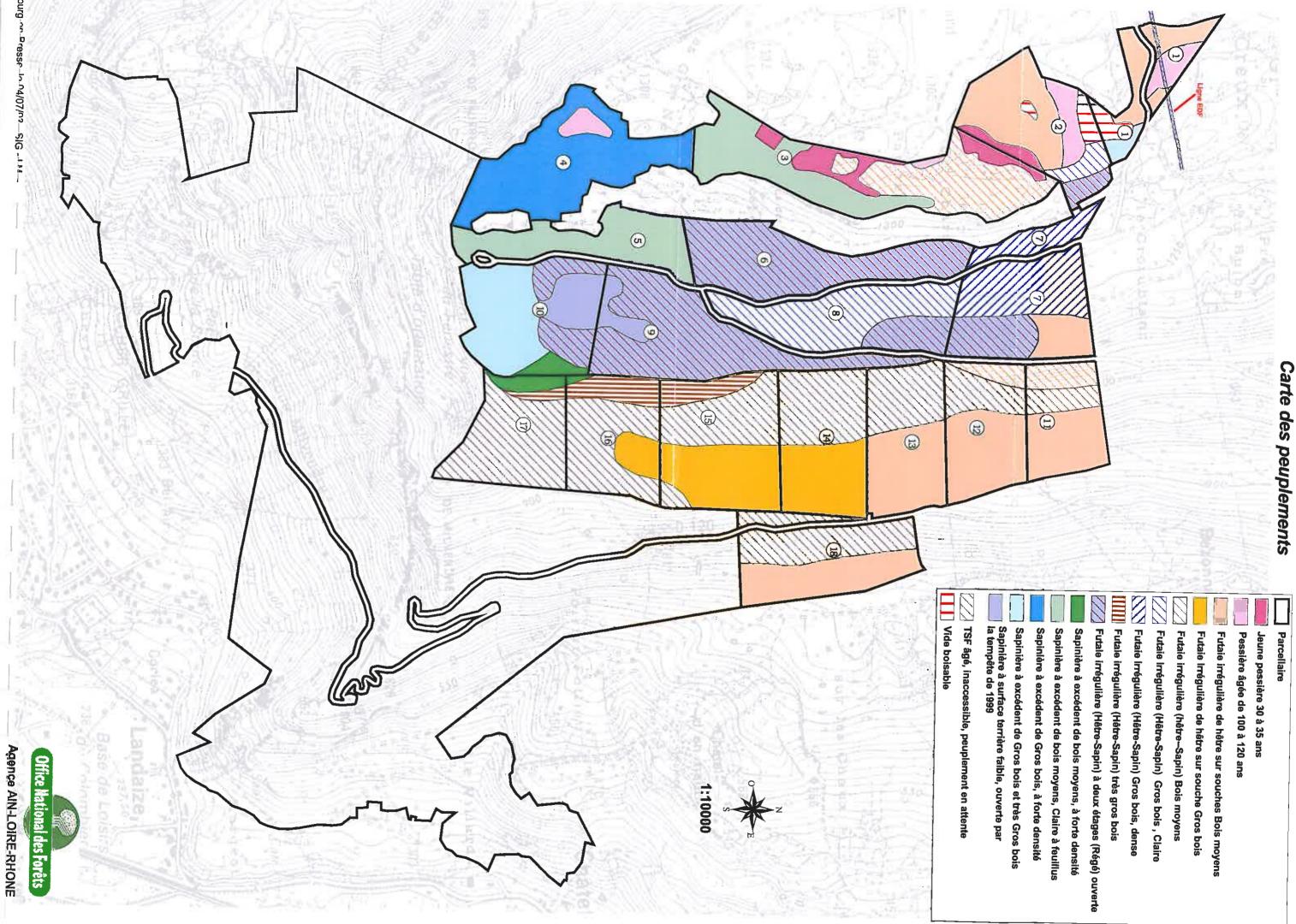
La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain et la directrice départementale de l'équipement sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bourg-en-Bresse, le - 5 MAI 2003

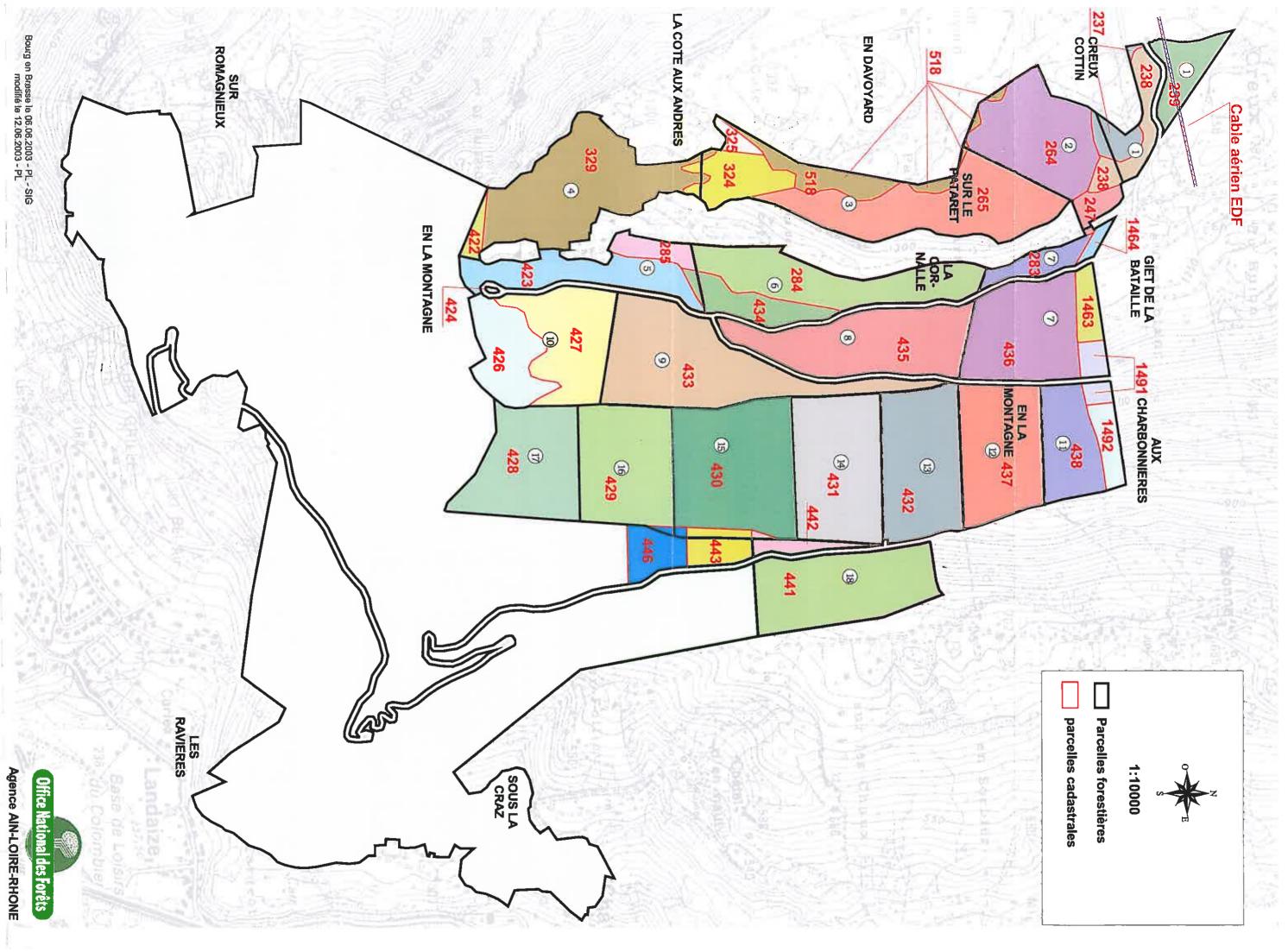
Le Préfet de l'Ain, Signé: Bernard TOMASINI

## FORET COMMUNALE DE CULOZ CARTE D'AMENAGEMENT





# CARTE DE CORRESPONDANCE ENTRE LE PARCELLAIRE FORESTIER ET LE PARCELLAIRE CADASTRAL



### Forêt COMMUNALE CULOZ

Annexe 7.2.4

### EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

### ET SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER AU 02/04/2003

Territoire Communal de CULOZ

nota. en grisé = † \*\* Série

SECTION	NUMERO DE LA PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE CADASTRALE en ha	SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER en ha	OBSERVATIONS
F	117	LES RAVIERES	0,16 34 ha	0,16 34 ha	
F	118	LES RAVIERES	0,53 79 ha	0,10 34 na	
G	1790	SOUS LA CRAZ	0,11 60 ha	0,53 79 ha	1
G	1791	SOUS LA CRAZ	14,49 71 ha	0,11 60 ha	
н	237	CREUX COTTIN	5,33 69 ha	14,49 71 ha	
Н	238	CREUX COTTIN		1,57 99 ha	3,75 70 ha hors R.F.
H	239	CREUX COTTIN	3,13 02 ha	3,13 02 ha	
н	247	CREUX COTTIN	3,54 80 ha	3,54 80 ha	
H	264	CREUX COTTIN	1,19 62 ha	1,19 62 ha	
н	265	SUR LE PATARET	9,83.00 ha	9,83 00 ha	
н	283	LA CORNALLE	12,80 <b>00 ha</b> .	12,80 00 ha	
H	284		2,44 10 ha	2,44 10 ha	
H	285	LA CORNALLE	9,16 25 ha	9,16 25 ha	
н		LA COTE AUX ANDRES	1,53 40 ha	1,53 40 ha	
ŀ	324	LA COTE AUX ANDRES	3,57.35 ha	3,57 35 ha	
H	325	LA COTE AUX ANDRES	0,62 35 ha	0,62 35 ha	
H	329	LA COTE AUX ANDRES	13,68 45 ha	13,68 45 ha	
H	333	SUR ROMAGNIEUX	3,01 90 ha	3,01 90 ha	
H	405	SUR ROMAGNIEUX	0,56 12 ha	0,56 12 ha	
H	406	EN LA MONTAGNE	12,74 40 ha	12,74 40 ha	
H	407	EN LA MONTAGNE	0,95 20 ha	0,95 20 ha	
H [	408	EN LA MONTAGNE	0,29 20 ha	0,29 20 ha	
н	409	EN LA MONTAGNE	0,14 40 ha	0,14 40 ha	
н	410	EN LA MONTAGNE	0,38 80 ha	0,38 80 ha	
н	411	EN LA MONTAGNE	0,26 80 ha	0,26 80 ha	
н	412	EN LA MONTAGNE	2,32 00 ha	2,32 00 ha	
н [	413	EN LA MONTAGNE	1,00 00 ha	1,00 00 ha	
н [	414	EN LA MONTAGNE	0,08 00 ha	0,08 00 ha	
н	415	EN LA MONTAGNE	8,20 40 ha	8,20 40 ha	
н	416	EN LA MONTAGNE	2,35 20 ha		
н	417	EN LA MONTAGNE	1,12 40 ha	2,35 20 ha	
н	418	EN LA MONTAGNE	0,16 00 ha	1,12 40 ha	
н	419	EN LA MONTAGNE	0,00 94 ha	0,16 00 ha	
н	420	EN LA MONTAGNE		0,00 94 ha	
H	421	EN LA MONTAGNE	3,54 40 ha	3,54 40 ha	
H	422	EN LA MONTAGNE	6,58 40 ha	6,58 40 ha	
H	423	EN LA MONTAGNE	0,68 12 ha	0,68 12 ha	
H	424	EN LA MONTAGNE	7,62 80 ha	7,62 80 ha	
н	425	EN LA MONTAGNE	0,08 40 ha	0,08 40 ha	
H	426	EN LA MONTAGNE	1,87 60 ha	1,87 60 ha	
H	427	EN LA MONTAGNE	5,91 60 ha	5,91 60 ha	
н	428	EN LA MONTAGNE	7,85 60 ha	7,85 60 ha	
Н	429	EN LA MONTAGNE	10,55 20 ha	10,55 20 ha	
H	430		10,80 90 ha	10,80 90 ha	
н	431	EN LA MONTAGNE	14,10 00 ha	14,10 00 ha	
н		EN LA MONTAGNE	12,71 20 ha	12,71 20 ha	
	432	EN LA MONTAGNE	10,91 60 ha	10,91 60 ha	
H	433	EN LA MONTAGNE	16,51 20 ha	16,51 20 ha	
H	434	EN LA MONTAGNE	3,56 80 ha	3,56 80 ha	
Н	435	EN LA MONTAGNE	11,86 00 ha	11,86 00 ha	
H	436	EN LA MONTAGNE	10,55 20 ha	10,55 20 ha	
H	437	EN LA MONTAGNE	10,14 00 ha	10,14.00 ha	
H	438	EN LA MONTAGNE	6,00 00 ha	6,00 00 ha	
H	441	EN LA MONTAGNE	12,28 80 ha	11,48 20 ha	0.00 60 5- 5
+	442	EN LA MONTAGNE	1,87 60 ha	1,87 60 ha	0,80 60 ha hors R.F.
H	443	EN LA MONTAGNE	2,38 40 ha		And the second s
н	444	EN LA MONTAGNE	4,64 40 ha	2,38 40 ha	(1 <sup>ére</sup> =0,5960 et 2 <sup>érre</sup> =1,7880)
н	445	EN LA MONTAGNE		4,64 40 ha	
н	446	EN LA MONTAGNE	4,07 60 ha	4,07 60 ha	
Н	447	EN LA MONTAGNE	2,74 00 ha	2,74 00 ha	(1 <sup>ère</sup> =0,1370 et 2 <sup>ème</sup> =2,6030)
н	448	EN LA MONTAGNE	3,48 80 ha	3,48 80 ha	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
H	449	EN LA MONTAGNE	3,38 00 ha	3,38 00 ha	
H L	450	EN LA MONTAGNE	2,92 80 ha	2,92 80 ha	
	<del>~~</del>	LA LA MONTAGNE	3,10 00 ha	3,10 00 ha	

### Forêt COMMUNALE CULOZ

### **EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE**

### ET SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER AU 02/04/2003

Territoire Communal de CULOZ

nota: en grisé = 1 \*\*\* Série

SECTION	NUMERO DE LA	LIEU-DIT	CONTENANCE	SURFACE BENEFICIANT	
SECTION	PARCELLE	CIEG-DII	CADASTRALE en ha	DU REGIME FORESTIER en ha	OBSERVATIONS
Н	451	EN LA MONTAGNE	2,86 00 ha	2,86 00 ha	
Н	452	EN LA MONTAGNE	2,98 00 ha	2,98 00 ha	
н	462	EN LA MONTAGNE	1,34 72 ha	1,34 72 ha	
Н	463	EN LA MONTAGNE	0,10 40 ha	0,10 40 ha	
Н	464	EN LA MONTAGNE	0,40 00 ha	0,40 00 ha	
н	465	EN LA MONTAGNE	1,78 88 ha	1,78 88 ha	
н	466	EN LA MONTAGNE	2,37 20 ha	2,37 20 ha	
н	467	EN LA MONTAGNE	0,32 40 ha	0,32 40 ha	
Н	468	EN LA MONTAGNE	0,16 26 ha	0,16 26 ha	
н	469	EN LA MONTAGNE	1,63 66 ha	1,63 66 ha	
н	470	EN LA MONTAGNE	2,67 60 ha	2,67 60 ha	
н	471	EN LA MONTAGNE	0,38 00 ha	0,38 00 ha	
н	472	EN LA MONTAGNE	0,34 00 ha	0,34 00 ha	
н	473	EN LA MONTAGNE	2,80 00 ha	2,80 00 ha	
н	474	EN LA MONTAGNE	1,08 80 ha	1,08 80 ha	
- Н	475	EN LA MONTAGNE	0,30 40 ha	0,30 40 ha	
н	476	EN LA MONTAGNE	2,58 40 ha	2,58 40 ha	
н	477	EN LA MONTAGNE	2,92 40 ha	2,92 40 ha	
н	478	EN LA MONTAGNE	5,33 20 ha	5,33 20 ha	
н	479	EN LA MONTAGNE	0,11 20 ha	0,11 20 ha	
н (	480	EN LA MONTAGNE	9,72 40 ha	9,72 40 ha	
н [	481	EN LA MONTAGNE	10,07 60 ha	10,07 60 ha	
н	482	EN LA MONTAGNE	0,26 00 ha	0,26 00 ha	
H	483	EN LA MONTAGNE	1,74 40 ha	1,74 40 ha	
н	484	EN LA MONTAGNE	9,36 00 ha	9,36 00 ha	
н	485	EN LA MONTAGNE	4,66 80 ha	4,66 80 ha	
н	486	EN LA MONTAGNE	3,14 00 ha	3,14 00 ha	
н	487	EN LA MONTAGNE	4,78 00 ha	4,78 00 ha	
Н	488	EN LA MONTAGNE	1,66 80 ha	1,66 80 ha	
H	489	EN LA MONTAGNE	0,71 20 ha	0,71 20 ha	
H	490	EN LA MONTAGNE	5,17 20 ha	5,17 20 ha	
H	491	EN LA MONTAGNE	6,75 64 ha	6,75 64 ha	
н	492	EN LA MONTAGNE	0,20 80 ha	0,20 80 ha	
H [	493	EN LA MONTAGNE	0,10 02 ha	0,10 02 ha	
н	494	EN LA MONTAGNE	6,49 40 ha	6,49 40 ha	
H	495	EN LA MONTAGNE	4,85 24 ha	4,85 24 ha	
H	496	EN LA MONTAGNE	0,22 80 ha	0,22 80 ha	
H	497	EN LA MONTAGNE	0,02 62 ha	0,02 62 ha	
н	498	EN LA MONTAGNE	6,11 20 ha	6,11 20 ha	
H	499	EN LA MONTAGNE	7,02 80 ha	7,02 80 ha	
H	500	EN LA MONTAGNE	0,13 20 ha	0,13 20 ha	
H	501	EN LA MONTAGNE	0,20 40 ha	0,20 40 ha	
# 1	502	EN LA MONTAGNE	7,45 20 ha	7,45 20 ha	
H	503	EN LA MONTAGNE	3,94 80 ha	3,94 80 ha	
H	504	EN LA MONTAGNE	5,27 60 ha	5,27 60 ha	
H	505	EN LA MONTAGNE	4,01 60 ha	4,01 60 ha	
H	506	EN LA MONTAGNE	2,64 80 ha	2,64 80 ha	
	507	EN LA MONTAGNE	1,34 40 ha	1,34 40 ha	
H	508 509	EN LA MONTAGNE	0,32 00 ha	0,32 00 ha	
H	518	EN LA MONTAGNE	0,25 60 ha	0,25 60 ha	
11	419	EN DAVOYARD	41,95 90 ha	3,61 46 ha	38,34 40 ha hors R.F.
		TOTAL	491,76 59 ha	448,85 85 ha	

Sur Anglefort

6,1505

Contenance soumise totale

455,0090

Contenance au dernier aménagement

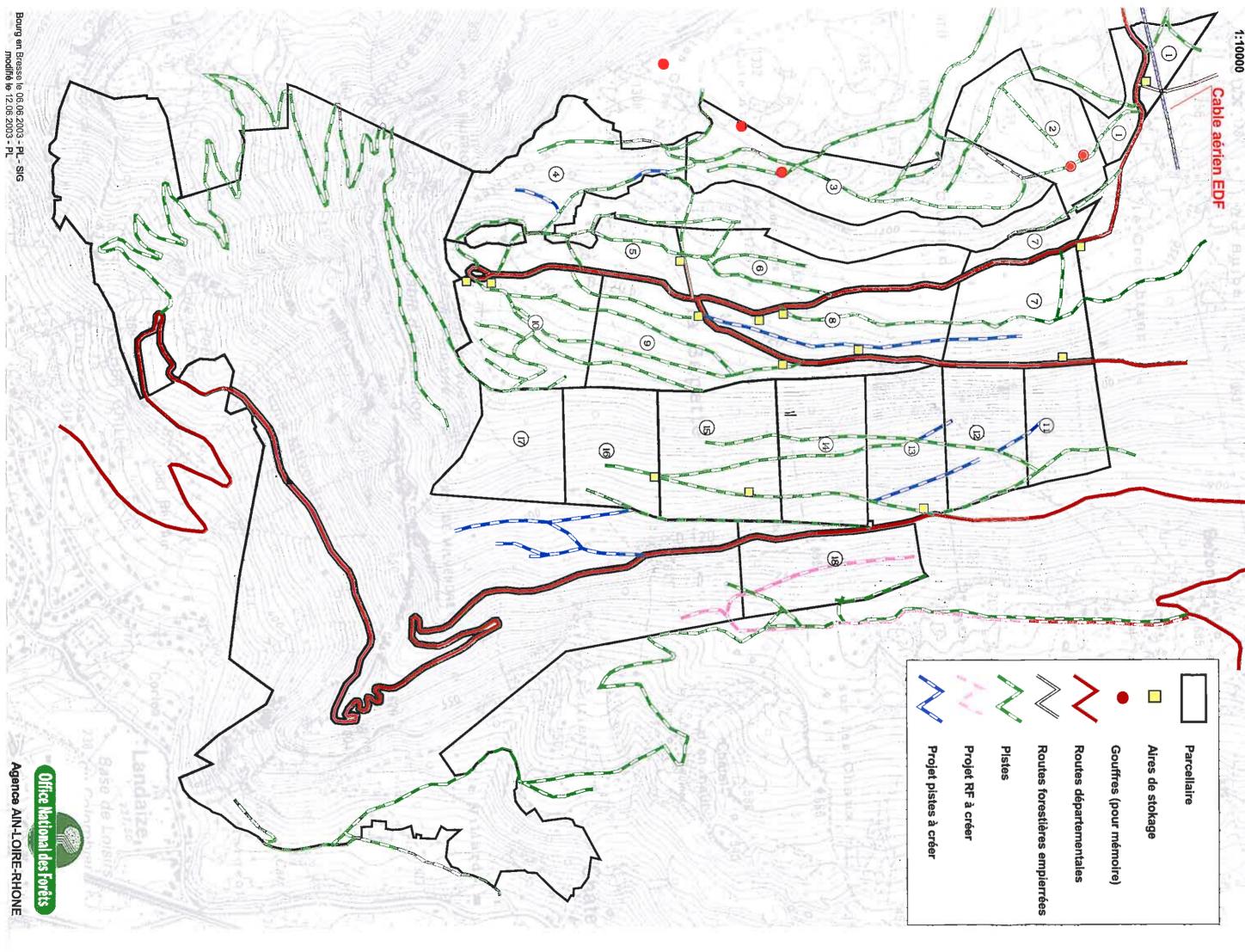
471,3000

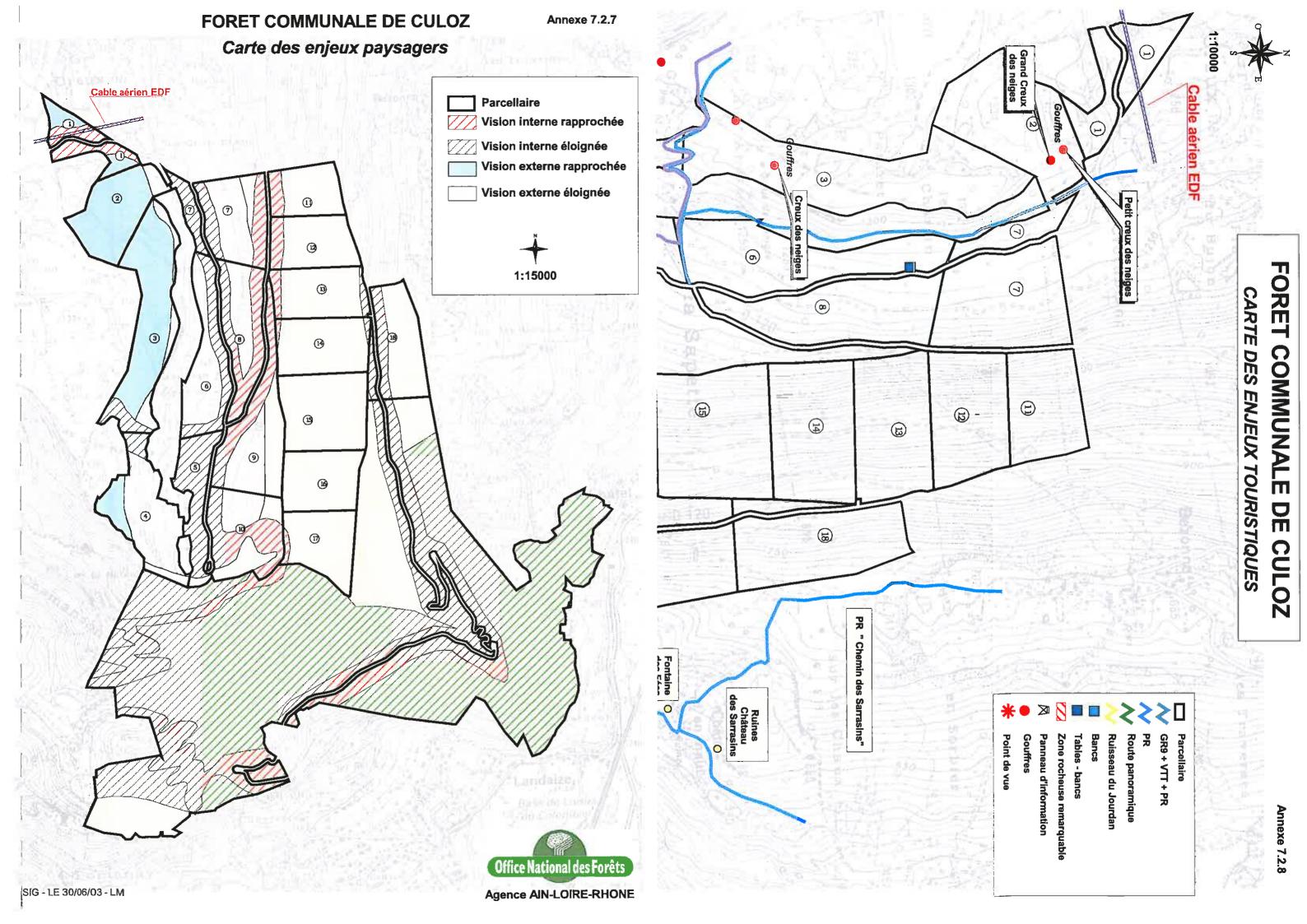
Différence

16,2910

Annexe 7.2.6

CARTE DES EQUIPEMENTS DE DESSERTE





**CARTE DES RISQUES NATURELS** 

